

REPUBLIQUE DU BURUNDI

TABLE RONDE DES PARTENAIRES

Bujumbura, 24-25 mai 2007



Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007 – 2010



SOMMAIRE

SIGLES-----	i
INTRODUCTION-----	ii
RESUME-----	iii
I. ORIENTATIONS DU CSLP ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT _____	1
I. 1. Objectifs et axes stratégiques du CSLP _____	1
I.2. Cadrage macro-économique 2007-2010 _____	2
I.3.Cadrage budgétaire _____	4
I.4. Principales réformes engagées _____	6
I.5. Eléments d'orientation des politiques sectorielles _____	7
II. PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES 2007-2010 _____	8
II.1. Principes et démarche d'élaboration du programme d' actions _____	8
II.2.Contenu et portée du programme _____	11
AXE 1 : L' AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE _____	11
Programme 1 : Renforcement de la sécurité _____	11
Programme 2 : Renforcement de l'Etat de droit _____	14
Programme 3 : Gestion prudente des contentieux liés au passé et prévention des conflits _____	15
Programme 4 : Promotion de la bonne gouvernance _____	16
AXE 2 : LA PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE _____	20
Programme 1 : Développement des secteurs porteurs de croissance _____	20
Programme 2 : Création d'opportunités d'emplois et de revenus _____	28
Programme 3 : Développement du secteur privé _____	30
Programme 4 : Développement des infrastructures d'appui à la production _____	30
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN _____	37
Programme 1 : Education _____	37
Programme 2 : Jeunesse et sports _____	39
Programme 3 : Santé _____	40
Programme 4 : Accès à l'eau et amélioration du cadre de vie _____	42
Programme 5 : Appui aux groupes vulnérables _____	44
AXE 4 : LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA _____	47
Programme 1 : Réduction de la transmission des IST/VIH _____	48
Programme 2 : Promotion du bien-être et de la qualité de vie des personnes infectées par le VIH/SIDA _____	49
Programme 3 : Réduction de la pauvreté et des autres déterminants de la vulnérabilité _____	49
Programme 4 : Renforcement de la gestion et de la coordination _____	49
III. FINANCEMENT DU PROGRAMME _____	51
1. Synthèse des arbitrages sectoriels _____	51
2. Aide au développement et financement du programme _____	54

IV. MECANISMES ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	57
IV.1 Orientations stratégiques	57
IV.2. Outils et instruments d'intervention	58
IV.3. Les stratégies sectorielles	59
IV.3.1. Bonne gouvernance	59
IV.3.2. Secteur agricole	60
IV.3.3. Développement du capital humain	60
V. SUIVI ET EVALUATION	61
V.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi	61
V.2. Contenu du système d'information du suivi	65
VI. RISQUES MAJEURS	68
Annexe 1 : Fonds programmés sur financements extérieurs 2007-2010 (En millions \$)	69
Annexe 2. : Synthèse des financements du PAP-CSLP 2007-201 (en millions \$)	75
Annexe 3 : Détail du Programmes d'Actions Prioritaires du CSLP 2007-2010 (en millions \$)	77
Annexe 4 : Cadre Logique du Programme d'Action Prioritaire de mise œuvre du CSLP pour la période 2007-2009	89
Annexe 5 : Matrice des réformes	101

SIGLES

i

ASBL	: Association Sans But Lucratif
BNUB	: Bureau des Nations Unies au Burundi
CCDLP	: Comités Communaux de Développement et de Lutte contre la Pauvreté
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDS	: Centre De Santé
CDV	: Centre de Dépistage Volontaire
CED	: Centre d'Entraide et de Développement
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CI/REFES	: Comité Interministériel de suivi des Réformes Economiques et Sociales
CNCA	: Comité National de Coordination des Aides
CPDLP	: Comités Provinciaux de Développement et de Lutte contre la Pauvreté
CSLP	: Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CTS	: Comités Sectoriels et Thématiques
CTS	: Comités Techniques de Suivi
CVR	: Commission Vérité Réconciliation
FBU	: Franc Burundais
FDL	: Fonds de Développement Local
FDN	: Force de Défense Nationale
FMI	: Fonds Monétaire International
FNL	: Front National pour la Libération
FRPC	: Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
IDH	: Indicateur synthétique de Développement Humain
IEC	: Information, Education et Communication
IPC	: Indice des Prix à la Consommation
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
MISP	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONT	: Office Nationale du Tourisme
PAP-CSLP	: Programme d'Actions Prioritaires CSLP
PNDRR	: Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration
PNDS	: Programme National de Développement de la Santé
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PU	: Programme d'Urgence
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs du Bien-être
REGIDESO	: Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité
SP/CNLS	: Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte Contre le
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SP/REFES	: Secrétariat Permanent de suivi des Réformes Economiques et Sociales
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée

INTRODUCTION

Le Gouvernement, en concertation avec ses partenaires de développement, a pris la décision d'élaborer un programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP pour la période 2007-2010 en vue de rendre le CSLP plus opérationnel permettant de mieux mesurer les effets des actions de réduction de la pauvreté.

Le programme d'actions constitue une réponse aux objectifs de reconstruction du pays et de consolidation de la paix, après plusieurs années de conflits sanglants. Il traduit, au cours des quatre prochaines années, les orientations du CSLP en actions et mesures visant le rétablissement de la sécurité (humaine, économique et sociale), la relance des économies locales et la réduction de façon significative de l'incidence de la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'élaboration d'un programme d'actions est guidée par la nécessité de renforcer la cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP et surtout de rechercher un meilleur impact des investissements publics sur la réduction de la pauvreté et la consolidation de l'Etat de droit.

Le processus d'élaboration de ce document a comporté plusieurs niveaux de dialogue avec les représentants des ministères techniques et les partenaires techniques et financiers. La démarche qui sous-tend son élaboration et sa mise en œuvre est une démarche itérative. Le Gouvernement envisage donc de le mettre à jour chaque année, ceci pour tenir compte des leçons de mise en œuvre et d'approfondissement des politiques sectorielles.

RESUME EXECUTIF

Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) de mise en œuvre du CSLP 2007-2010 s'inscrit dans les nouvelles politiques publiques que le gouvernement compte mettre en place pour accélérer la mutation de l'économie burundaise et faciliter la réconciliation nationale. Il se présente comme le cadre opérationnel du CSLP qui a été adopté en 2006 par le parlement et le gouvernement et qui vient d'être adopté respectivement par le FMI et la BM les 09/ et 13/03/2007. Le but de ce programme est d'engager réellement des actions de développement pour sortir le pays du cercle de l'assistance humanitaire et de gestion quotidienne des difficultés de trésorerie de l'Etat. Le PAP a été élaboré suivant une démarche itérative de participation et de concertation avec les administrations concernées, les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile. Il se distingue par sa flexibilité et par son caractère glissant au vu des indicateurs de suivi et des performances. Il comprend plusieurs composantes porteuses de coopération transversale (impliquant plusieurs administrations et Ong pour une action précise) et séquentielle (garantissant l'articulation des différentes phases de mise en œuvre des actions). L'autre dimension du programme est le regroupement des projets participant à la lutte contre la pauvreté suivant quatre principes :

- les projets d'investissements et les mesures d'accompagnement sont regroupés en composantes de formation de capital fixe et de renforcement des capacités ainsi que d'appui institutionnel pour chacun des domaines d'intervention traduisant les axes stratégiques arrêtés par le CSLP. Cette approche permet de juger les opportunités d'association des formes d'intervention et d'articuler les actions complémentaires. Elle facilite enfin l'appréciation et l'évaluation des impacts des effets des projets programmés.
- la décentralisation de la programmation et la mise en place des structures régionales et locales de coordination permettent de mieux atteindre les populations pauvres et de jeter les bases d'une programmation locale participative permettant une autonomisation progressive des populations dans la prise en charge de leur développement local. C'est à ces niveaux que la synergie des actions d'éducation, de santé, de nutrition, de création d'opportunités d'amélioration des revenus, de recherche de fixation des réfugiés et de préservation du milieu naturel sera recherchée et renforcée.
- Le développement des mécanismes de coordination et de synergies entre les actions de développement et celles engagées à titre humanitaire et de consolidation de la paix dans le cadre du travail du CNCA.
- Les actions des quatre axes du CSLP ont été regroupées par programmes et sous-programmes en vue d'une part de développer les synergies et la complémentarité des actions et d'autre part de mieux mesurer les effets et impacts sur le niveau de réduction de la pauvreté.

Le PAP est structuré en 17 programmes distincts pour un volume d'investissements global de 1.320,2 millions \$ dont 785,5 millions \$ sont déjà acquis. Près de 40 % (38,6 %) des 785,5 millions \$ sont orientés vers les secteurs productifs et d'infrastructures d'appui à la production et 29 % vers les secteurs sociaux. Les projets et actions liés à la question de la gouvernance absorberont 26,5 % des investissements programmés (financements acquis et alloués aux différents secteurs de la sécurité).

Les financements additionnels permettant la mise en œuvre du CSLP dans des bonnes conditions sont de 534,7 millions \$ pour la période 2007-2010. Ces financements seront orientés, avant tout,

vers les secteurs productifs et les infrastructures (51 %). Le secteur de l'énergie accapara 7,6 % des nouveaux financements. L'Etat, dans le cadre de son budget d'investissement contribuera à hauteur de 141,6 millions \$ pendant les trois ans du PAP soit 26 % des nouveaux financements à rechercher. Les contributions nettes attendues de la part des partenaires au développement sont de **393,1 millions \$**. A cela s'ajoutent, les appuis budgétaires de 247,8 millions \$.

**Tableau 1 : Synthèse des financements additionnels pour la mise en œuvre du PAP 2007-2010
(en millions de \$)**

Nature de financements	2007	2008	2009	2010	Total
1. PAP CSLP additionnel (financements extérieurs)	23,1	141,5	184,6	185,5	534,7
2. Financements internes (Budget de l'Etat)	¹	- 39,8	- 46,8	- 55	-141,6
3. Financements à rechercher hors appuis budgétaires (1-2)	23,1	101,7	137,8	130,5	39 3,1
4. Besoins d'appuis budgétaires	85,5	86,6	96,0	100,0	368,1
5. Appui budgétaire acquis	70,3	50,0			120,3
6. Appuis budgétaires à rechercher (4-5)	15,2	36,6	96	100	247,8
7. Total financements à rechercher (3+6)	38,3	138,3	233,8	230,5	640,9

Les arbitrages sectoriels ont été réalisés sur la base des critères suivants :

- les attributions des ministères correspondant aux axes stratégiques et priorités du CSLP même si elles se retrouvent parfois au niveau de plusieurs ministères ;
- la capacité d'absorption des ministères sur les trois dernières années et l'expression de nouvelles dépenses de lutte contre la pauvreté ;
- la pertinence et la maturité des activités et projets retenus par les ministères ;
- les financements déjà programmés dans le cadre des programmes de coopération avec les différents partenaires au développement.

Sur la base de ces modalités, les prévisions de dépenses pour la période 2007-2010 ont été élaborées en accordant une haute priorité aux secteurs porteurs de croissance et secteurs sociaux de base. Les ministères ayant en charge le secteur du développement rural, les infrastructures routières et l'énergie ainsi que de l'urbanisme conservent une place de choix dans la répartition des dépenses budgétaires. Ceux en charge des problèmes de gouvernance, en particulier la justice et les institutions de contrôle des comptes de l'Etat, voient leur part s'accroître de manière substantielle, reflétant la volonté du gouvernement de raffermir l'Etat de droit et de développer les mécanismes de transparence dans la gestion des finances publiques.

Quatre grands axes prioritaires se dégagent :

- la relance des activités productives agricoles en engageant des investissements conséquents pour restaurer les conditions d'une agriculture vivrière viable et le développement de la pluriactivité rurale ;
- le rééquilibrage intra sectoriel en matière de bonne gouvernance en accordant plus d'attention au secteur de la justice.
- le développement du capital humain en donnant plus de ressources et de moyens aux secteurs de l'éducation et de la santé ;

¹ La loi de finances de 2007 a prévu 36,8 millions de \$

- le développement des infrastructures économiques en particulier l'énergie, les routes et les pistes rurales ;

Le programme prioritaire est guidé par certains principes d'actions directeurs dont le souci est la traduction rapide des orientations du CSLP en actions tangibles avec des effets multiplicateurs sur la vie courante des populations déjà établies et celles qui connaissent des conditions de précarité du fait de la guerre. Ces principes sont : le développement des capacités nationales d'absorption, l'efficacité de la politique budgétaire, le développement des techniques Himo, l'interaction entre actions humanitaires et actions de développement ainsi que le renforcement des capacités techniques de réalisation de certains types d'investissement.

Le programme d'actions prioritaires prévoit également la distinction de trois outils et instruments de financement des composantes reflétant les catégories d'investissement et d'appui aux actions de réduction de la pauvreté et d'assistance aux groupes vulnérables. Cette distinction concerne les :

- *outils de financement des investissements communautaires et locaux* qui répondent aux besoins directs des populations, notamment en matière d'investissements à usage collectif. L'objectif est de mettre à la disposition des communautés villageoises et des communes une facilité de financement souple type Fonds de Développement Local fonctionnant suivant un système de planification pluriannuelle de type participatif. Ce Fonds de Développement Local aura deux guichets distincts : un guichet de développement communautaire et un guichet de développement communal.
- *Outils de financement des investissements publics et des besoins en formation* (routes, services de santé, écoles, aménagements de marchés, systèmes d'assainissement urbains, formation, etc.). Ce sont les financements structurés respectant les procédures du programme des investissements publics.
- *Outils de financement des investissements individuels*, généralement financés par le crédit modulé en fonction des besoins spécifiques des populations mais qui pourront aussi bénéficier de certaines contributions incitatives. Le micro-crédit constituera le levier d'action le plus important en raison de la profondeur de la pauvreté et du faible taux de monétarisation de l'économie burundaise.

Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du PAP CSLP seront articulés autour de trois dispositifs distincts mais complémentaires. Ces trois dispositifs seront pilotés par la Deuxième Vice Présidence dans le cadre du Comité Inter Ministériel de Suivi des Réformes Economiques (CIMSRE). Ce comité organisera périodiquement des réunions de coordination et de mise en commun. Un forum national sera organisé chaque année sur le CSLP, avant la finalisation du Programme des Investissements Publics et l'élaboration de la loi des finances. Un rapport annuel sur la mise en œuvre du CSLP sera examiné par un conseil des ministres spécial avant sa diffusion aux partenaires au développement.

1. Dispositif de suivi de mise en œuvre du PAP CSLP

Le Ministère de la planification du développement et de la reconstruction nationale sera responsable de tout le système de programmation et de suivi des investissements publics mis en œuvre dans le cadre du PAP CSLP. Il s'appuiera sur un ensemble d'institutions en charge de leurs plans d'actions sectoriels. La mise en cohérence et la coordination s'effectuera dans le cadre du **Comité Technique interministériel de Suivi (CTS)** qui comprend des Groupes de Travail

sectoriels et thématiques pour le suivi du CSLP. Le rôle du CTS est de produire régulièrement des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSLP. Ce comité, présidé par le Directeur Général de la Programmation de développement du MPDRN, se réunira tous les trimestres pour évaluer le niveau d'exécution des plans d'actions sectoriels et adressera des recommandations au MPDRN.

Pour l'exécution des projets et programmes de réduction de la pauvreté, les directions techniques des ministères, les différentes structures du secteur privé et les Ong sont directement responsables de la programmation, d'exécution et du suivi de leurs plans d'actions respectifs. Des modalités d'exécution varieront d'un projet à un autre et selon la spécificité de chaque secteur d'activités. Le Ministère de Finances, dans le cadre du CTS veillera au respect des engagements budgétaires selon les plans d'actions. Le MPDRN adressera un rapport, tous les six mois, au REFES et au CIMSRE. Ce dernier se réunira au moins deux fois par an pour évaluer le niveau d'exécution du PAP CSLP.

Le Secrétariat Permanent du Comité National de Coordination de l'Aide (SP/CNCA), en étroite collaboration avec le MPDRN, aura pour mission de s'assurer de la mobilisation et de la disponibilité des ressources allouées à la mise en œuvre du CSLP.

2. Dispositif de suivi de la pauvreté et du bien être

Ce dispositif sera piloté par l'ISTEEBU qui a l'expertise et le mandat de la production et la diffusion des informations statistiques. L'ISTEEBU mettra en place une organisation technique au sein de chaque ministère pour l'organisation des bases des données selon les indicateurs retenus. Il assumera la mission de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des indicateurs de suivi et des enquêtes définies dans le cadre du système de suivi de la pauvreté. Il adressera périodiquement les indicateurs et résultats d'enquêtes au REFES et au MPDRN.

3. Dispositif d'évaluation et d'actualisation du CSLP

Le Secrétariat Permanent du Suivi des Réformes Economiques et Sociales (SP/REFES) qui est Placé sous la Deuxième Vice Présidence de la République, aura pour principale mission d'assurer le suivi des réformes économiques et sociales. Pour le CSLP, son mandat consistera à évaluer le niveau de performances des secteurs dans la mise en œuvre de réformes et des programmes permettant une mise en œuvre plus efficace du CSLP. Il établira les bilans d'exécution du premier programme d'actions prioritaires du CSLP en vue d'apporter et d'actualiser certaines analyses liées aux politiques sectorielles du CSLP. Il participera à toutes les réunions du CTS pour apprécier le niveau de performances des plans d'actions sectorielles. Il organisera les travaux d'actualisation du CSLP en s'appuyant sur le CTS, les Comités Provinciaux de Développement de lutte contre la pauvreté et les Comités communaux de développement et de lutte contre la pauvreté.

Le Programme d'actions prioritaires aura deux revues, une revue annuelle et une revue finale d'évaluation définitive.

Tableau 2 : Synthèse des financements du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP 2007-2010 par axe (en millions \$)

Axes/programmes	Financements programmés					Financements à rechercher						Total Financements
	2007	2008	2009	2010	2007- 2010	2007	2008	2009	2010	2007- 2010	En %	
<u>Axe 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE</u>	<u>48,2</u>	<u>74</u>	<u>54,8</u>	<u>31</u>	<u>208</u>	<u>5,5</u>	<u>17,1</u>	<u>22</u>	<u>21,3</u>	<u>65,9</u>	<u>12,3</u>	<u>273,9</u>
<i>Programme 1 : Renforcement de la sécurité</i>	25	47,8	22,8	9,5	105,1	1	6,5	7	6	20,5	3,8	125,6
<i>Programme 2 : Renforcement de l'Etat de droit</i>	6,8	4,5	7,4	5	23,7	1,4	5	6	5	17,4	3,3	41,1
<i>Programme 3 : Gestion prudente des contentieux liés au passé et prévention des conflits</i>	1				1	0,6	1,2	1,8	2,4	6,0	1,1	7
<i>Programme 4 : Promotion de la bonne gouvernance</i>	15,4	21,7	24,6	16,5	78,2	2,5	4,4	7,2	7,9	22,0	4,1	100,2
<u>Axe 2 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE</u>	<u>49,3</u>	<u>86,4</u>	<u>83,9</u>	<u>83,4</u>	<u>303</u>	<u>10,6</u>	<u>76,6</u>	<u>91,4</u>	<u>95,4</u>	<u>274,0</u>	<u>51,3</u>	<u>577</u>
<i>Programme 1 : Développement des secteurs porteurs de croissance</i>	23	30,9	39,9	39,4	133,2	2,8	26,7	32,5	36,4	98,4	18,4	231,6
<i>Programme 2 : Création d'opportunités d'emplois et de revenus</i>	11,9	17	1,5	0	30,4	0	3	6	6	15,0	2,8	45,4
<i>Programme 3 : Développement du secteur privé</i>	0,5	1	1		3,5	2,5	3,5	5,5	6,5	18,0	3,4	21,5
<i>Programme 4 : Développement des infrastructures d'appui à la production</i>	13,9	37,5	41,5	43	135,9	5,3	43,4	47,4	46,5	142,6	26,7	278,5
<u>Axe 3 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN</u>	<u>56,9</u>	<u>74,8</u>	<u>62,2</u>	<u>37,1</u>	<u>231</u>	<u>7</u>	<u>45,3</u>	<u>66,2</u>	<u>63,8</u>	<u>182,3</u>	<u>34,1</u>	<u>413,3</u>
<i>Programme 1 : Education</i>	13,1	19,5	15,4	17,7	65,7	7	45,3	66,2	20,6	61,4	11,5	127,1
<i>Programme 2 : Jeunesse et sports</i>							2,5	5,5	4,6	12,6	2,4	12,6
<i>Programme 3 : Santé</i>	10,9	13,7	12,4	6,9	43,9		16	24,7	22,1	62,8	11,7	106,7
<i>Programme 4 : Accès à l'eau et amélioration du cadre vie</i>	13,4	25	19,7	7,7	65,8		4	5	4,5	13,5	2,5	79,3
<i>Programme 5 : Appui aux groupes vulnérables</i>	19,5	16,6	14,7	4,8	55,6		8,5	11,5	12	32,0	6,0	87,6
<u>Axe 4 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA</u>	<u>12,3</u>	<u>13,2</u>	<u>8</u>	<u>10</u>	<u>43,5</u>	<u>0</u>	<u>2,5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>12,5</u>	<u>2,3</u>	<u>56</u>
<i>Programme 1 : Réduction de la transmission du VIH/SIDA</i>	4,1	4,3	2,4	3,4	14,2		1	1,5	2	4,5	0,8	18,7
<i>Programme 2 : Promotion du bien être des personnes vivant avec le VIH/SIDA</i>	4	3,9	2,5	3	13,4		0,5	2	2	4,5	0,8	17,9
<i>Programme 3 : Réduction de la pauvreté des personnes vivant avec VIH/SIDA</i>	3,2	3,5	2,6	3,1	12,4		0,5	1	1	2,5	0,5	14,9
<i>Programme 4 : Renforcement de la gestion et coordination de la réponse nationale au VIH/SIDA</i>	1	1,5	0,5	0,5	3,5		0,5	0,5	0	1	0,2	4,5
TOTAL	166,7	248,4	208,9	161,5	785,5	23,1	141,5	184,6	185,5	534,7	100	1.320,2
Financements intérieurs							-39,8	-46,8	-55	-141,6		
Financements à rechercher						23,1	101,7	137,8	130,5	393,1		
Appuis budgétaires	70,3	50				15,2	36,6	96	100	247,8		
TOTAL FINANCEMENTS A RECHERCHER						38,3	138,3	233,8	230,5	640,9		

Tableau 3 : Synthèse des actions prioritaires du PAP / CSLP 2007-2010

*Principales actions prioritaires***Axe 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE*****Programme 1 : Renforcement de la sécurité***

- parachèvement du programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration des ex-combattants
- professionnalisation de corps des FDN et de la PNB
- mise en place des cadres nationaux de dialogue

Programme 2 : Renforcement de l'Etat de droit

- restructuration et redynamisation de l'appareil judiciaire
- renforcement des capacités des personnels judiciaires et pénitentiaires
- réhabilitation/extension/équipement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires,
- Programme d'exécution des jugements

Programme 3 : Gestion prudente des contentieux liés au passé et prévention des conflits

- rendre la CVR opérationnelle, impartiale et efficace dans ses investigations
- faciliter la résolution des conflits fonciers (Commission Nationale des Terres)

Programme 4 : Promotion de la bonne gouvernance

- gestion des finances publiques
- renforcement des capacités de la Cour des Comptes et la brigade anti-corruption
- Programme national de renforcement des capacités (administrations économiques et financières, l'ISTEEBU, etc.)
- mise en place Fonds de Développement Local

Axe 2 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE***Programme 1 : Développement des secteurs porteurs de croissance***

- sécurisation alimentaire durable
- gestion durable de l'espace et des ressources naturelles
- promotion d'une agriculture de marché
- appui à la planification, à la vulgarisation et à la recherche

Programme 2 : Création d'opportunités d'emplois et de revenus

- intensification des activités de micro-finance en milieu rural

- extension travaux Himo

Développement du secteur privé

- assainissement du cadre juridique et financier du secteur privé
- création d'un fonds de relance du secteur privé
- redynamisation des missions de la CCIB
- renforcement des capacités du centre d'arbitrage

Développement des infrastructures d'appui à la production

- RN13 Ruyigi-Cankuzo (50 km), ii) RN14 : Kirundo-Gasenye (37 Km) et iii) RN12 : GITEGA-KARUZI –MUYINGA (106 Km) pour la construction, RN2 : Bugarama-Gitega pour l'entretien ; Voirie urbaine de Bujumbura (43 Km) pour la réhabilitation
- réhabilitation des tronçons prioritaires des routes provinciales et communales
- construction des ponts sur Rumpungwe et Maragarazi.
- Clôture et sécurisation de l'aéroport de Bujumbura
- Dragage du port de Bujumbura
- Assainissement des quartiers périphériques de Bujumbura et d'autres villes secondaires
- Développement des techniques de communication

Axe 3 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Programme 1 : Education

- Construction, réhabilitation et équipement de locaux pédagogiques principalement dans l'enseignement primaire et dans le secondaire général et technique
- Production et distribution de manuels scolaires et d'autres matériels didactiques
- Formation des personnels, majoritairement enseignants

Programme 2 : Jeunesse et sport

- augmenter les capacités des infrastructures sportives pour la jeunesse
- renforcement des capacités du ministère de la Jeunesse

Programme 3 : Santé

- dotation régulière des structures sanitaires en médicaments essentiels
- réhabilitation de certains hôpitaux de référence dans les provinces
- centres de santé de base dans le cadre d'une nouvelle politique de gestion communautaire
- construction de 17 dépôts médicaux provinciaux
- renforcement du système d'information sanitaire.

Programme 4 : Accès à l'eau et amélioration du cadre de vie

- amélioration du système d'approvisionnement d'eau en milieu urbain et rural

Site : www.csplminiplan.bi; e-mail : info@csplminiplan.bi

(réhabilitation et installations des infrastructures de production et de distribution)

- renforcement des capacités techniques des structures de gestion du secteur

Programme 5 : Appui aux groupes vulnérables

- appui à la prise en charge des groupes vulnérables
- Reconstruction de l'habitat
- Renforcement du rôle économique de la femme
- Aménagements des sites pour les populations réfugiées

Axe 4 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Programme 1 : Réduction de la transmission du VIH/SIDA

Programme 2 : Promotion du bien être des personnes vivant avec le VIH/SIDA

Programme 3 : Réduction de la pauvreté des personnes vivant avec VIH/SIDA

I. ORIENTATIONS DU CSLP ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

I. 1. Objectifs et axes stratégiques du CSLP

Les consultations sectorielles et le processus participatif à la base de l'élaboration du CSLP ont permis de dégager, pour le moyen et long terme, quatre axes stratégiques :

- L'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ;
- La promotion d'une croissance économique durable et équitable
- Le développement du capital humain ;
- La lutte contre le VIH/SIDA;

Axe 1 : *L'amélioration de la gouvernance et de la sécurité*

Les priorités du gouvernement sont la sécurité et le renforcement de l'Etat de droit, en mettant en œuvre un ensemble de stratégies et de moyens pour opérer des changements de mentalités et de comportements, après plusieurs années de guerre. En matière de sécurité, l'objectif du gouvernement est de rétablir la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire dans des conditions de sécurité maximale. Cela passera par : (i) la consolidation des accords de paix ; (ii) la poursuite des programmes de démobilisation, de désarmement et d'intégration jusqu'à la stabilisation des effectifs des militaires et des policiers ; (iii) la professionnalisation des corps de défense et de sécurité ; (iv) le désarmement des populations civiles et la lutte contre la prolifération des armes légères. La durabilité de la sécurité est tributaire de l'existence d'un Etat de droit et de bonnes pratiques de gouvernance permettant d'éviter le développement de la corruption et des actes de non respect des droits humains. Dans cette perspective, le gouvernement se fixe plusieurs priorités, en particulier le renforcement de l'indépendance de la justice et la confiance des justiciables à son égard, ainsi que la modernisation de l'administration pénitentiaire et le respect des droits des détenus.

Le gouvernement a élaboré une politique nationale de bonne gouvernance avec l'appui des partenaires au développement du secteur et la mise en place de mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations diverses. Cette politique vise le renforcement de la culture démocratique, la promotion d'une administration publique efficace et le renforcement des structures de planification et de gestion économique. Plus spécifiquement, il s'agira de promouvoir un mode de fonctionnement des administrations publiques plus efficient au service du développement humain. La décentralisation effective constituera un levier d'action stratégique pour réduire la pauvreté et promouvoir la gouvernance locale.

Axe 2 : *La promotion d'une croissance économique durable et équitable*

L'objectif que le gouvernement du Burundi veut mettre en place est un plan de relance économique qui vise une croissance de 6 % à 7 %, en moyenne annuelle, et le doublement du PIB par habitant sur une période de 15 ans. Les secteurs porteurs de cette croissance forte et durable sont l'agriculture, l'industrie et l'artisanat. Cette forte croissance sera soutenue progressivement par le secteur privé. Elle nécessitera une aide publique au développement substantielle, un approfondissement des réformes structurelles et l'équilibre des fondamentaux macroéconomiques. Le secteur agricole sera le secteur moteur de cette croissance en misant sur les cultures vivrières et d'exportation ainsi que sur l'élevage et la pisciculture. Le développement rural sera également appuyé en vue de développer la pluriactivité permettant la diversification de revenus du monde rural.

Axe 3 : Le développement du capital humain

L'objectif du gouvernement dans les secteurs sociaux de base, socle du développement des capacités humaines, est de rétablir dans le moyen terme les performances d'avant le conflit et de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. Cela se traduira progressivement par un système d'allocation budgétaire plus efficient permettant d'augmenter les budgets des dépenses (fonctionnement et investissement) dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.

Dans le domaine de l'éducation, les priorités seront la généralisation de l'enseignement primaire gratuite et l'amélioration du rendement du système scolaire. La politique du gouvernement axera ses actions sur la construction, la réhabilitation et l'extension des infrastructures d'éducation, avec une priorité pour les régions les plus défavorisées. Elle se traduira par des actions multiformes de formation des formateurs et des enseignants de qualité en quantité suffisante ainsi que la mise à disposition d'un matériel didactique et des supports pédagogiques adaptés.

Au niveau du secteur de la santé, sur la base de sa Politique Nationale de Santé (PNDS), élaboré en 2005, les actions envisagées visent : (i) la réduction du taux de mortalité maternelle et néonatale ; (ii) la réduction du taux de mortalité infantile et juvénile ; (iii) la réduction de la prévalence des maladies transmissibles, carentielles et de la malnutrition ; (iv) le renforcement de la performance du secteur de la santé par l'amélioration de l'accès aux services et de la qualité des soins. Cette politique se traduira également par le développement de mécanismes de contractualisation dans le secteur de la santé pour offrir des prestations de qualité aux populations.

Axe 4 : La lutte contre le VIH/SIDA

Les objectifs stratégiques de cet axe visent à apporter une réponse nationale pour accélérer le processus de recul du VIH/SIDA. Les principaux volets de la nouvelle stratégie sont: i) la réduction de la transmission du VIH/SIDA, ii) la promotion du bien être des personnes vivant avec le VIH/SIDA, iii) la réduction de la pauvreté des personnes vivant avec le VIH/SIDA et iv) le renforcement de la gestion et la coordination de la réponse nationale au VIH/SIDA.

1.2. Cadrage macro-économique 2007-2010

Les perspectives de croissance de l'économie du Burundi se présentent sous de meilleurs auspices au regard du nouveau contexte national de rétablissement des fondamentaux de l'économie et de consolidation progressive du fonctionnement des institutions démocratiques du pays. Les projections du FMI tablent sur un taux de croissance variant entre 5,3 % et 6,6 % entre 2007 et 2010. Cette croissance relativement vigoureuse se justifierait par les importants chantiers de reconstruction du pays et la reprise des activités agricoles. Mais cette croissance est encore insuffisante pour provoquer des effets multiplicateurs significatifs sur les structures productives et le rythme de mutation de l'économie burundaise. Malgré les réformes économiques pour assainir le cadre des affaires, le décollage du secteur privé prendra encore quelques années du fait de la persistance de multiples entraves (Etat de droit, politique cohérente du secteur privé, le crise de l'énergie, etc.).

S'agissant du secteur primaire, l'hypothèse d'une hausse tendancielle des productions vivrières a été retenue dans la perspective d'une politique sectorielle de mise en valeur des terres et d'accompagnement du monde paysan. Ainsi, le rythme moyen de croissance de la production vivrière serait de 2 % sur la période. Les cultures d'exportation connaîtront un taux de croissance

encore faible, 0,1% en raison d'importantes réformes structurelles à entreprendre pour le redressement du secteur. Il en serait de même pour la forêt et la pêche. En revanche, l'élevage escompte réaliser un taux de croissance se situant autour de 0,3 %, avec les actions de recapitalisation du cheptel (avec le nouveau projet d'élevage du FIDA) et la relance de la consommation intérieure. Les besoins d'investissement pour l'aménagement des terres et la maîtrise de l'eau pour l'agriculture sont énormes pour augmenter les opportunités d'emplois et de revenus au monde rural. Des moyens financiers exceptionnels seront nécessaires pour les prochaines années pour opérer des changements significatifs du système de production agricole.

S'agissant du secteur secondaire, les projections indiquent une croissance de la valeur ajoutée se situant entre 0,9 % et 1,5 % entre 2007-2010. Cette faible performance serait imputable à la crise du secteur énergétique et dans une certaine mesure des activités manufacturières liées à la valorisation des produits agricoles. L'essor prévu des BTP modernes (avec un taux de croissance compris entre 0,5 et 0,8 %) serait imputable en partie aux travaux de reconstruction des infrastructures de base et aux projets de bitumage de certaines routes. Les efforts en matière de pistes rurales et de construction de villages ruraux pour les rapatriés semblent avoir été minorés.

L'activité du secteur tertiaire connaîtrait un taux de croissance moyen de 2 % sur la période. Cette évolution serait soutenue par l'accroissement des services dans les domaines des services publics (1,2 %), des télécommunications et du transport

En ce qui concerne l'inflation, le taux projeté devrait s'établir entre 4 et 5 %. Cette maîtrise supposée de l'inflation serait la conséquence de l'augmentation de la production vivrière et celle attendue des cultures d'exportation sur la période et surtout de la bonne gestion de la politique monétaire.

Tableau4 : Evolution des croissances sectorielles sur la période 2005-2010

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2010
Secteur primaire	- 3,1 %	2,3 %	2,2 %	2,8 %	2,8%	2,9%
Cultures vivrières	- 0,4 %	0,0 %	1,8 %	2,3 %	2,3%	2,3%
Cultures d'exportation	- 3,0 %	1,9 %	0,1 %	0,1 %	0,1%	0,2%
Elevage	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3%	0,3%
Forêt	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1%	0,1%
Pêche	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0%	0,0%
Secteur secondaire	1,1 %	0,7 %	0,9 %	1,3 %	1,5%	1,3%
Manufacture	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,5 %	0,3%	0,4%
Artisanat	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,3%	0,3%
Construction	0,5 %	0,4%	0,5 %	0,6 %	0,8%	0,6%
Mines et énergie	0,0 %	-0,1%	0,0 %	0,0 %	0,0%	0,0%
Secteur tertiaire	2,7 %	2,0 %	2,1 %	2,1 %	2,0%	2,0%
Services publics	1,8 %	1,4 %	1,4 %	1,3 %	1,2%	1,2%
Transports et communications	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3%	0,3%
Commerce	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3%	0,3%
Autres services	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1%	0,1%
Taxes indirectes	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,4 %	0,4%	0,5%
PIB réel	0,9 %	5,1 %	5,5 %	6,6 %	6,6%	6,6%

Source : SP/REFES : cadrage macro-économique CSLP Février 2007

Les performances sectorielles attendues sont basés sur des hypothèses d'accélération de certaines réformes structurelles touchant la privatisation de l'essentiel des actifs du secteur productif de l'Etat, l'impact de l'entrée du Burundi dans la zone CEA, la libéralisation de la filière du café et la simplification des procédures administratives pour la promotion des investissements privés. Le

taux d'investissement moyen escompté, entre 2007 et 2010, du secteur privé est de l'ordre de 10 %. Cela exigera non seulement un environnement hautement incitatif (contexte juridique des affaires assaini, disponibilité de l'énergie, baisse des coûts de facteurs, etc.) mais aussi une politique publique de développement du secteur privé cohérente et efficace. Cet objectif reste très ambitieux au regard des contraintes structurelles du Burundi marquées principalement par le rétablissement de certains équilibres macro-économiques, la réhabilitation de certaines infrastructures structurelles et la pacification totale du pays ainsi que l'ancrage de pratiques saines de bonne gouvernance. Dans ce contexte, l'effacement rapide du secteur public dans le processus de redynamisation de l'économie nationale prendre encore plusieurs années. L'Etat aura encore à jouer un rôle important dans l'effort de reconstruction du pays et le développement du capital humain. Compte tenu des besoins pressants dans tous les domaines (routes, écoles, centres de santé, aménagements hydro-agricoles, énergie, etc.), les investissements publics devront encore être massifs pour réhabiliter les infrastructures de base et la préparation des structures du pays afin que le secteur privé puisse jouer le levier principal de la croissance économique. Pour les trois prochaines années, compte tenu des besoins de reconstruction du pays et des perspectives de reprise de la croissance économique, avec un taux de croissance de près de 7 %, le taux d'investissement global pourrait dépasser les 20 % du PIB à la fin de l'année 2010.

1.3.Cad战略 budgétaire

Les opérations financières de l'Etat projetées pour 2007-2010 s'inscrivent dans le respect des engagements pris avec les institutions de Breton Wood. Les projections de recettes budgétaires sont basées sur les évolutions du PIB, en moyenne de 6,6 %. Le solde global du budget de l'Etat (base engagement) se situerait annuellement entre 240 et 286 milliards Fbu soit un taux de déficit de 20 % du PIB courant sur la période. Les recettes budgétaires représentent, en moyenne, 20 % du PIB alors que les dépenses courantes sont de l'ordre de 25 % du PIB. Les prévisions des recettes tablent sur une croissance moyenne de 12%. Au niveau des dépenses, les objectifs traduisent une volonté de limiter l'accroissement, surtout en 2008 avec un taux d'accroissement de 4 %. Les dépenses d'investissement ont été limitées à 19 % du PIB. Le gouvernement compte prendre certaines mesures complémentaires pour améliorer le taux d'exécution du programme des investissements publics et assouplir certaines procédures de passation de marché tout en mettant l'accent sur la décentralisation de certains programmes de réduction de la pauvreté pour apporter des réponses rapides et adéquates aux multiples déficits socio-économiques.

L'analyse de l'exécution des budgets de l'Etat entre 2004 et 2006 montre que le Burundi a réalisé des progrès notables dans la restauration des fondamentaux de l'économie. En effet, l'amélioration de la gestion des finances publiques, à travers les multiples réformes institutionnelles et financières, s'est traduite par la tenue de la pression fiscale à un niveau soutenue et durable se situant à 20 % du PIB. Le déficit général du budget de l'Etat est passé de 74 milliards Fbu en 2004 à 33 milliards Fbu en 2006. L'Etat aura fini à la fin de l'année 2007 de liquider les arriérés du secteur privé. Depuis 2005, l'Etat a déboursé 20 milliards Fbu au titre des arriérés du secteur privé. Cela permet au secteur privé de connaître de nouvelles conditions de reprise de ses activités économiques et le rétablissement de la confiance en la capacité de l'Etat de conduire les nouvelles politiques d'appui aux initiatives privées. Les dépenses courantes de l'Etat ont été maîtrisées, malgré le dérapage de 2006 en raison des augmentations salariales. En matière d'investissements sur ressources propres, les efforts ont été également non négligeables puisque les réalisations sont passées de 2 milliards Fbu en 2004 à 35,3 milliards en 2006. Ces investissements ont touché surtout les secteurs sociaux et l'énergie. En 2006 sur 20,4 milliards Fbu 86 % ont été alloués au secteur de l'éducation.

Tableau 5 : Evolutions des recettes et dépenses de l'Etat (en millions Fbu)

	2004	2005	2006	2007
RECETTES	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision
Recettes fiscales	117.259	140.397	178.400	184.146
Recettes des fonds	14.146	17.286		
Recettes non fiscales	13.823	13.848	16.100	24.863
Recettes courantes	145.228	171.531	194.500	209.009
Dons courants	31.215	26.159	77.500	109.072
dons en capital	21.651	23.390	41.300	110.748
Total dons	52.866	49.549	118.800	219.820
Total Recettes	198.094	221.080	313.300	428.829
DEPENSES				
Dépenses courantes	165.682	193.550	226.900	276.813
dont :				
Salaires	58.604	72.559	96.600	123.337
Biens et services	40.079	40.314	62.200	69.329
Dépenses en capital	106.080	64.420	119.500	168.532
Dépenses totales	271.762	257.970	346.400	445.345
DEFICIT GENEAL	-73.668	-36.890	-33.100	-16.516

Source : Budgets d'exécution et lois des finances, Ministère des Finances mars 2007

Le projet de loi de finances de 2007 reflète encore des préoccupations sécuritaires et de souveraineté, avec 40 % des dépenses allouées aux différents ministères en charge de la sécurité, de la défense et des anciens combattants contre 34 % en 2006. Cet arbitrage s'est réalisé au détriment des secteurs économiques (agriculture, industrie, artisanat, etc.) qui n'ont reçu que 27 % des ressources du budget. Un recentrage a été réalisé pour les ministères de la santé et de l'éducation bénéficiant de 31 % des crédits en 2007 contre 27 % en 2006. Toutefois, l'Etat entend inscrire sa politique budgétaire dans une perspective d'accroissement des ressources internes pour le financement des investissements. Ainsi, le budget 2007 prévoit 35,9 milliards Fbu de financements internes pour le programme d'investissement.

Le budget de 2008 devrait amorcer des changements plus significatifs pour soutenir les secteurs porteurs de croissance et d'impacts sur les revenus des populations. Le secteur agricole et les nouvelles opportunités de création de richesse au profit de larges couches de la population devront être les premiers bénéficiaires des choix budgétaires.

Tableau 6 : Prévisions budgétaires par grande fonction économique

Secteurs	Budget 2006 révisé	Budget 2007
Dépenses de souveraineté	34 %	40 %
Assemblée nationale	2 %	2 %
Secteurs sociaux	27 %	31 %
Secteurs économiques	37 %	27 %
Total budget (en milliards Fbu)	315.849	308.972

Source : Loi des finances 2007

Les prévisions budgétaires pour la période 2007-2010 confortent cette tendance de redressement des finances publiques en maintenant le taux de pression fiscale à plus de 20 % (entre 20 et 20,5% du PIB). Le taux annuel moyen d'accroissement des dépenses courantes (salaires, biens et services) a été fixé à 9 %. La baisse du poids des salaires des militaires dans la masse salariale globale commencera à baisser dès 2009. A la fin de l'année 2010, la masse salariale globale sera de 154 milliards Fbu dont 20 % pour les militaires contre 22 % en 2007. L'effort de l'Etat en

matière d'investissement se traduira par l'injection annuelle des fonds de l'ordre 45 milliards. Pour la période 2007-2010, la contribution de l'Etat au budget d'investissement sera 178,5 milliards Fbu dont 36,9 milliards pour l'année 2007.

Malgré tous ces efforts, des ressources supplémentaires seront encore nécessaires aux secteurs prioritaires du programme d'actions prioritaires du CSLP pour engager réellement des actions d'envergure susceptibles de redynamiser dans les économies locales et le marché des biens et services. Elles proviendraient d'une part d'un effort interne de mobilisation plus accru des recettes fiscales et une meilleure répartition des dépenses, et d'autre part des appuis exceptionnels extérieurs dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. Cela permettrait au Burundi de retrouver le chemin de la croissance forte et durable et de donner de plus d'espoir et de paix aux populations.

1.4. Principales réformes engagées

Les réformes structurelles engagées, depuis plusieurs années, ont touché plusieurs secteurs, en particulier dans le domaine de la sécurité et celui des réformes économiques et financière.

Au niveau des réformes économiques et financières, les actions entreprises ont visé l'assainissement des finances publiques et la création des meilleures conditions de relance de la croissance économique. Il s'agit principalement des réformes dans : i) le secteur des marchés publics, ii) de la chaîne des dépenses publiques et iii) le circuit de collecte des recettes de l'Etat ainsi que les institutions de contrôle des comptes de l'Etat. Certaines réformes, surtout la privatisation des entreprises publiques, accusent un peu de retard. Ces réformes sont actuellement appuyées par deux dons de la Banque Mondiale et de l' Union Européenne.

Les réformes les plus importantes concernent les recettes et la gestion des finances publiques. Pour les recettes, les réformes déjà réalisées sont la refonte des textes législatifs et la révision du code des impôts et taxes. A cela s'ajoute l'étude pour la mise en place de la TVA ainsi que l'élargissement de l'assiette fiscale. Un effort a été accompli en matière de budgétisation et de plafonnement des exonérations fiscales. Pour les dépenses, les mesures phares concernent la maîtrise de la masse salariale à travers le recensement physique des effectifs, le gel de recrutement et le renforcement des mécanismes de gestion de la fonction publique, avec toutefois un régime spécial pour l'éducation qui ne peut recruter plus de 3 000 enseignants dans le primaire et 1200 dans le secondaire. L'objectif de gestion du personnel de l'Etat sera achevé en 2007 par la reprise du contrôle de la gestion de la solde par le ministère des finances à travers la carte d'identité sécurisée et le renforcement des capacités de la fonction publique. Des progrès ont également été réalisés pour la production du Tableau des Opérations Economiques et Financières de l'Etat de 2006 (TOFE) en même temps que le rapport de gestion de 2006.

Pour la question de gouvernance économique, la Cour des Comptes a déjà publié son premier rapport en 2006 sur l'exercice budgétaire de 2005. Son deuxième rapport est attendu au mois de novembre 2007. Un projet de loi contre le blanchiment d'argent va être soumis au Parlement pour adoption d'ici le mois de septembre 2007. La brigade anti-corruption a été créée ainsi que la Cour anti-corruption et leur fonctionnement est déjà amorcé.

En matière de sécurité, les réformes en cours au sein des corps de défense et de sécurité visent la stabilisation des effectifs de la FDN et de la PNB à un niveau compatible avec les capacités financières du pays, tout en rendant ces deux corps performants selon un nouvel esprit républicain. Le programme de démobilisation connaît des progrès non négligeables. En mars 2007, 20.400 sont démobilisés depuis le début du programme de démobilisation.

1.5. Eléments d'orientation des politiques sectorielles

Le Burundi s'est doté de son CSLP en 2006, après un long processus participatif. A cela s'ajoutent les politiques sectorielles dont les plus importantes sont celles des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du VIH/SIDA et de la bonne gouvernance. Pour les prochaines années, le gouvernement entend concentrer ses efforts, avec l'appui de ses partenaires, dans les domaines suivants :

Développement de la pluriactivité rurale : le secteur stratégique restera encore l'agriculture qui a besoin d'une modernisation effective dans ses méthodes culturales et d'une sécurisation foncière pour permettre une réelle accumulation de richesses dans le milieu rural. Cette politique impliquera également le développement de l'intermédiation financière et surtout l'extension du réseau des structures de micro-finance pour accompagner efficacement le développement du monde rural. Cela nécessitera aussi le renforcement des institutions de formation professionnelle pour développer les divers métiers, en particulier ceux liés au développement de l'agriculture, l'artisanat et des services.

Mise à niveau des capacités énergétiques : le gouvernement envisage à court terme de rétablir les conditions de production et de distribution de l'électricité de façon continue en augmentant les capacités de production et en réhabilitant le réseau de distribution pour étendre le niveau de desserte et réduire la perte sur certaines lignes. Le gouvernement engagera également les études nécessaires pour garantir les sources d'approvisionnement en combinant les capacités du potentiel national et les sources d'approvisionnement de la sous-région.

Système d'allocation des ressources cohérentes avec les OMD : Le rattrapage du retard en matière de développement humain exigera des dépenses sociales (éducation, santé, VIH/SIDA et protection des groupes vulnérables) compatibles avec les OMD. En attendant le chiffrage exacte des OMD qui est en cours, le gouvernement entend inscrire les dépenses de ces secteurs dans une tendance de croissance significative permettant de porter le niveau des dépenses sociales compris entre 9 et 13 % du PIB tout en rattrapant le retard pour le secteur de la santé. Les principales actions envisagées visent à répondre à la demande d'accès à l'école primaire et le renforcement de la formation professionnelle en vue de préparer les jeunes à de métiers adaptés aux besoins du marché du travail. Il s'agira également d'améliorer la formation des enseignants et la qualité des enseignements pour réduire les taux de déperdition scolaire. En matière de santé, l'accent sera mis sur les centres de santé de base, surtout en milieu rural pour améliorer le niveau d'accès. Pour le SIDA, les résultats encourageants du premier programme seront consolidés et améliorés pour arriver à un taux de prévalence en dessous de 3 % d'ici 2015.

Contribution budgétaire significative du budget de l'Etat au programme d'investissement : le gouvernement entend budgétiser annuellement des ressources financières de l'ordre de 40 millions \$ pour contribuer au financement du programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP.

Renforcement de la coordination : le gouvernement réactivera de façon plus efficace les mécanismes de coordination et de suivi des politiques publiques entre et au sein des ministères techniques sous la conduite de la deuxième vice présidence de la République, tout en associant les organisations de la société civile et le secteur privé. Il entend également, à travers le CNCA, donner un nouveau souffle à l'esprit de partenariat avec les partenaires au développement en mettant en place un Groupe de Coordination des Partenaires au Développement en vue de mieux harmoniser les approches, suivre la mise en œuvre du CSLP et approfondir le dialogue sur les principaux défis que doit relever le Burundi.

Développement de la coopération et de l'intégration sous-régionale : le gouvernement consolidera les liens de coopération avec les pays de la sous-région des grands lacs surtout pour concrétiser certains projets communs dans les secteurs de l'énergie, des transports (par voie fluviale et par chemin de fer), des routes et des télécommunications.

II. PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES 2007-2010

II.1. Principes et démarche d'élaboration du programme d'actions

Le but recherché par le gouvernement burundais dans l'adoption du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) de mise en œuvre du CSLP 2007-2010 est, avant tout, d'assurer cohérence, efficacité et synergies des interventions sectorielles dans le domaine de la réduction de la pauvreté afin de créer des effets significatifs d'amélioration des conditions de vie des populations et de restauration de la sécurité. Le PAP est fondé sur la concertation avec les administrations concernées, les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile. Ce principe a déjà été respecté dans l'élaboration du CSLP. Ce programme se distingue par sa flexibilité et par son caractère glissant au vu des indicateurs de suivi et des performances. Il comprend plusieurs composantes porteuses de coopération transversale (impliquant plusieurs administrations et Ong pour une action précise) et séquentielle (garantissant l'articulation des différentes phases de mise en œuvre des actions).

Au niveau de la mise en œuvre, il sera pris des dispositions institutionnelles et financières visant i) à améliorer l'efficacité des politiques sectorielles, ii) la décentralisation des actions et la coordination des activités de terrain, iii) l'adaptation des outils et instruments de financement aux besoins des populations pauvres et aux exigences de rétablissement des conditions de sécurité humaine et économique et la consolidation progressive de l'approche programme au détriment de l'approche projet.

Une telle approche est de nature à :

- Assurer un meilleur arbitrage budgétaire entre les différentes administrations en fonction des objectifs recherchés ;
- Exploiter au maximum la synergie entre toutes les actions des différents programmes distingués selon les axes du CSLP ;
- Répondre à la nécessité d'une programmation locale plus intégrée et coordonnée permettant une meilleure rationalisation des choix et une gestion efficace des programmes et projets ;
- Regrouper les opérations d'investissement par nature d'activités dans le cadre du Programme des Investissements Publics ;
- Faciliter le recentrage des projets en fonction des résultats atteints en s'appuyant sur le système de suivi et d'analyse de la pauvreté et des études d'impact ;

L'autre dimension du programme est le regroupement des projets participant à la lutte contre la pauvreté suivant quatre principes :

- les projets d'investissements et les mesures d'accompagnement sont regroupés en composantes de formation de capital fixe et de renforcement des capacités ainsi que d'appui institutionnel pour chacun des domaines d'intervention traduisant les axes stratégiques arrêtés par

le CSLP. Cette approche permet de juger les opportunités d'association des formes d'intervention et d'articuler les actions complémentaires. Elle facilite enfin l'appréciation et l'évaluation des impacts des effets des projets programmés.

- la décentralisation de la programmation et la mise en place des structures régionales et locales de coordination permettent de mieux atteindre les populations pauvres et de jeter les bases d'une programmation locale participative permettant une autonomisation progressive des populations dans la prise en charge de leur développement local. C'est à ces niveaux que la synergie des actions d'éducation, de santé, de nutrition, de création d'opportunités d'amélioration des revenus, de recherche de fixation des réfugiés et de préservation du milieu naturel sera recherchée et renforcée.
- le développement des mécanismes de coordination et de synergies entre les actions de développement et celles engagées à titre humanitaire et de consolidation de la paix dans le cadre du travail du CNCA.
- les actions des quatre axes du CSLP ont été regroupées par programmes en vue de développer les synergies et la complémentarité des actions.

Le PAP s'inscrit dans une vision de transition de l'approche projet à celle d'appui budgétaire conforme à l'esprit de la Déclaration de Paris. Compte tenu, du délai requis pour la mise en place de certains instruments techniques surtout le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et des budgets programmes, 2009 pourrait être une année charnière pour introduire ces instruments, dans un premier temps, dans deux ou trois ministères (Education, Santé et Agriculture). Cette orientation devrait permettre l'amélioration progressive des capacités d'absorption de l'aide ainsi que la transparence, l'efficacité et l'efficacité de la dépense publique. Cette modalité est centrale aux recommandations faites lors de la conférence de Paris organisée par l'OCDE en 2005 sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide internationale sur les procédures nationales.

Le PAP établit une hiérarchie d'actions multiformes regroupées en programmes centraux, sous-programmes et des composantes transversales comme la question de renforcement des capacités, le genre et la coordination des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du programme. Mais dans l'ensemble, le PAP axe ses actions sur des domaines stratégiques susceptibles de créer des dynamiques économiques et sociales pour les trois prochaines années.

Au niveau de chaque axe du CSLP, un ensemble d'actions a été jugé prioritaires selon les objectifs recherchés pour créer les meilleures conditions de reprise de la croissance et de consolidation de la sécurité.

Les arbitrages sectoriels ont été réalisés sur la base des critères suivants :

- La cohérence des actions prioritaires des ministères selon les axes stratégiques et priorités du CSLP en sachant que ces derniers couvrent souvent plusieurs ministères ;
- Les plans d'actions prioritaires élaborés par les différents ministères techniques ;
- la capacité d'absorption des ministères sur les trois dernières années et l'expression de nouvelles dépenses de lutte contre la pauvreté ;
- la pertinence et la maturité des activités et projets retenus par les ministères ;
- La prise en compte des financements extérieurs acquis et affectés aux différents secteurs d'activités.

Sur la base de ces modalités, les prévisions de dépenses pour la période 2007-2010 ont été élaborées en accordant une haute priorité aux secteurs porteurs de croissance et sociaux de base. Les ministères ayant en charge des services de la justice, le secteur du développement rural, les infrastructures routières et l'énergie ainsi que de l'urbanisme renforcent leur position dans la

Site : www.cslpminiplan.bi; e-mail : info@cslpminiplan.bi

répartition des dépenses budgétaires. Ceux en charge des problèmes de sécurité et de lutte contre le VIH/SIDA voient leur part diminuer dans les nouveaux financements à mobiliser.

Le tableau suivant résume les principes d'allocations sectorielles des nouvelles dépenses publiques d'investissements.

Tableau 7 : Principes de l'arbitrage pour l'affectation des nouvelles enveloppes sectorielles

Secteurs sociaux	Education	• Porter la part du budget de l'Etat allouée au Ministère de l'Education à un niveau cohérent avec les OMD • Gratuité de l'enseignement du primaire • Formation des maîtres
	Santé	• Doter le ministère des moyens adéquats pour assurer un fonctionnement satisfaisant des structures sanitaires, conformément aux engagements souscrits pour le secteur, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan sectoriel. Ce qui conduit à porter la part du budget de l'Etat allouée au Ministère de la Santé à un niveau conséquent du total sur la période. • Développement de l'approche contractuelle suivant des objectifs chiffrés pour chaque niveau de structures sanitaires
	Protection sociale	• accompagner les réfugiés et les déplacés dans leur installation définitive par d'actions multiformes • assister les enfants en situation de détresse (orphélins du Sida, orphélins de la guerre, veuves, etc.)
	VIH/SIDA	• Faire baisser le taux de prévalence de 3 % à 1,5 % • Prise en charge socio-économique des malades du VIH/SIDA
Secteurs de proteurs croissance	Agriculture, Élevage et pêche	• Appuyer le département dans l'opérationnalisation des plans d'action des filières agricoles, notamment le développement des cultures vivrières, la maîtrise de l'eau et la relance des cultures d'exportation • Amélioration de la situation alimentaire des populations en portant le niveau de ration alimentaire de 1773 kcl (2006) à 2.400 kcl d'ici 2009 • Recostitution du cheptel • Protection des sols
	Diversifications des activités économiques	• développement de la pluriactivité dans les zones rurales • développement de l'artisanat utilitaire • développement de la micro-entreprise • développement des travaux HIMO
	Infrastructures	• Accroître les ressources pour assurer la construction et l'entretien des routes nationales et des pistes rurales ; • Augmenter les capacités de production et de distribution de l'énergie • Développement de la téléphonie et des NTIC
Bonne Gouvernance	Justice	• Relever la part du ministère à au moins 1% du budget total hors investissements sur ressources extérieures pour moderniser la justice. • Rendre la Cour anti-corruption opérationnelle et efficace • Accès des populations vulnérables aux services de la justice
	Sécurité	• Parachèvement du programme de démobilisation et de pacification du pays • Professionnalisation des corps de sécurité • Vulgarisation de la notion des droits humains en direction de la police et l'armée

	Finances et budget	• Appuyer la mise en œuvre des réformes budgétaires • Rénovation des outils de gestion et de contrôle
	Economie et développement	• rendre le CSLP plus opérationnel en mettant en place les indicateurs des suivis et des budgets-programmes au niveau des ministères • Amélioration des prévisions macro-économiques, de l'appareil statistique national • Amélioration du système de programmation des investissements publics

II.2.Contenu et portée du programme

AXE 1 : L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE

Le Burundi a payé très cher, par le passé, des effets dévastateurs de la mauvaise gouvernance, notamment la guerre, la violation des droits de l'homme et la pauvreté. Aussi, le Gouvernement issu des élections démocratiques d'août 2005 a indiqué dans son programme que la paix, la réconciliation nationale, la sécurité et la bonne gouvernance constituent le socle sur lequel il compte bâtir le développement socio-économique. Conscient que l'amélioration des conditions de vie passe nécessairement par la restauration de la paix et l'instauration de l'état de droit, le Gouvernement entend mener des actions devant conduire à l'amélioration de la sécurité et au renforcement de la bonne gouvernance politique, administrative et économique.

Les programmes retenus pour y arriver sont, i) le renforcement de la paix et de la sécurité, ii) le renforcement de la justice, iii) l'amélioration de la gouvernance politique, administrative et économique.

Programme 1 : Renforcement de la sécurité

Depuis la signature du cessez le feu entre le Gouvernement Burundais et trois mouvements armés en Décembre 2003 et en septembre 2006 avec PALIPEHUTU-FNL, le gouvernement a initié des réformes importantes des corps de défense et de sécurité qui ont débouché sur la démobilisation, le désarmement d'une partie des combattants. Un programme multisectoriel de démobilisation, de désarmement et de réintégration des ex-combattants (DDR) ont été mis en place avec l'appui des partenaires au développement.

A la fin du mois de juin 2006, 20.298 ex combattants dont 3.015 enfants soldats et 485 femmes combattantes ont été démobilisés. L'objectif était de démobiliser 5.000 effectifs supplémentaires en vue de ramener la taille de l'armée au niveau de 25.000 personnes à la fin du mois de décembre 2007. Le gouvernement a pris des engagements vis-à-vis de ses partenaires pour démobiliser 5.000 personnes du FDN pour 2007, permettant progressivement d'avoir une armée compatible avec les moyens du pays.

L'objectif du Gouvernement dans le domaine sécuritaire est de rétablir la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire. A cette fin les actions prioritaires qui sont déjà engagées ou à venir vont en direction de : (i) la mise en œuvre intégrale du cessez le feu global et permanent en vue de la consolidation de la sécurité ; (ii) la poursuite des programmes de

Site : www.cslpminiplan.bi; e-mail : info@cslpminiplan.bi

démobilisation, de désarmement et d'intégration jusqu'à la stabilisation des effectifs des militaires et des policiers à un niveau qui répond aux besoins du pays et compatible avec ses capacités financières ; (iii) la professionnalisation des corps de défense et de sécurité ; (iv) le désarmement des populations civiles et la lutte contre la prolifération des armes légères.

Le gouvernement élaborera, durant les prochaines années, un cadre stratégique de développement des forces de sécurité et de ses services annexes selon une vision d'ensemble permettant d'inscrire toutes les institutions dans une perspective commune et cohérente des actions liés à la sécurité politique, physique, militaire et économique.

Mise en œuvre intégrale du cessez le feu global et permanent : Le défi majeur posé actuellement au gouvernement reste la mise en application et le respect des termes de l'accord de cessez-le-feu principalement le cantonnement des combattants du FNL et leur intégration dans les FDN et dans les corps de PNB, le désarmement et la démobilisation des éléments qui ne seront pas retenus dans les corps de défense et de sécurité.

Poursuite du programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration des ex-combattants : Le Gouvernement également entreprendre la démobilisation, le désarmement et la réintégration des combattants du FNL PALIPEHUTU. En plus des opérations de démobilisation qui sont déjà à un stade avancé, le Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration fournit aux démobilisés un appui à leur réintégration dans la vie civile. Afin de pérenniser le programme, le Secrétariat Exécutif de coordination va maintenir les liens de partenariat avec les autres programmes de développement, en particulier au niveau communautaire. Il est également envisagé que les démobilisés puissent participer aux activités d'auto-prise en charge dans leur milieu social. La politique de démobilisation vient de remettre beaucoup de jeunes dans leur milieu d'origine avec des moyens logistiques dérisoires, sans une préparation à l'auto-prise en charge. Cette catégorie de citoyens, si elle est laissée à elle-même, constitue un défi sérieux à la sécurité. D'où la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une politique d'encadrement et de suivi des ex-combattants pour les préparer à être réintégrés dans leur milieu d'origine et à participer aux activités socio-économiques.

La mise en place de structures d'accueil, de réinsertion, d'encadrement, de suivi et d'appui multiforme pour les Anciens Combattants fera de cette catégorie un instrument de développement. Cela passera par plus de moyens d'encadrement pour la Direction Générale des Anciens Combattants tout en mettant en place des cellules provinciales d'encadrement et en initiant des programmes de formation sur les techniques élémentaires de gestion et du mouvement associatif avec la population locale et encadrer les ex-combattants dans leurs projets.

Professionnalisation des corps de défense et de sécurité : Les réformes en cours au sein des corps de défense et de sécurité visent la stabilisation des effectifs de la FDN et de la PNB à un niveau compatible avec les capacités financières du pays, tout en rendant ces deux corps performants selon un nouvel esprit républicain.

Le gouvernement s'engage à accompagner son action de restructuration de l'armée par une politique de renforcement des capacités opérationnelles des corps de défense et de sécurité par la formation et l'équipement des effectifs et leur redéploiement judicieux sur le terrain.

De manière spécifique, la professionnalisation des corps de défense et de sécurité passera par le renforcement des capacités de la PNB, des FDN du Burundi et du Service National de Renseignement (SNR). Il s'agira d'élaborer des textes réglementaires spécifiques régissant ces corps, d'harmoniser la formation après l'intégration, d'organiser des formations professionnelles. Il va également falloir construire des infrastructures d'accueil et doter ces forces d'équipements appropriés, assurer le renforcement des capacités du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, et améliorer le bien être social des membres de la FDN et de la PNB et les

faire participer aux programmes de reconstruction nationale. Le gouvernement prévoit que l'investissement initial requis pour cette transformation résultera en une amélioration de la situation sécuritaire, ce qui favorisera la reprise des activités motrices de développement.

Dans ce cadre les actions suivantes seront menées :

1. Accélérer la mise sur pied de la nouvelle administration de la FDN et renforcer la gestion des carrières militaires ;
2. Vérifier tous les quotas des équilibres convenus dans les Accords et à tous les Échelons et corriger les déséquilibres ;
3. Amorcer le programme de rationalisation des effectifs ;
4. Harmoniser les techniques des corps de défense et de sécurité ;
5. Donner une formation unifiée aux cadres et à la troupe ;
6. Doter les FDN et la PNB des moyens modernes et performants pour accroître leur capacité de valeurs républicaines du pays ;
7. Améliorer les conditions sociales et sanitaires des membres de la FDN afin de lui permettre d'accomplir sereinement ses missions ;
8. Construire les infrastructures nécessaires au casernement des militaires et leurs équipements.
9. le parachèvement du programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration des ex-combattants
10. la professionnalisation de corps des FDN et de la PNB

Désarmement des populations civiles et la lutte contre la prolifération des armes légères : Le désarmement des populations civiles constitue également un défi majeur pour aboutir à une paix durable. Dans cette perspective, le gouvernement compte notamment mettre en place un programme « Arme contre Développement » dont l'objectif est de désarmer toute la population civile cible. Ce programme va mobiliser la population pour le renforcement de la paix et de la sécurité afin qu'elle adhère sans réserve au programme de désarmement et de lutte contre la prolifération des armes de toute sorte. Il va lancer des programmes visant l'occupation et l'emploi des jeunes démobilisés et ex-combattants afin de les maintenir dans leurs terroirs.

En outre, le gouvernement prendra des initiatives vers les pays voisins pour mener ensemble une politique régionale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Le suivi évaluation de la mise en application du contenu de l'accord d'Arusha et de l'accord de Cessez le feu avec le FNL, la modernisation et l'équipement des corps de sécurité et leur rapprochement dans toutes les zones à forte manipulation et influence rebelle, et le développement de renseignement et contrôle des mouvements des populations feront également partie des stratégies de renforcements de la sécurité.

Appui aux victimes de guerre : Les handicapés légers ont été démobilisés et ont regagné leurs milieux d'origine tout en bénéficiant d'une assistance qui leur permettra de se réinsérer dans la société. Cependant, près de cinq cents (500) handicapés lourds ont besoin d'une prise en charge permanente psychologique et moteur. Certains d'entre eux ont subi une formation socio-professionnelle mais les structures d'accueil ne leur permettent pas de valoriser leurs connaissances. Pour les prochaines années, il s'agira de contribuer à réinsérer cette catégorie des militaires par la prise en charge de certaines infrastructures d'accueil.

Participation des corps de défense et de sécurité dans les programmes de développement et de reconstruction nationale : La contribution des corps de défense et de sécurité, compte tenu des faibles capacités du pays et des enjeux de reconstruction, se concentrera sur la réhabilitation des infrastructures, la gestion des catastrophes naturelles et la protection de l'environnement.

Tableau 8 : Amélioration de la gouvernance et de la sécurité : Synthèse des actions du PAP 2007-2010 pour le renforcement de la sécurité (en millions \$)

Composantes	Financements programmés 2007-2010	Financements A rechercher 2007-2010	Total Financements 2007-2010
Mise en œuvre cessez-le feu global et permanent	2,4	2,0	4,4
Programme démobilisation/réinsertion	60,3		60,3
Professionnalisation corps de défense et de sécurité	40,9	14,8	55,7
Désarmement populations civiles	1,5	3,7	5,2
Total Sécurité	105,1	20,5	125,6

Programme 2 : Renforcement de l'Etat de droit

La situation actuelle est marquée par le retour progressif des institutions de la république à un mode de fonctionnement normal, malgré certaines pesanteurs sociologiques et politiques. Cependant, des secteurs accusent encore beaucoup de retards surtout la justice et les institutions chargées d'assurer la transparence dans la gestion des fonds publics. Les principaux problèmes qu'affrontent encore le Burundi sont notamment (i) les violations graves des droits de l'homme, y compris les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ; (ii) la persistance de l'impunité ; (iii) le mauvais fonctionnement de l'appareil judiciaire ; (iv) le non respect de la loi et la corruption. La lutte permanente contre l'impunité ainsi que la gestion d'une société fortement encline aux conflits repose sur le renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire, deux éléments essentiels et incontournables dans la consolidation d'une paix durable au Burundi. Ce programme doit être le fondement même des relations sociales et le ciment de la réconciliation nationale en ce sens qu'il consistera à « Renforcer l'Etat de droit, la justice et la lutte contre l'impunité ».

Les services centraux du Ministère de la Justice reflètent des déficiences majeures qui affectent leur efficacité : (i) le manque d'une inspection régulière et effective des services judiciaires due à l'insuffisance des moyens de l'Inspection Générale de l'Etat ; (ii) les pratiques judiciaires illégales imputables en grande partie soit à la corruption, soit à la méconnaissance de la loi, soit au manque de professionnalisme des magistrats et cela engendre une absence permanente de réponses aux multiples cas de jugements insuffisamment rendus ou d'erreurs judiciaires graves.

Pour ce qui concerne tous les services judiciaires en général, les critiques qui sont formulées à l'endroit de ces derniers ont trait notamment ; (i) au manque d'indépendance de la magistrature ; (ii) au déséquilibre ethnique et/ou de genre au sein du corps judiciaire ; (iii) à la lenteur dans les procédures judiciaires ; (iv) à l'inexécution des jugements ; (v) à la corruption ; (vi) à l'impunité, (vii) aux détentions arbitraires ou prolongées, (viii) à la législation inadaptée ou lacunaire, (ix) à la formation insuffisante des personnels (x) au manque d'informations et de documentations juridiques et judiciaires ; (xi) et enfin dans une moindre mesure à l'insuffisance des moyens humains et financiers.

Le système pénitentiaire burundais est marqué par des déficiences importantes notamment : (i) l'insuffisance du personnel pénitentiaire et le manque de formation ; (ii) l'absence de prisons auprès de plusieurs sièges des parquets et des tribunaux de Grande Instance ; (iii) le surpeuplement excessif des maisons de détention ; (iv) l'absence de séparation de catégories de détenus (hommes, femmes, mineurs, grands ou petits délinquants, etc.) dans les maisons de détention ; (v) les conditions d'hébergement, d'hygiène et d'alimentation déplorables ; (vi) le manque des soins médicaux ; (vii) l'insuffisance de moyens de fonctionnement ; (viii) le manque d'identification des détenus.

Conscient de l'ampleur des défis à relever dans un domaine aussi crucial que la justice, le gouvernement se fixe un certain nombre de priorités : (i) faciliter l'accès à la justice des catégories les plus vulnérables de la société notamment par une éducation sur les droits et les pratiques judiciaires en leur facilitant la connaissance des lois ainsi que l'assistance juridique et judiciaire ; (ii) améliorer le cadre institutionnel, notamment en renforçant l'indépendance de la magistrature et la confiance des justiciables à son égard, y compris au niveau de sa composition (ethnique, genre) ; (iii) améliorer aussi le cadre légal par la révision de certains textes de lois ou l'adoption de nouvelles lois comme celle relative aux régimes matrimoniaux.

Le gouvernement entend mener des actions visant la restructuration et la redynamisation de l'appareil judiciaire, le renforcement des capacités des personnels judiciaires et pénitentiaires, la réhabilitation/extension/équipement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, la lutte contre l'impunité et les détentions abusives. Ces actions nécessiteront des investissements significatifs pour réhabiliter certains tribunaux et les infrastructures pénitentiaires ainsi que la formation des magistrats. Une école supérieure de la magistrature sera mise en place pour former les magistrats et les auxiliaires de la justice. L'arsenal de lois et règlements du système judiciaire seront également revus en vue de son actualisation et de sa large diffusion. Toutes ces actions nécessiteront 41 millions \$ pour la période 2007-2010 dont 50 % des financements sont acquis. Les nouveaux besoins financiers du secteur de la justice sera 17,4 millions \$ qui serviront essentiellement pour la réhabilitation des tribunaux et la formation des magistrats et des auxiliaires de la justice.

Tableau 9: Amélioration de la gouvernance et de la sécurité : Synthèse des actions du PAP 2007-2010 pour le renforcement de l'Etat de Droit (en millions \$)

Composantes	Financements programmés 2007-2010	Financements A rechercher 2007-2010	Total Financements 2007-2010
Réhabilitation des tribunaux et la formation des magistrats et des auxiliaires de la Justice	23,7	17,4	41,1
Total Etat de Droit	23,7	17,4	41,1

Programme 3 : Gestion prudente des contentieux liés au passé et prévention des conflits

Pour asseoir une véritable cohabitation pacifique, prévenir de nouveaux conflits et mettre fin aux violences cycliques qui entravent le développement et accentuent la pauvreté, le gouvernement est fermement engagé à mener les actions suivantes : (i) faire la lumière et rétablir la vérité sur les événements sanglants du passé, établir les faits et les responsabilités afin de réconcilier les Burundais ; (ii) régler les conflits fonciers liés à la crise ; et (iii) promouvoir l'équité dans l'accès aux ressources.

Promotion de la réconciliation : Concernant les graves violations des droits de la personne humaine qui ont été commises durant les quarante années de conflit que le Burundi a connues et leur impunité, les parties aux négociations de paix ont reconnu leur importance comme cause et facteur aggravant du conflit. En conséquence, elles ont préconisé de recourir à des mécanismes de justice transitionnelle pour apporter des réponses appropriées à cette impunité et contribuer ainsi à réconcilier les Burundais. L'objectif recherché est d'assurer le passage de la transition d'un passé divisé vers un avenir commun plus rassurant. L'élément central de cette réconciliation est constitué d'un double mécanisme qui cherche à mettre en place une *Commission Vérité*

Site : www.cslpminiplan.bi; e-mail : info@cslpminiplan.bi

Réconciliation et un tribunal spécial chargé de juger les principaux responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) devra arrêter ou proposer des mesures visant à promouvoir la réconciliation et le pardon. Des négociations entre le Gouvernement et les Nations Unies sont en cours pour arriver à un accord sur ces mécanismes qui devront clarifier la relation entre la justice et la réconciliation.

En attendant cet accord et sa mise en œuvre, le Gouvernement a procédé à la libération des détenus considérés comme des prisonniers politiques. Le gouvernement entend explorer d'autres pistes novatrices inspirées d'expérience des autres pays en vue d'une réconciliation effective et d'une paix durable entre burundais. Le gouvernement entend aussi (i) promouvoir un processus de réconciliation qui place la victime au centre de ses préoccupations ; (ii) organiser des consultations populaires sur la mise en place des deux mécanismes ; (iii) promouvoir les initiatives locales de réconciliation qui sont un complément indispensable aux initiatives nationales et internationales dont la portée restera limitée.

Le règlement des conflits fonciers : Les multiples crises qu'a connues le pays ont obligé les burundais à abandonner leurs propriétés en se réfugiant soit à l'extérieur ou à l'intérieur du pays. C'est ainsi que des conflits sociaux consécutifs au retour de réfugiés ou des déplacés dans leurs propriétés souvent occupées par d'autres personnes sont apparus ici et là dans le pays. Le gouvernement va tout faire pour régler les conflits fonciers qui pourraient naître du retour des réfugiés ou des déplacés dans leurs propriétés en toute équité et transparence. Il a créé à cet effet une commission nationale des terres ayant pour mandat de régler ces conflits et de trouver des solutions durables permettant aux sinistrés d'avoir accès à la terre pour exercer leurs activités de production.

Les actions prioritaires pour la période 2007-2010 se concentreront à : i) rendre la CVR opérationnelle, impartiale et efficace dans ses investigations ; ii) créer toutes les conditions pour que les conflits fonciers trouvent leurs résolutions dans le cadre de la Commission Nationale des Terres à travers des appuis multiformes aux populations les plus démunies. Ces deux actions nécessiteront dans le plus court terme des moyens financiers de l'ordre de 6 millions \$ permettant à l'Etat de rendre plus crédible et durable son engagement de réconcilier le pays avec son passé et de le préparer à construire une nouvelle société de paix. Cependant, la mise en place de la CVR et autres mécanismes nécessitera davantage de moyens restant à déterminer.

Programme 4 : Promotion de la bonne gouvernance

La mauvaise gestion du pouvoir et des affaires publiques depuis plusieurs décennies est une des principales causes des conflits survenus au Burundi. De plus, les crises qu'elle a engendrées ont été également mal gérées. C'est pourquoi la construction d'une paix durable, la réconciliation et le développement passent nécessairement par la promotion d'une bonne gouvernance dans sa triple dimension politique, administrative et économique.

A court et moyen termes, la bonne gouvernance du Burundi résultera de la combinaison harmonieuse des actions de promotion de la démocratie, de la reconstitution des capacités administratives affaiblies par la crise et de l'amélioration de la gestion économique. Dans ce cadre, l'idéal de bonne gouvernance passera par : (i) le renforcement de la culture démocratique, (ii) le renforcement du parlement dans son rôle d'amélioration de la gouvernance économique et politique, (iii) la promotion d'une administration publique efficace et (iv) le renforcement des structures de planification et de gestion économique.

Renforcement de la gouvernance politique : L'organisation des dernières élections démocratiques a été un tournant décisif dans la vie politique du Burundi. Cependant, les

meilleures pratiques de gouvernance politique ne sont pas réellement effectives et les institutions nouvellement élues sont encore faiblement préparées pour relever les défis d'enracinement des valeurs de tolérance et de respect des droits politiques et humains. L'ancrage de pratiques/valeurs démocratiques et le respect des droits humains sont le gage de stabilité et de la paix tournant définitivement le dos aux conflits sanglants.

Pour renforcer la culture démocratique, le gouvernement entend (i) renforcer les capacités des institutions élues et (ii) promouvoir la décentralisation et renforcer la participation citoyenne.

Le renforcement de la culture démocratique sera davantage l'œuvre des élus à divers niveaux, mais il sera aussi celle des responsables politiques et administratifs. Il s'agira de renforcer les actions de formation et de sensibilisation en faveur (i) des parlementaires, (ii) des membres de l'administration parlementaire et celle des communes, (iii) des élus locaux en l'occurrence les membres des conseils communaux et ceux des conseils de colline, (iv) des cadres des partis politiques ainsi que des représentants de la société civile et des professionnels des médias en raison de leur rôle de levier de la bonne gouvernance et v) des services rattachés à la présidence.

La politique de décentralisation en cours d'élaboration s'inscrit dans cette stratégie pour créer les conditions optimales de participation des structures communautaires à la définition des politiques de développement et à la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, les institutions locales de développement telles que les Comités de Développement Communautaires (CDC), les Comités Communaux de Développement et de Lutte contre la Pauvreté (CCDLP) et les Comités Provinciaux de Développement et de Lutte contre la Pauvreté (CPDLP) démocratiquement mis en place par les communautés elles mêmes comme des relais obligés du développement socioéconomique du Burundi seront appuyées. Des outils de financement décentralisés seront développés type Fonds de Développement Local pour mettre en œuvre des programmes provinciaux de réduction de la pauvreté.

Renforcement de la gouvernance administrative : L'objectif du gouvernement en matière de gouvernance administrative est de réformer la fonction publique, assortie d'une révision du statut des fonctionnaires en vue de renforcer l'efficacité des structures administratives et d'améliorer les conditions de travail des personnels de l'Etat. Un plan pluriannuel de formation et de perfectionnement du personnel de l'Etat sera élaboré et mis en œuvre en vue de moderniser les administrations publiques.

Les actions qui seront menées dans ce secteur sont donc :

1. La coordination des initiatives des intervenants dans la promotion de la bonne gouvernance au Burundi ;
2. L'élaboration et la diffusion des manuels de procédures ;
3. Le renforcement des services d'inspection interne et des points focaux de la bonne gouvernance dans les différents ministères ;
4. La vulgarisation, à l'échelle nationale, de la loi portant prévention et répression de la corruption et des infractions connexes ;
5. La révision du statut de la fonction publique en vue de renforcer l'efficacité des structures administratives et d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires ;
6. La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation et de perfectionnement des ressources humaines de l'administration publique et du personnel diplomatique ;
7. La mise en place des indicateurs de performance des institutions publiques et para-étatiques

Renforcement de la gouvernance économique et de la lutte contre la corruption : l'administration burundaise sort graduellement des méfaits de la crise qui ont eu un impact négatif sur la gestion économique et financière de l'Etat. Le gouvernement est conscient qu'il faut opérer des réformes profondes du secteur par : (i) la création d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable à une gestion transparente et la lutte contre la corruption, (ii) la restauration des capacités de pilotage économique et (iii) l'allocation judicieuse des ressources.

En ce qui concerne la corruption, le gouvernement a déjà entrepris des réformes institutionnelles pour renforcer la transparence dans la gestion de l'Etat et arriver à une allocation optimale des ressources publiques. Il s'agit : (i) de la création d'un cadre de concertation impliquant le secteur privé, la société civile, la presse et tous les autres acteurs intéressés en vue de lutter efficacement contre la corruption ; (ii) d'une Cour des Comptes indépendante qui fait rapport de l'exécution du budget de l'Etat au Parlement ; (iii) d'une inspection générale de l'Etat ; (iv) d'un centre d'arbitrage commercial.

Dans le but d'accroître la transparence dans la gestion des affaires publiques, le gouvernement mettra également en place d'autres mécanismes institutionnels qui devront permettre de faciliter : (i) l'accès aux informations sur l'origine et l'usage des fonds publics ; (ii) la réforme des lois et règlements relatifs notamment aux avantages et aux incitations fiscales et douanières ainsi que des marchés publics ; (iii) la mise en place de mécanismes incitatifs favorisant l'élimination des pratiques de corruption, notamment ceux permettant de récompenser l'intégrité et d'améliorer les conditions des agents publics, tout en les soumettant à des contrôles et à des sanctions effectives ; (iv) la mise en œuvre de la loi anti- corruption, (v) la mise en place d'un système informatisé de gestion des ressources publiques de l'Etat.

Dans le domaine du pilotage de l'économie, le renforcement des capacités en sera un volet important. Aussi, le gouvernement est décidé à renforcer les capacités de gestion des affaires publiques aux niveaux macroéconomique et sectoriel. Pour ce faire, les outils de planification et de gestion ainsi que des bases de données seront mis à jour périodiquement. Une attention particulière sera portée sur le renforcement de l'appareil statistique qui va de pair avec le renforcement des institutions responsables de la production et de l'analyse des statistiques. Dans ce cadre, un appui technique sera sollicité auprès des partenaires de développement pour l'établissement d'une base de données statistiques fiables.

Parallèlement, des actions de renforcement des capacités des communautés et de la société civile seront mises en œuvre afin que tous les acteurs puissent participer à la conception, à la gestion et au suivi des activités de développement. Pour renforcer le processus participatif, les ONGs nationales et les organisations de la société civile, surtout au niveau des communautés, seront renforcées afin de contribuer efficacement au processus du développement local.

Les actions qui seront menées dans ce secteur sont les suivantes :

1. Le renforcement des institutions de contrôles des comptes de l'Etat comme l'Inspection Générale d'Etat et la Cour des Comptes;
2. La mise en place et amélioration des outils de pilotage de l'économie dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD (CSLP complet, Etude Nationale Prospective, ...);
3. L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation d'éducation à l'éthique de bonne gestion de la chose publique et à la lutte contre la corruption ;
4. L'amélioration des mécanismes de passation et d'exécution des marchés publics ;
5. Le suivi des mécanismes de renforcement de collecte optimale des recettes fiscales et douanières ;

6. Le contrôle et le suivi réguliers des projets de développement ;
7. La mise en œuvre du programme de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption en collaboration avec l'Institut de la Banque Mondiale ;
8. Le renforcement de la protection et de la défense des intérêts de l'Etat et des autres personnes morales de droit public ;
9. La mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités nationales en matière de pilotage stratégique et de gestion de l'économie nationale
10. La décentralisation progressive et la promotion de l'autonomie réelle des collectivités locales afin qu'elles deviennent des pôles de développement économique ;
11. Le renforcement des capacités de l'ISTEEBU et des autres services engagés dans la production statistique et création d'une banque de données informatisées,

Pour la période 2007-2010, les actions les plus importantes porteront sur :

- la consolidation des activités en cours visant à améliorer la gestion des finances publiques et la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics ;
- la lutte contre la corruption et l'impunité en renforçant les capacités de la Cour des Comptes et la brigade anti-corruption tout en donnant au système judiciaire les moyens pour juger les actes commis et appliquer les jugements rendus ;
- le renforcement des capacités des administrations économiques et financières ainsi que celles de l'ISTEEBU en vue d'améliorer la qualité de prévisions économiques, de programmation des investissements publics et le suivi de mise en œuvre du CSLP (aussi des OMD) ;
- la réalisation du recensement de la population permettant une politique de population plus ciblée sur certains paramètres démographiques et des politiques publiques plus précises surtout en matière de programmation des infrastructures socio-économiques ;
- la mise en place d'un Fonds de Développement en tant que facilité de financement et de renforcement des capacités des communes dans la gestion du développement local ;

L'ensemble de ces actions prioritaires exigera des moyens financiers conséquents, environ 100,2 millions \$ dont 22 millions sont à rechercher.

Tableau 10 : Amélioration de la gouvernance et de la sécurité : Synthèse des actions pour le renforcement de la Bonne Gouvernance (en millions \$)

Composantes	Financements programmés 2007-2010	Financements A rechercher 2007-2010	Total Financements 2007-2010
1. Renforcement de la Sécurité	105,1	20,50	125,6
Mise en œuvre cessez-le feu global et permanent	2,4	2,0	4,4
Programme démobilisation/réinsertion	60,3		60,3
Professionnalisation corps de défense et de sécurité	40,9	14,8	55,7
Désarmement populations civiles	1,5	3,7	5,2
2. Renforcement de l'Etat de droit	23,7	17,4	41,1
3. Gestion prudente des contentieux liés au passé	1,0	6,0	7,0
1. Promotion d'une bonne gouvernance	78,2	22,0	100,2
Gouvernance politique	3,5	9,2	12,7
Gouvernance administrative et locale	18,4	6,9	25,3
Gouvernance économique	56,3	5,9	62,2
TOTAL	208,0	65,9	273,9

AXE 2 : LA PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE

L'objectif de réduction de la pauvreté et de reconstruction du pays impose une combinaison de plusieurs stratégies sectorielles susceptibles de créer des effets d'entraînement sur les autres secteurs et d'impacts sur le niveau de revenus des populations. La pauvreté de masse impose également une politique budgétaire audacieuse permettant de créer de nouvelles opportunités d'emplois et de revenus, avec actuellement un taux d'occupation de la population active de 50 %. Cette politique budgétaire devrait également tenir compte de la nécessité de promouvoir des mécanismes d'intégration de certains groupes vulnérables.

Cette orientation suppose d'une part une volonté réelle des pouvoirs publics de créer toutes les conditions pour permettre à l'économie burundaise de renouer avec une croissance forte et durable et d'autre part des ressources financières exceptionnelles à la hauteur des défis à relever en matière de sécurité économique et politique pour les prochaines années. Elle nécessite également la prise en compte du problème de renforcement des capacités nationales, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, pour mettre en œuvre les actions prioritaires du CSLP.

Le CSLP a identifié, dans le cadre d'une nouvelle vision du rôle du secteur privé, les secteurs productifs les plus porteurs de changements dans le mode de fonctionnement du système productif, les nouvelles opportunités de diversification de revenus monétaires et les infrastructures socio-économiques d'épaullement aux activités productives.

Programme 1 : Développement des secteurs porteurs de croissance

Les principales sources de croissance retenues dans le cadre du CSLP concernent les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des mines, du tourisme et de l'artisanat.

- Diagnostics et orientations stratégiques

• Agriculture

Le poids dominant de l'agriculture dans l'économie nationale (90% de la population employés dans le secteur, plus de 50% du PIB, 80% des recettes d'exportation) fait que la croissance économique et le développement des autres secteurs en dépendent.

Le secteur agricole a été toujours et reste comme garant de la sécurité alimentaire et moteur de la croissance des autres secteurs. Il est cependant en grande partie caractérisé par une agriculture de subsistance pratiquée par environ 1,2 millions de ménages faiblement monétarisés et exploitant chacun 0,5 ha en moyenne. Les cultures vivrières dont les productions sont essentiellement destinées à l'autoconsommation des ménages occupent 90 % des superficies cultivées et contribuent à 46 % du PIB. Les cultures industrielles (café, thé, coton, palmier à huile, canne à sucre, tabac) occupent 10 % des terres cultivées et contribuent à 4 % du PIB et fournissent plus de 90 % des recettes d'exportation (le café à lui seul fournit environ 80 % et le thé plus de 10 %).

Sur le plan de la sécurité alimentaire, le Burundi jouissait d'une autosuffisance alimentaire et n'importait que quelques produits de complément (5 %) tels que le sel, le sucre, la farine de blé et les produits laitiers. Cependant, la couverture alimentaire accusait un excédent en glucides et un fort déficit en protéines d'origine animale, en lipides et en oligo-éléments (vitamines, minéraux...). Suite à la précédente crise et aux aléas climatiques, la situation nutritionnelle s'est beaucoup dégradée particulièrement pour les populations vulnérables et sinistrées par la guerre civile.

Dans l'ensemble du monde rural, les principaux problèmes sont liés à la baisse de la productivité du secteur agricole et sa faible articulation aux autres secteurs de la vie nationale. Ceux-ci sont dus aux problèmes structurels et conjoncturels liés à la crise.

Les problèmes structurels sont liés : i) à la non maîtrise de la gestion des eaux et des sols pour faire face aux pertes de la fertilité des terres et aux aléas climatiques ; ii) à la pression démographique, liée au régime social de succession, provoquant l'atomisation et la surexploitation des propriétés familiales. iii) aux difficultés d'accès aux intrants ; iv) au faible pouvoir d'achat et l'inorganisation des familles rurales, l'inadéquation de l'offre technologique des services de recherche et de vulgarisation et l'étroitesse des marchés d'écoulement des produits agricoles ; v) l'insuffisance des unités de transformation et de conservation qui sont presque exclusivement réservées aux cultures industrielles d'exportation (café, thé, coton, canne à sucre, etc.) limitant l'augmentation de la valeur ajoutée et l'intensification de la production vivrière et animale ; vi) à la faible formation des producteurs, des chercheurs et des agents d'encadrement réduisant l'assiette du savoir-faire et des innovations technologiques ; vii) aux faiblesses constatées dans la coordination et la synergie des interventions sur terrain engendrant des doubles emplois, un gaspillage de moyens et d'efforts et quelques fois des conflits entre acteurs ; viii) au faible accès aux crédits agricoles par les producteurs ; ix) à la très faible sécurisation du potentiel de fertilité de terres et les équilibres écologiques de l'environnement ; x) à la faible intégration du secteur agricole aux autres secteurs de l'économie nationale.

Les problèmes conjoncturels quant à eux sont liés à : i) la destruction et au pillage des infrastructures lors de la crise (centres semenciers, stations de lavage de café, ouvrages hydro agricoles, station de recherche, etc.), ii) le vol du bétail dans les exploitations agricoles et les stations de recherche ; l'insuffisance d'intrants agricoles, abandon total ou partiel des exploitations agricoles ; iv) la diminution des effectifs techniques de l'encadrement agricole, certains cadres ayant fui à cause de la crise au moment où d'autres étaient tués.

L'objectif global du secteur consiste à entreprendre rapidement des actions pour faire face aux effets de la crise sur le capital productif et progressivement conforter les bases d'une croissance agricole forte et durable. Pour les prochaines années, il s'agira d'atteindre :

1. un taux de croissance annuel du secteur agricole de 5 % ;
2. le taux de 20 % au lieu de 84 % des personnes n'ayant pas une alimentation suffisante et équilibrée ;
3. un taux de pauvreté en dessous de 50 % (actuellement le taux de pauvreté est de 67 %).

Les principaux objectifs spécifiques sont principalement : i) la relance et la promotion de l'intégration agro-sylvo-zootechnique ; ii) la relance et la diversification des produits d'exportation et ceux d'import substitution ; iii) la réhabilitation des infrastructures et équipement et redynamisation des structures d'appui à la production ; iv) l'appui à la réhabilitation et à la réinsertion des catégories sociales spéciales et leur valorisation dans la relance de la production agricole ;

L'accroissement durable de la production agricole se traduira au cours de la période 2007-2010 par :

Au niveau des cultures vivrières : Durant les trois prochaines années, une attention particulière sera accordée aux cultures vivrières car la sécurité alimentaire en dépend. Les actions porteront sur :

- ❖ l'augmentation des emblavures à travers l'aménagement des marais et par la promotion des systèmes d'irrigation spécialement dans les régions du Moso, Imbo et Bugesera qui connaissent actuellement un déficit hydrique assez prononcé ;
- ❖ la construction des retenues collinaires ;
- ❖ la diffusion des intrants de qualité et en quantité suffisante en réhabilitant les centres semenciers, la constitution d'un stock stratégique d'engrais et de pesticides ;
- ❖ la promotion de la recherche avec l'introduction de nouvelles variétés résistantes pour faire face à la dégénérescence des semences ;

Au niveau des cultures d'exportation : Pour réduire les effets de la crise sur la filière, certaines actions ont été menées et seront poursuivies au cours des prochaines années :

i. Café

- ❖ l'organisation et le renforcement des associations des caféiculteurs ;
- ❖ la reconversion caféière, la réhabilitation de l'outil industriel dans les limites des moyens disponibles ;
- ❖ la libéralisation de la filière pour permettre aux privés d'investir ;

ii. Thé

2. la production des plants et extension des plantations ;
3. l'organisation des associations de théiculteurs ;
4. le renouvellement de l'outil industriel de transformation du thé.

i. Coton

l'extension des plantations ;
l'introduction du matériel végétal plus performant ;
la promotion des associations de producteurs de coton ;

• **Elevage**

Le pays compte environ 1.200.000 exploitations agricoles dont 700.000 pratiquent l'élevage. Le cheptel est dominé par les petits ruminants (45%), suivis par les bovins et les porcs. La crise socio-politique qui a secoué le pays a fortement touché le sous-secteur de l'élevage. Les effets de cette crise se sont manifestés par les pillages et les tueries des animaux qui ont touché tout le bétail, la destruction des infrastructures vétérinaires, les difficultés d'approvisionnement en intrants et produits vétérinaires à cause de la perturbation des circuits internes de commercialisation. Il s'en est suivi une diminution de la production animale qui a eu des répercussions négatives sur la qualité de la ration alimentaire en diminuant les apports en lipides et en protéines d'origine animale et la quantité de fumier destiné à la restauration et au maintien de la fertilité des sols. Pour limiter les effets néfastes de la crise sur le sous-secteur, un programme de repeuplement a été initié en 1998 par le Gouvernement et ses partenaires. Cependant, les résultats ont été faibles à cause de la reprise des vols et pillages du bétail surtout dans les zones jusque-là épargnées.

Pour la relance de ce secteur, les actions urgentes sont le repeuplement du cheptel, l'amélioration génétique des races animales, la lutte contre les différentes Epizooties, l'amélioration de l'alimentation du Bétail, l'insémination artificielle, et le développement du petit élevage.

• **Pêche**

Les activités de pêche et pisciculture ont été perturbées suite à l'insécurité qui régnait sur le lac Tanganyika et dans des zones possédant des étangs piscicoles (Karuzi, Kayanza, Bujumbura Rural, etc). La moyenne des captures de poissons est passée de 24.000 tonnes en 1992 à 14.000 en 2004. Le Gouvernement entend relancer le secteur de la pêche afin d'augmenter la production du poisson et améliorer l'alimentation des populations.

Les actions les plus prioritaires sont i) l'encadrement des organisations des pêcheurs ; ii) l'acquisition des moyens de productions aux pêcheurs (bateaux et filets de pêche), iii) la formation des pêcheurs dans les techniques de pêche et de conservation de poissons et iv) la construction d'infrastructures de conservation du poisson dans les grands centres de consommation.

• **Environnement**

La pression démographique, les méthodes culturelles dominantes peu soucieuses pour la préservation des ressources naturelles et les faibles capacités du ministère de l'environnement ont créé des effets destructeurs du couvert végétal et des sols.

Au niveau des terres, les défis à relever sont i) la promotion de l'utilisation planifiée de l'espace ; ii) la mise en œuvre de la stratégie nationale d'utilisation durable des terres ; iii) la préservation et le maintien de la productivité des terres ; iv) la prévention et la gestion des conflits fonciers ; v) l'allègement de la pression démographique sur les terres ; vi) le renforcement de l'assistance météorologique à l'agriculture ; vi) ainsi que le renforcement des capacités du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Pour les ressources en eaux, il s'agira d'évaluer les disponibilités et les demandes en eaux en vue de mieux maîtriser l'eau pour le développement des cultures irriguées.

En ce qui concerne les ressources forestières, la politique forestière du gouvernement vise le développement de la ressource et l'amélioration de sa gestion en vue de satisfaire les besoins de la population et de restaurer l'environnement. Le rétablissement et le maintien de l'équilibre écologique dans les milieux naturels par la conservation des différentes espèces de faune et de flore sauvage ainsi que les écosystèmes qui les abritent et la lutte contre les différentes formes de pollution sont les principaux défis du secteur de l'environnement.

Pour les prochaines années, les grands efforts devraient être consentis prioritairement pour la restauration de la fertilité des terres notamment par la lutte contre l'érosion par l'implantation de réseaux anti-érosifs dans les exploitations et l'aménagement des bassins versants. Il s'agira également de réduire la pression sur les ressources naturelles (terres, forêts et eaux) par :

la promotion d'activités non agricoles en milieu rural ;
l'amélioration de la gestion des boisements domaniaux et communaux ;
l'augmentation du couvert forestier à 15% du territoire, la priorité étant à la protection des crêtes dénudées, l'association des populations riveraines à la gestion et à l'exploitation des boisements, le développement d'une foresterie rurale intégrée à l'exploitation agricole ;
la promotion auprès des consommateurs de bois énergie, (ménages, artisanat et agro-industries) des techniques et matériels susceptibles d'améliorer le rendement énergétique et l'usage des sources d'énergie alternatives : gaz, pétrole lampant, biogaz, solaire et éolienne.

En ce qui concerne la gestion des terres, le Gouvernement a élaboré en 2006 une Stratégie Nationale d'Utilisation Durable des Terres qui prévoit la mise en place d'un Schéma Directeur d'aménagement des marais, la finalisation de la carte d'occupation du sol et l'aménagement des bassins versants. En prolongement à cette nouvelle stratégie, le gouvernement entend promouvoir un dialogue national participatif sur la gestion des terres et la sécurisation foncière. Il pourrait être mis en place, sur une base consensuelle, un mécanisme qui permettrait : d'évaluer, actualiser et améliorer les outils techniques et juridiques de la gestion des terres agricoles ; d'élaborer un diagnostic de l'occupation et de l'utilisation des terres et d'animer un dialogue participatif en vue d'une meilleure utilisation de l'espace national et de la réinsertion des sinistrés et des démobilisés. Cette orientation devra s'inscrire dans une stratégie nationale d'aménagement du territoire permettant de mieux planifier l'utilisation des terres et de gestion les espaces selon leur vocation.

En milieu urbain, il s'agira d'engager des actions visant la collecte et le traitement des déchets ménagers ainsi que la question d'assainissement surtout dans les grandes villes.

En résumé, les priorités du gouvernement pour le secteur rural durant la période 2007-2010 seront principalement :

la diversification des bases productives du monde rural en concentrant les actions sur :

des investissements ciblés pour augmenter les superficies agricoles et les rendements agricoles en réalisant des programmes et projets de réhabilitation des bas-fonds et de maîtrise de l'eau ainsi que l'aménagement de certaines retenues d'eau collinaires en vue de diversifier et d'augmenter les cultures vivrières,
la restructuration des associations des caféiculteurs et l'amélioration des circuits de commercialisation du café et du thé,
le développement des activités de transformation des produits agricoles,
le développement de l'artisanat utilitaire répondant aux besoins des exploitations agricoles,
la relance des activités du secteur de l'élevage à travers des actions de repeuplement pour le bovin et le porc ainsi que le développement du petit élevage ;
la redynamisation des marchés ruraux et la réhabilitation de certaines pistes rurales pour faciliter l'évacuation des produits agricoles ;
la relance des activités de la recherche agricole en renforçant les capacités de certains centres de recherche et l'équipement de quelques laboratoires jouant un rôle important dans l'amélioration des variétés cultures et de prévention contre les maladies ;
la lutte contre la dégradation des sols ;
l'amélioration de l'environnement urbain en mettant en place un dispositif pérenne et participatif de collecte et de traitement de déchets ménagers ;
l'approfondissement de la stratégie nationale d'utilisation durable des Terres en engageant le processus d'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

• **Commerce et industrie**

Les faibles performances du secteur du Commerce sont dues essentiellement aux problèmes structurels et conjoncturels. Parmi les plus épineux, il y a l'installation anarchique des centres de commerce et de négoce, le manque de moyens suffisants pour l'encadrement du secteur commercial, le manque d'information et de formation pour la majorité des opérateurs économiques, les difficultés liées à l'accès au crédit bancaire et aux autres sources de financement particulièrement pour les opérations d'exportation, ainsi que l'enclavement du pays et son éloignement des ports de transit qui renchérissent le coût des marchandises.

Les principaux objectifs du gouvernement pour ce secteur résident dans la relance des activités commerciales et l'intégration du Burundi dans le commerce régional et international. Plus spécifiquement, le Gouvernement entend favoriser la réhabilitation des centres de commerce et de négoce, l'amélioration de l'environnement des affaires par l'adaptation du cadre institutionnel et la mise à jour des textes légaux et réglementaires, l'approvisionnement régulier du pays en produits stratégiques

En vue de parvenir au redressement de la situation actuelle du commerce, des actions appropriées sont identifiées dans les domaines de l'amélioration de l'environnement des affaires, de relance des activités commerciales, de la promotion des exportations et du renforcement de la coopération commerciale.

Pour le secteur industriel qui encore au stade embryonnaire, la crise a eu des répercussions directes sur plusieurs unités industrielles se traduisant par la fermeture de leurs portes et celles qui subsistent aujourd'hui travaillent au ralenti. Cette situation ne leur permet finalement pas d'être compétitives sur le marché tant régional qu'international. Le désengagement des bailleurs de fonds et l'effondrement de l'épargne intérieure tant publique que privée ont beaucoup contribué à la régression du secteur industriel.

L'industrie burundaise est confrontée à d'énormes problèmes d'ordre structurel dont les plus importants sont : l'absence d'une expertise nationale qui engendre l'acquisition d'une technologie et équipements parfois obsolètes et inadaptés, l'étroitesse du marché local face au surdimensionnement des unités de production, l'insuffisance des matières premières locales, le manque d'énergie et l'absence de ressources adaptées pour relancer les activités.

- **Mines**

Le secteur minier représente une importante opportunité d'accroissement et de diversification des ressources pour le Burundi. Suite aux travaux d'exploration menés il y a quelques années, d'importants gisements ont été mis en évidence à savoir : le nickel, le vanadium, l'or, la cassitérite, la wolframite, la colombo-tantalite, les terres rares, divers minéraux industriels et les combustibles minéraux tels que la tourbe et des indices d'hydrocarbures. Cependant, le potentiel de production n'est pas connu et les activités de recherche ont été interrompues à cause de la crise. De plus, l'exploitation des gisements connus, souvent à caractère artisanal n'est pas du tout développée.

Le manque d'infrastructures, le manque d'énergie électrique suffisante et l'absence d'un système de réseau de transport fiable vers l'océan constituent de sérieuses contraintes pour les sociétés désirant investir dans le secteur minier burundais et sont les principales causes de la non compétitivité des gisements burundais.

- **Tourisme et artisanat**

Le secteur touristique peut contribuer à la diversification de revenus et à la création d'emplois, grâce à une politique de promotion de certains sites et des structures d'accueil de qualité. Le secteur privé devrait être l'acteur principal pour le développement du secteur. La politique du gouvernement en matière de tourisme vise i) à identifier et aménager les sites touristiques ; ii) valoriser les produits culturels du Burundi ; iii) soutenir les initiatives privées dans l'industrie touristique. A cela s'ajoute l'action de réorganisation de l'Office National du Tourisme

- **Les priorités et actions**

Les actions prioritaires du secteur rural ont été regroupées selon une approche programme permettant de développer des synergies entre les différents sous-secteurs et d'améliorer la coordination entre les différentes structures ayant en charge le développement des secteurs productifs et de l'environnement. Cette nouvelle démarche est en cours d'approfondissement au sein du ministère de l'agriculture et les autres ministères techniques. Le système de programmation des investissements publics a adopté la même démarche dans la mise en place de sa nouvelle nomenclature des projets de développement. Pour le PAP CSLP 2007-2010, cette approche se traduira par la mise en place de quatre types de sous-programmes dans le secteur agricole et trois autres sous-programmes pour les activités manufacturières. Les quatre sous-programmes du secteur agricole sont :

Sous-programme 1 : Sécurité alimentaire durable

Sous-programme 2 : Gestion durable de l'espace et des ressources naturelles

Site : www.csplminiplan.bi; e-mail : info@csplminiplan.bi

Sous-programme 3 : Promotion d'une agriculture de marché

Sous-programme 4 : Appui à la planification, à la vulgarisation et à la recherche

Les trois autres sous-programme sont :

Sous programme 5 : Commerce et Industrie

Sous Programme 6 : Mines

Sous programme 7 : Tourisme et Artisanat

Pour le Sous-programme Sécurité alimentaire durable, le gouvernement vise à développer les capacités de production du secteur vivrier et de l'élevage ainsi que de la pêche en vue d'améliorer l'alimentation et la nutrition des populations. Quatre composantes traduiront ce sous-programme à savoir : i) la réhabilitation des filières semencières, ii) le repeuplement du cheptel, iii) le développement de la pêche et iv) la relance de la pisciculture.

Certains projets ont amorcé cette approche, en particulier le PRDMR (Fida) et le projet de développement rural (U.E). Des négociations sont en cours entre le gouvernement et le FIDA pour la mise en place d'un projet d'appui au secteur de l'élevage pour un montant de 20 millions \$.

En ce qui concerne la Gestion durable de l'espace et des ressources naturelles, l'objectif stratégique est conduire des actions ciblées et d'envergure pour améliorer le système d'irrigation, protéger les terres des effets d'érosion, améliorer la fertilité des sols et préserver les ressources forestières contre les exploitations anarchiques. Certains volets seront privilégiés sur d'autres en particulier : i) la promotion de l'irrigation, ii) l'aménagement des bassins versants, iii) la restauration le maintien de la fertilité des terres, iv) l'intégration agrosylvo zootechnique, v) le reboisement des crêtes et la protection des forêts.

Concernant la Promotion d'une agriculture de marché, l'objectif visé est de créer de meilleures conditions pour relancer les cultures de rente et accélérer la monétarisation des échanges ville-campagne. Les actions les plus visées concernent l'environnement foncier et financier des petites exploitations agricoles. La micro-finance devra jouer un rôle important dans le développement de la pluriactivité rurale ainsi que toutes les actions d'accompagnement en matière de gestion. Les volets café et thé seront engagés selon une démarche de restauration progressive de la compétitivité de différentes filières. Les principaux seront d'éviter le morcellement des terres en mettant en place une législation foncière simple et efficace. Il s'agira également d'appuyer les organisations des producteurs et d'approfondir les études de spécialisation des provinces et des filières pour mieux insérer l'agriculture burundaise dans l'économie des grands lacs. Des actions visant la restauration et l'amélioration du système de conservation des produits agricoles et des études sur les possibilités de diversification des activités du monde rural seront initiées.

Enfin, le sous-programme d'appui à la planification, à la vulgarisation et à la recherche a pour ambition d'améliorer le système de planification des ministères de l'agriculture et de l'environnement pour inscrire les actions dans une vision de fixation des populations dans leurs terroirs et rendre les exploitations agricoles plus viables. La recherche et la vulgarisation s'inscriront dans cette démarche pour améliorer les méthodes de travail et l'organisation du monde rural. Trois volets sont envisagés à savoir : i) le renforcement des capacités institutionnelles, ii) la redynamisation des structures d'appui à la production ainsi que iii) le renforcement des structures de recherche.

Dans le domaine du Commerce et de l'Industrie, les axes stratégiques retenus comme prioritaires sont : i) l'appui à la relance des activités industrielles dans un contexte de lutte contre la pauvreté ; ii) l'appui à la PME et à l'entrepreneuriat féminin en vue d'accroître les opportunités de création d'emplois ; iii) l'appui aux secteurs et filières prioritaires pour améliorer la compétitivité en vue

de mieux se positionner sur le marché intérieur et régional ; iv) la promotion de la qualité, de la normalisation et de la métrologie ; v) la création d'une cellule de promotion des micro et petites entreprises ; vi) la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du Projet cadre Intégré ; vii) la redynamisation et la promotion de la zone franche ; viii) la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du projet de relance du secteur horticole ; ix) la construction d'un terminal frigorifique à l'aéroport de Bujumbura et x) la constitution d'une banque de données sur le commerce.

Dans le secteur des Mines, le Gouvernement entend relancer la promotion des projets miniers, auprès de sociétés étrangères afin de les amener à s'intéresser à la recherche des substances minérales. Aujourd'hui, plusieurs sociétés étrangères intéressées par la recherche et la mise en valeur des ressources minérales principalement le nickel, l'or, le vanadium et les hydrocarbures sont enregistrés. En plus, le gouvernement entend approfondir la connaissance du potentiel du pays en ressources minières exploitables et l'actualisation du Code Minier et pétrolier pour clarifier les conditions d'exploitation et d'exportation des produits miniers.

Les actions les plus prioritaires pour les prochaines années sont : i) la poursuite d'établissement de l'inventaire des ressources minières et l'exploration des gisements potentiellement exploitables et ii) l'équipement du laboratoire des mines.

Pour le domaine du Tourisme et de l'artisanat, les circuits de découvertes et l'artisanat pourront constituer les premiers secteurs pour la relance du secteur touristique. En effet, les infrastructures d'accueil du tourisme ont souffert des crises. Une politique de développement du tourisme manque au pays pour explorer les créneaux porteurs au regard de la concurrence des pays voisins. Le tourisme peut susciter le développement de l'artisanat dans les zones rurales et les milieux péri-urbains. L'artisanat devrait bénéficier d'un ensemble de mesures touchant principalement l'appui à l'organisation des artisans et à la formation des artisans dans certains métiers répondant aux besoins de l'économie nationale.

Dans cette perspective, le gouvernement s'attellera à : i) élaborer un plan directeur national de l'artisanat ; ii) créer une chambre de l'artisanat et des métiers ; iii) renforcer les capacités techniques des structures d'encadrement de l'artisanat ; et iv) mettre en place un Fonds de promotion de l'artisanat.

Cette orientation se traduira dans le PAP du CSLP 2007-2010 par un effort d'investissement important de l'ordre de 231,6 millions \$ dont 98,4 millions \$ sont à rechercher pour couvrir certains besoins liés à l'appareil productif. La grande majorité de ces fonds (214 Millions de dollars) sont surtout liés à la sphère productive des pauvres dans le secteur vivrier pour la mise en œuvre des projets ruraux intégrés dans certaines provinces ayant un potentiel productif réel.

Tableau 11 : Croissance économique durable et équitable : Synthèse des actions du PAP 2007-2010 pour le secteur agriculture, commerce et industrie (en millions \$)

Sous-programmes	Financements programmés 2007-2010	Financements A rechercher 2007-2010	Total Financements 2007-2010
1. Sécurité alimentaire durable	50,8	41,7	92,5
2. Gestion durable de l'espace et des ressources naturelles	62,2	23,4	85,6
3. Promotion d'une agriculture de marché	12,7	12,4	25,1
4. Appui à la planification, vulgarisation et la recherche	3,5	7,3	10,8
Sous-total secteur rural	129,2	84,8	214
1. Commerce et industrie	4,0	5,9	9,9
2. Mines		4,8	4,8
3. Tourisme et artisanat		2,9	2,9
Sous-total secteur manufacturier	4,0	13,6	17,6
TOTAL	133,2	98,4	231,6

Programme 2 : Création d'opportunités d'emplois et de revenus

Avec le rétablissement de la sécurité, le mouvement de démobilisation et la pression foncière, plusieurs milliers de jeunes et moins jeunes sont au chômage. Et même ceux qui ont un travail connaissent un sous-emploi faute d'activités économiques. La faible monétarisation du monde rural, réduit l'économie rurale à un mode de production de survie. Les opportunités de création de revenus et de richesses sont très limitées. L'Etat entend créer des nouvelles opportunités d'emploi et de revenus dans le cadre d'un dispositif d'intensification de réseaux de micro-crédit et de création de chantiers Himo. Ce programme se réalisera à travers l'amélioration de l'accès au crédit, la promotion des activités génératrices de revenus et de l'auto-emploi.

Une politique de réduction de la pauvreté basée, en grande partie, sur la croissance des activités productives des sphères des pauvres ne peut se concevoir sans l'appui d'un système financier développé et adapté aux conditions monétaires et non monétaires des producteurs et les chômeurs les plus touchés par la précarité de leurs facteurs de production. Ce système financier est de nature à accélérer la monétarisation du monde rural et à faciliter l'accès à des sources de financement viables aux activités informelles en milieu urbain.

En terme d'amélioration des mécanismes d'accès au crédit, le micro-crédit constitue un levier important pour le développement extra-agricole en milieu rural permettant l'amélioration de revenus du monde rural. Le gouvernement vient de finaliser l'élaboration d'une politique de la micro finance. Cette politique se traduira par (i) la mise en place d'un environnement institutionnel légal et réglementaire, (ii) l'implication de tous les partenaires du développement, les bénéficiaires et les Ong à promouvoir des réseaux fiables et (iii) la décentralisation des structures d'épargne crédit et des institutions d'accompagnement pour permettre une réelle appropriation du système de micro-crédit pour les bénéficiaires. Cette stratégie visera également à mettre en place de façon concomitante aux réseaux de micro-crédit des capacités locales d'appui-conseil pour aider les promoteurs dans la gestion de leurs projets. Outre les grandes réformes structurelles du système financier et bancaire, le gouvernement entend donner un nouveau souffle aux structures de micro-crédit pour permettre aux populations pauvres d'avoir de nouvelles opportunités de création de leurs activités productives.

Concernant le volet *promotion des activités génératrices de revenus*, quatre composantes importantes sont envisagées à savoir : i) promotion des techniques à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), ii) création d'un Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), iii) renforcement des capacités de formation du Centre de Perfectionnement et de Formation (CPF) et iv) soutien aux organisations communautaires.

- o Promotion des techniques HIMO : l'objectif stratégique est la création d'emplois et de revenus pour des larges couches de la population. Le gouvernement entreprendra quatre actions majeures : i) intégration des critères HIMO dans le choix des investissements publics à travers des outils adaptés dans la sélection des projets, ii) définition et mise en œuvre des programmes HIMO pour les principales villes concernant le pavage des rues et l'assainissement de plusieurs quartiers, iii) définition et mise en place d'un programme d'entretien de pistes rurales et iv) mise en place d'un programme de formation pour les petits tâcherons et micro-entreprises engagés dans l'exécution des travaux HIMO.
- o Création de l'ONEF : l'objectif de cet ONEF qui est en cours de constitution avec l'appui de la BAD, depuis juin 2006, dans le cadre du projet de renforcement des capacités institutionnelles est d'améliorer la connaissance du marché de l'emploi en vue d'une meilleure politique de l'emploi et de la formation. En outre cet Observatoire vise à mieux connaître la réalité du monde du travail surtout au niveau du secteur informel en vue d'apporter des instruments adaptés pour soutenir ce secteur dans son développement.
- o Renforcement des capacités de formation du CPF : il s'agira de doter ce CFP de matériel adaptés aux modules de formation professionnelle pour répondre aux besoins de formation des jeunes scolarisés et non scolarisés. L'objectif est d'accompagner le processus de reconstruction du pays en fournissant les compétences techniques requises pour la réalisation des projets d'infrastructures et de mise en valeur du potentiel agricole.
- o Soutien aux organisations communautaires et au développement de la micro-entreprise : avec la reprise des activités économiques et le rétablissement de la sécurité, les communautés vont entreprendre plusieurs initiatives économiques et sociales au niveau des quartiers urbains et des villages pour améliorer leur niveau de vie. Il s'agira d'accompagner ce mouvement en vue de mieux préparer les organisations de base dans le choix et la gestion de leurs projets communautaires. A cela s'ajoutent les actions en direction de petits promoteurs, à travers un système souple de garanties d'accès à certains guichets de financements, dans les domaines de transformation des produits locaux, de l'agro-alimentaire, la menuiserie et la maçonnerie.

D'ici 2010, le gouvernement entend mettre l'accent sur certaines activités majeures en vue de créer un environnement favorable à l'émergence et au développement des micro-entreprises ainsi que la création d'emplois. Parmi, les actions envisagées, il y a :

- Le renforcement du système de micro-crédit et des activités de formation en direction futurs promoteurs ;
- L'extension des travaux Himo à l'intérieur du pays ;

Le renforcement des capacités des institutions de formation professionnelle permettant de relever le niveau de qualification des jeunes dans les métiers les plus demandés par le marché du travail.

Ces trois grandes priorités nécessiteront des financements nouveaux de 8 millions \$. Les financements acquis se montent à 5,1 millions \$, financés en grande partie par les Pays-Bas

Programme 3 : Développement du secteur privé

Le secteur privé structuré de petites et moyennes entreprises est plutôt marginal. Les entreprises existantes exercent des activités variées et disparates et la quasi-totalité de la production est destinée au marché local. Les exportations sont exceptionnelles et ne représentent qu'une proportion minime de la production. L'étroitesse du marché local, associée aux charges fiscales élevées et aux difficultés d'accès aux financements, constitue des difficultés réelles pour le développement du secteur privé. Les très faibles revenus monétaires des populations réduisent considérablement les débouchés des entreprises locales.

Pour améliorer le climat des investissements, le gouvernement est en train de préparer un plan d'actions visant à moderniser et harmoniser l'ensemble des incitations pour promouvoir les initiatives privées (code du commerce, code des sociétés, code des investissements, etc.). L'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis du secteur privé déjà réalisé permettra de stimuler les initiatives du secteur privé. Enfin, le retour progressif de la sécurité et de l'affermissement de l'Etat de droit va ouvrir de nouvelles perspectives pour la participation de la diaspora burundaise dans le processus de reconstruction du pays.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat du Burundi (CCIB) qui joue le rôle d'organisation consulaire, devra reprendre certaines de ses activités d'appui et de conseil aux entreprises. Elle devra jouer également sa mission d'intermédiation entre l'Etat et le secteur privé. Parmi ses activités les plus prioritaires, il y a :

4. la promotion et l'intensification de la formation dans le domaine de comptabilité, de la gestion et de la qualité ;
5. le développement de l'information économique et commerciale, à travers ses supports comme la radio CCIB-FM+, le site www.ccib.bi et la feuille d'information CCIB ;
6. l'encadrement de ses affiliés en réanimant les antennes régionales et les centres de négoce de l'intérieur du pays ;
7. les études à mener, en concertation avec l'Etat, portant sur le développement de certains produits porteurs et les mécanismes d'incitation aux promoteurs économiques.

Les actions d'urgence comprennent essentiellement : i) l'assainissement du cadre juridique et financier du secteur privé ; ii) la mise en place des mécanismes appropriés de soutien aux opérateurs économiques sinistrés à travers notamment les actions de reconstruction ; iii) la création d'un fonds de relance du secteur privé ; iv) l'assainissement du secteur financier et bancaire et la redynamisation des missions de la CCIB et v) le renforcement du centre d'arbitrage pour faciliter le dénouement de certains différends entre les entreprises privées.

Programme 4 : Développement des infrastructures d'appui à la production

Les infrastructures d'épaulement des secteurs productifs présentent un grand intérêt pour le Burundi, après plusieurs années de conflits, en vue de créer les conditions favorables de développement des autres secteurs. Les routes, les pistes rurales, le transport fluvial et le transport

aérien devront bénéficier d'un programme spécial pour désenclaver les régions de l'intérieur, faciliter les échanges commerciaux et renforcer la sécurité intérieure. Dans la mise en œuvre, le gouvernement veillera à ce que les techniques HIMO, pour certains types de travaux, soient appliquées pour maximiser la création des emplois locaux et le développement d'un savoir dans les travaux de construction et d'entretien des pistes rurales. La question d'appropriation des infrastructures d'utilité locale sera prise en compte pour permettre aux provinces et communes d'être plus responsables dans leur entretien.

En matière d'urbanisation, il est à noter que le taux d'urbanisation au Burundi est très faible, 7% seulement de la population totale vivent actuellement dans les centres urbains et la plupart sont concentrés dans la seule ville de Bujumbura (80 %). La plupart des centres urbains secondaires sont encore des entités caractérisées par quelques activités administratives, commerciales, artisanales et où l'agriculture occupe une place importante. La situation des villes est marquée par la prolifération des quartiers spontanés, le manque d'infrastructures d'assainissement, les difficultés d'accès aux services de base, le manque d'entretien des infrastructures existantes, les faibles capacités de gestion des communes et l'absence d'outils de planification et de gestion urbaines. Les principaux problèmes de ce secteur sont l'absence d'une politique de gestion de l'espace et de développement des villes qui tient compte des contraintes de superficie et de population. Ils résident en l'absence de mécanismes financiers pour développer l'habitat populaire.

Les principaux axes stratégiques en matière d'urbanisation consistent à i) définir et adopter une politique nationale de l'Habitat et de l'urbanisme ; ii) actualiser le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bujumbura (SDAU) et élaborer les plans locaux d'aménagement (PLA) pour la ville de Bujumbura et des villes secondaires ; iii) assurer la gestion rationnelle de l'espace urbain en engageant une diversité d'actions en particulier dans les domaines de la maîtrise des espaces domaniaux et l'adoption des mécanismes plus sévères dans le suivi et le contrôle de constructions.

Dans le domaine de l'habitat, la situation se caractérise par i) l'absence d'une politique nationale de l'Habitat validée par le Gouvernement, ii) le déficit chronique des logements urbains en raison de la forte croissance démographique observée ces dernières années, iii) la faiblesse de l'épargne intérieure suite à la paupérisation des ménages, iv) la faiblesse des investissements publics et privés dans le domaine de l'habitat et la faiblesse des investissements dans la construction et v) la réhabilitation des infrastructures et des équipements socio-économiques collectifs qui accompagnent le logement social. A cela s'ajoutent les problèmes liés au manque de données de base sur le secteur et le manque de ressources financières pour la constitution des réserves foncières destinées à l'habitat et aux équipements socio-économiques, des espaces verts, des terrains de jeux et de loisir.

Pour ce secteur, les principaux axes stratégiques visent notamment : i) la reconstitution du stock de 300.000 logements détruits par la guerre en milieu rural ; ii) la Définition d'une politique de l'habitat ; iii) le développement de la création des associations de regroupement en village et renforcer leurs capacités ; iv) la dotation de la DGUH, la SIP, l'ECOSAT, le FPHU, IHR&MLC des moyens financiers matériels et humains suffisants ; v) la constitution de l'épargne intérieure pour le financement de l'habitat ; vi) la sensibilisation de la population à l'utilisation des matériaux locaux de construction.

Pour la période 2007 - 2010, les actions prioritaires à inscrire dans le système de programmation des investissements publics se résument en : i) l'aménagement des villages ruraux en vue de fixer les populations dans des centres significatifs équipés d'infrastructures de base ; ii) L'élaboration des outils de planification urbaine pour mieux gérer les espaces urbains et suivre le développement des villes ; iii) L'adoption d'une politique nationale de l'habitat ; iv)

l'assainissement de la ville de Bujumbura et de certains quartiers pauvres dans les villes secondaires.

Dans le domaine des Routes, depuis trois décennies, l'Etat a consacré des moyens considérables dans le domaine de la construction de nouvelles routes. La politique gouvernementale qui consistait à desservir les chefs-lieux de Province par une route asphaltée a été exécutée d'une manière plus ou moins satisfaisante. Seuls 4 sur les 16 chefs-lieux de province ne sont pas encore desservis par une route asphaltée. Il s'agit de KARUZI, CANKUZO, RUSHUBI (BUJUMBURA Rural) et MWARO.

Le réseau routier est d'environ 5.000 km dont 1230 km de routes revêtues. Le réseau routier national été développé à partir des années 80. La couche de roulement de ces dernières qui doit être renouvelée normalement entre 8 et 10 ans pour les routes revêtues et entre 2 et 3 ans pour les routes en terre, est pour l'essentiel en état de dégradation progressive. Il faut noter qu'aujourd'hui, le parc automobile a presque triplé depuis 1993. Il est donc d'une grande nécessité d'améliorer le réseau routier et la sécurité routière dans certains endroits de la Mairie de Bujumbura, dans le centre urbain de Gitega et les routes reliant le Burundi aux pays limitrophes à partir de la capitale du Pays (Bujumbura). En dépit du rôle de Maître d'œuvre Général dévolu au Ministère des TPE dans le domaine des infrastructures routières, de nombreux Ministères initient et réalisent des études et travaux non seulement sur le réseau non classé mais également sur le réseau classé sans que le Ministère des TPE en soit informé. A l'instar du secteur du Bâtiment, il y a de plus en plus d'intervenants sur le réseau routier qui échappent au contrôle du maître d'œuvre Général. Il s'agit spécialement des ONG et des Projets créés dans le cadre du redressement de l'économie nationale.

En matière de pistes rurales, les efforts combinés du gouvernement à travers des projets de développement intégré et ceux de développement des filières de cultures industrielles, ceux des collectivités locales et des congrégations religieuses, avaient permis de mettre en place un réseau de désenclavement du monde rural relativement dense d'une longueur de plus de 10000 Km. Hélas, plus de 90 % de ces pistes sont en état de délabrement et nécessitent des travaux urgents de réhabilitation. Il s'agit de : 2600 Km de routes communales ; 240 Km de pistes de desserte des stations de lavage de café ; 3630 Km de pistes de desserte des terroirs théicoles ; 240 Km de pistes de desserte de périmètres cotonniers et d'environ 600 Km de pistes de pénétration forestière. Par ailleurs, même si ce réseau semble être dense, certaines régions restent encore peu désenclavées. Il s'agit particulièrement de la région Ouest du pays très montagneuse et qui s'étend en partie sur les provinces de CIBITOKE, BUBANZA, BUJUMBURA RURAL, BURURI et MAKAMBA, et de la région de l'Est : RUYIGI, CANKUZO et RUTANA.

De manière synthétique, les principaux problèmes du secteur se résument : i) à l'insuffisance de moyens financiers pour la construction et l'entretien des routes ; ii) aux contraintes du relief très accidenté exigeant des investissements coûteux ; iii) au manque de synergie entre les intervenants diversifiés dans le secteur des routes ; iv) à l'absence d'entretien sur une étendue importante du réseau routier de base ; v) ainsi qu'au manque de coordination des activités des intervenants dans le secteur routier, résultant d'une prolifération de plusieurs Maîtres d'œuvre délégués fonctionnant en absence de toute convention avec le MTPE, qui est légalement le Maître d'Oeuvre Général.

Pour pallier aux insuffisances du secteur, le gouvernement entend, à court et moyen terme : i) renforcer les capacités des structures institutionnelles de gestion du secteur routier ; ii) entretenir les routes revêtues et en terre ; iii) chercher les financements pour le revêtement des routes nationales pour une longueur totale estimée à 500 km ; iv) construire des ponts pour accroître les capacités de communication entre le Burundi, la tanzanie et les pays limitrophes ; v) lancer un vaste programme de construction de pistes rurales avec la collaboration des populations locales.

Certains projets routiers programmés dans le cadre de la Conférence internationale des Grands lacs vont faciliter la circulation des personnes et des marchandises. Il s'agit plus particulièrement de la RN1 Bujumbura-Akanyaru et la RN 5 Bujumbura-Rugombo (Citiboke) reliant le Burundi et le Rwanda. Il en est de même pour la bretelle de chemin de fer Isaka-Kigali dont les négociations de financement sont en cours avec la BAD.

D'ici 2010, le gouvernement donnera la priorité à: i) Bitumage de certains axes routiers tels que la RN12 (GITEGA-KARUZI-MUYINGA), RN13 Ruyigi-Cankuzo (50 km), de la RN14 Kirundo-Gasenyi; ii) la réhabilitation des tronçons prioritaires des routes provinciales et communales ainsi que la voirie urbaine de Bujumbura et iii) la construction des ponts sur Rumpungwe et Maragarazi

Dans le domaine des Transports, les actions ciblées porteront essentiellement sur deux volets à savoir le Transport lacustre et aérien. En matière de transport lacustre, l'objectif global poursuivi par le gouvernement est le désenclavement du pays par la voie du Lac Tanganyika. Les actions à mener pour atteindre cet objectif porteront sur le renforcement de la capacité de la flotte marchande sur le lac Tanganyika, l'entretien des bateaux de transport, la réhabilitation, et la modernisation des infrastructures et équipements portuaires. Le gouvernement recherchera la coopération avec les pays riverains du lac en vue d'assurer la connexion ferroviaire avec le réseau de la sous région, la réhabilitation des infrastructures sur le port de Kigoma et de Dar es-Salaam, la ligne de chemin de fer Dar-es-Salaam-Kigoma et augmenter les performances du port de Kigoma pour la sauvegarde de l'environnement du lac.

Pour le transport aérien, le gouvernement se propose de lancer une série de projets suivants dont : i) l'étude d'un projet de construction d'un aéroport international de Bugendana ; ii) la réhabilitation et extension de la piste secondaire de Bujumbura; iii) la réhabilitation du hangar fret ; iv) l'acquisition des équipements nécessaires pour assurer la sécurité du transport ; v) la recherche d'un partenaire stratégique ; et v) le renforcement des ressources humaines.

Dans ce domaine, le plus urgent d'ici 2010 est de : i) engager les travaux de dragage du port Bujumbura ; ii) clôturer l'aéroport de Bujumbura ; et iii) construire une gare routière à Bujumbura.

En ce qui concerne les Postes, depuis les événements de 1993, les performances de la RNP sont très faibles. Actuellement, la RNP est soumise à une rude concurrence dans ses activités traditionnelles par d'autres opérateurs. Elle est soumise à des restrictions que lui impose la loi bancaire dans le domaine du crédit pour intéresser sa clientèle et elle a été victime de vols et de détournements qui ont affecté sa trésorerie. Le gouvernement voudrait, pour les prochaines années, renforcer la poste pour en faire un véritable outil de communication et un mécanisme de paiement et même de financement pour les populations rurales. Les actions à mener porteront sur la réhabilitation des bureaux détruits pendant la crise, la réouverture des bureaux qui ont été fermés, la construction de nouveaux bureaux dans toutes les communes et le renforcement des capacités de gestion de la RNP.

En matière de télécommunications, le gouvernement, conscient des enjeux des TIC, s'est engagé dans une politique hardie d'encouragement à l'Intégration de l'usage des TIC dans toutes les sphères de la société. Aujourd'hui, grâce à la libéralisation, le nombre d'acteurs du secteur des télécommunications au BURUNDI continue à s'accroître. Actuellement, le pays dispose de deux opérateurs fixes ; de quatre opérateurs de la téléphonie mobile dont trois privés qui totalisent un peu moins de 200 000 abonnés ; des fournisseurs de services Internet et autres acteurs (cybercafés, distributeurs, centres d'appels)

Quatre sociétés fournisseurs d'accès Internet se partagent le marché pour environ 2000 abonnés et les internautes sont estimés à 20.000. Tous les opérateurs viennent de signer en

2006 un MOU pour la mise en place d'un backbone national en fibre optique qui sera connecté sur le projet EASSY (East African Submarine System Cable) ce qui va améliorer la qualité des services et réduire le coût des communications. Cependant, malgré cette évolution positive, la télé densité (3 lignes fixes et mobiles) pour 100 habitants a certes augmenté, mais reste très faible par rapport à la moyenne observée dans certains pays africains. Les zones urbaines qui concentrent plus de 90% du parc d'abonnés restent privilégiées par rapport aux zones rurales. En plus, la demande exprimée du téléphone reste très élevée par rapport au parc d'abonnés existant.

De manière générale, le développement des TIC au Burundi se heurte principalement à des problèmes liés à: i) la vétusté des moyens classiques de télécommunication existants ; ii) un taux assez bas d'équipement en réseaux de télécommunication qui est un obstacle à l'attraction des investissements de prestataires de service ; iii) la faible quantité de l'énergie électrique disponible ; iv) le faible parc informatique; et v) les coûts élevés des équipements et services TIC.

Les stratégies à mettre en œuvre dans les domaines de télécommunication et NTIC consistent à : i) mettre en place un nouveau cadre juridique et réglementaire, ii) renforcer les capacités des ressources humaines, iii) désengager l'Etat de l'ONATEL, iv) mettre en place des infrastructures de communication à large capacité. Dans le cadre du Plan Directeur de développement des télécommunications, les principaux projets d'investissement visent : i) la construction d'une Station Terrienne INTELSAT ; ii) l'extension du réseau câbles filières ; iii) L'utilisation de la fibre optique dans le réseau pour se conformer aux exigences du projet EASSy (avoir les capacités nécessaires au désenclavement du pays pour le trafic régional international sur le réseau à câble optique de l'Afrique de l'Est) ; iv) l'installation et l'exploitation d'un réseau intérieur Backbone et l'Accès aux fibres optiques qui permettrait de rentabiliser l'investissement EASSy et répondre aux besoins des TICs.

Concernant le secteur de l'information, la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB) est une entreprise de presse audiovisuelle à statut public, qui comprend une chaîne de TV et deux chaînes de radios. Beaucoup de ses cadres n'ont jamais bénéficié d'une formation en matière d'encadrement de leurs unités de production radio télévisuelle.

Les cadres de la RTNB doivent se préparer pour accompagner les acquis en matière de relance de l'économie burundaise, de la réconciliation nationale, du rétablissement des capacités en matière de leadership. Les besoins en ressources humaines capables se font cruellement sentir.

L'objectif général dans ce domaine est le renforcement des capacités tant au niveau des cadres chargés de la gestion du secteur que pour les journalistes et les techniciens. Il s'agira d'organiser des ateliers sur la responsabilité sociale du journaliste en période démocratique, sur le droit, l'éthique et la déontologie des journalistes et sur divers domaines intéressant le journalisme, d'organiser des voyages d'études pour les journalistes et de doter la RTNB d'équipements de production. D'autres actions de renforcement du secteur de la communication sont prévues notamment la création d'un département de journalisme au sein de l'université de Bujumbura, la création d'une revue périodique d'information, le renforcement des capacités du Centre d'Information, Education, Communication en matière de population (CIEP) et de l'Agence Burundaise de Presse (ABP) par la réhabilitation des équipements existants et l'achat d'autres équipements ainsi que par la formation et le perfectionnement de leurs cadres.

Le défi majeur à relever, après la résolution des problèmes de production des émissions radio télévisées, sera justement celui de la diffusion. Celle-ci n'est possible que grâce, entre autres, à de l'énergie continue pour les retransmissions. La solution idéale serait la connexion de tous ces centres sur du courant continu de haute tension. Des études ont été effectuées pour certains centres

(Inanzerwe et Kaberege), sans succès. C'est pourquoi il est urgent de doter la radio –télévision de groupes électrogènes.

Les actions à mener, dans le cadre du PAP-CSLP consistent en la dotation pour la RTNB des principaux centres émetteurs de groupes électrogènes de secours de 100 KVA.

Enfin, dans le secteur de l'énergie, force est de constater que celui-ci est dominé par les sources traditionnelles d'énergie comme le bois et le charbon de bois (plus de 95 % du bilan énergétique) dont la consommation dépasse de loin la norme de production annuelle soutenable, pour la reconstitution du couvert forestier. Quant aux autres formes d'énergie, les produits pétroliers (2.5%) prédominent dans la consommation, suivi de l'électricité d'origine hydroélectrique qui ne représente que 0,6% du bilan énergétique et 0,03 % de la tourbe. La longue période de crise qu'a connue le pays a eu un impact considérable sur les infrastructures, les services d'électricité. La guerre et le vandalisme ont détruit de nombreuses installations énergétiques et hydrauliques. Les investissements ont en outre été pratiquement interrompus pendant plus de dix ans. Le nombre de branchements à l'électricité n'a augmenté que faiblement depuis 1993, alors que la population urbaine a plus que doublé.

Le potentiel hydroélectrique est de 1700 MW de puissance théorique dont seulement 32 MW sont exploités. Pour couvrir ses besoins en électricité, le Burundi exploite 27 centrales hydroélectriques totalisant une puissance installée de 31.9 MW. Le Burundi importe de l'énergie à partir de la centrale hydroélectrique de la RUZIZI I / SNEL et la centrale communautaire de la RUZIZI II / SINELAC respectivement pour environ 4 et 8.3 MW disponibles. L'utilisation des centrales thermiques est très marginale au Burundi. Bien plus, une centrale thermique de la REGIDESO d'une puissance de 5.5 MW disponible n'est pas exploitée suite aux coûts exorbitants en carburant. La DGHER exploite de son côté 5 centrales pour un total de 0.3 MW et les producteurs privés possèdent 13 centrales pour une puissance installée de 0.7 MW. Actuellement, la production d'électricité au niveau national a baissé suite à la faible pluviosité observée sur les années 2004, 2005 et 2006, au manque de pièces de rechange et à la vétusté des équipements des Centrales Hydroélectriques et au gel des financements extérieurs.

Le secteur connaît aujourd'hui un déficit en énergie de 15 MW dont la conséquence est l'exploitation des réseaux par opération des délestages ce qui cause de graves préjudices au secteur productif et aux ménages. Malheureusement cette situation va perdurer pendant au moins cinq ans car la CHE de KABU 16 ou celle de RUSUMO FALLS ne pourront être disponibles respectivement qu'en 2010 et 2011. Avec la sortie de la crise, le redémarrage de l'activité économique devrait être une réalité, mais elle ne sera possible sans énergie fournie de façon durable. Si rien n'est fait dans les meilleurs délais, le déficit de 15 MW prévu en 2007 ne fera qu'aggraver la situation. Ainsi, le gouvernement compte agir en deux temps.

En urgence, il s'agit d'adopter des solutions rapides pour améliorer la production et la distribution d'électricité en : i) exploitant la centrale thermique (5MW) existante à Bujumbura ; ii) installant une autre Centrale Thermique d'environ 10 MW ; iii) Réhabilitant et étendant la puissance des centrales existantes ; iv) améliorant la sécurité d'approvisionnement en produits pétroliers et accélérant l'ouverture du secteur public au secteur privé (loi du 14 août 2000).

A court et moyen terme, il s'agira de procéder aux actions de: i) doublement des centrales hydroélectriques de Nyemanga et de Buhiga ; ii) réalisation des études de faisabilité et d'exécution de Kabu 23, de Ruzizi III et de Mule 34; iii) développement de l'électrification rurale par la construction de microcentrales hydroélectriques, énergies solaire et éolienne et l'utilisation du biogaz ; iv) réhabilitation des centrales hydroélectriques, des réseaux de transport et de distribution d'électricité ; v) actualisation des études d'exécution du projet hydro agricole et

Site : www.cslpminiplan.bi; e-mail : info@cslpminiplan.bi

hydroélectrique de Mpanda ; vi) extension des réseaux aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ; vii) maintenance et l'entretien des centrales et des réseaux existants ; viii) audit organisationnel et redressement financier de la Regideso.

La solution au problème d'électricité trouvera sa traduction dans les projets sous-régionaux. Il s'agit plus particulièrement de la centrale hydroélectrique de RUSUMO FALLS d'une puissance de 60 MW couvrant le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie. Le projet d'un coût de 153 millions \$ est au stade d'élaboration des termes de référence des études d'impacts environnementaux et de l'actualisation des études d'exécution. Le deuxième projet sous-régional est représenté par la centrale hydroélectrique de RUZIZI III (puissance 82 MW) qui est au stade des études de faisabilité

Par ailleurs, le Gouvernement, compte renforcer le secteur des Energies Alternatives. Dans le court terme, les actions visent principalement : i) l'électrification décentralisée de 32 centres de santé par voie photovoltaïque avec un appui financier accordé dans le cadre du CRE et l'introduction d'équipements à économie d'énergie.

Dans le plus ou moins moyen terme, une série d'activités de planification et installation des outils de production des énergies alternatives seront entreprises notamment : i) l'inventaire, étude et Installation d'éoliennes dans des sites potentiels, ii) l'électrification décentralisée des collectivités locales relevant du milieu rural (les hôpitaux de secteur, les centres de santé, les collèges communaux, les villages d'habitat ...), iii) la réhabilitation des installations à Biogaz implantées dans des collectivités publiques, et iv) la diffusion des fours et cuisinières solaires auprès des ménages urbains,

L'ensemble des actions pour la redynamisation et le développement des infrastructures d'appui à la production sont synthétisés dans le Tableau 4 ci-après. Elles totalisent un coût global d'investissement de l'ordre de 278,5 millions de \$ dont 142,6 millions de \$ restent à chercher. Il y a moyen de souligner la forte prédominance du secteur des routes et celui de l'énergie avec respectivement 49,6 et 40,9 millions de dollars \$ en terme de fonds à mobiliser, soit plus de la moitié des fonds restant à chercher pour ce secteur.

Tableau 12 : Promotion d'une croissance durable et équitable : Synthèse des actions des infrastructures d'appui à la production PAP CSLP 2007-2010 (en millions \$)

Composantes	Investissements programmés 2007-2010	Financements à rechercher 2007-2010	Total Financements 2007-2010
1. Habitat et urbanisme	20,0	26,0	46,0
2. Routes	105,4	49,6	155,0
3. Transport		5,3	5,3
4. Télécommunications		13,3	13,3
5. Information		7,5	7,5
6. Energie	10,5	40,9	51,4
TOTAL	135,9	142,6	278,5

AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Programme 1 : Education

Les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation au cours des années 70 et 80 ont été contrecarrés par les effets négatifs de la crise, notamment par la destruction des infrastructures scolaires, le pillage et la destruction du matériel didactique, la désaffection des élèves et la faible attractivité du métier d'enseignant.

Dans l'enseignement **primaire**, le taux de scolarisation du primaire est passé de 70 % en 1991-1992 à 50 % en 1997-1998 soit une chute de près de 30 % en six ans. A partir de 1998 grâce à une campagne intense de sensibilisation menée par les autorités administratives et une amélioration des conditions sécuritaires la tendance a été inversée. En l'espace de dix ans, le taux brut de scolarisation a presque doublé, passant de 43% en 1995-1996 à 81% en 2004-2005. Depuis la rentrée scolaire 2005-2006, la suppression des frais de scolarité dans l'enseignement primaire a provoqué une croissance très rapide des effectifs d'élèves engendrant de nouveaux défis, notamment en termes d'infrastructures scolaires à construire, de matériel didactique à produire et d'enseignants à former. Pour pallier les déficits d'infrastructures, l'Etat a eu recours à l'emprunt de locaux auprès des confessions religieuses, à l'utilisation de salles de classe des écoles secondaires et des centres d'enseignement des métiers proches, à la construction d'écoles mobiles et au recrutement d'enseignants non qualifiés. Malgré les progrès réalisés, des disparités importantes sont observées au niveau de la répartition régionale des infrastructures scolaires et de la scolarisation des filles par rapport aux garçons. Dans de nombreuses classes de première année, le nombre d'élèves dépasse la centaine.

Dans le **secondaire général et technique** et dans l'**enseignement professionnel**, en 2004-2005, le taux brut de scolarisation était de 15% dans le général et de 6% pour l'ensemble du technique et professionnel. On rencontre ici de graves problèmes au niveau des capacités d'accueil malgré la construction de nombreux collèges communaux. C'est d'ailleurs dans ces collèges que la demande est la plus forte ; l'enseignement technique et professionnel est nettement moins développé en termes d'effectifs.

Au niveau de l'**enseignement supérieur**, l'évolution rapide de l'effectif des étudiants a créé une forte pression sur les infrastructures académiques et sociales qui, malgré le développement rapide des écoles privées, ne parviennent plus à accueillir les flux d'étudiants et sont dans un état de délabrement avancé. De plus, L'Université du Burundi accuse une insuffisance criante de ressources humaines liée à la fuite des cerveaux : les professeurs les plus qualifiés s'expatrient vers les pays voisins où les rémunérations sont plus élevées.

En 2006, suite à une série de diagnostics précis de la situation dans laquelle se trouvait l'éducation et après avoir procédé à de nombreuses simulations relatives à l'horizon 2015, cinq objectifs ont été retenus pour structurer la politique éducative au cours de la prochaine décennie.

Les deux priorités du plan de développement sectoriel d'ici à 2015 sont : i) L'achèvement universel du cycle d'enseignement primaire et ii) une meilleure adéquation en quantité et qualité entre les flux de sortants de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, d'une part et les demandes du marché du travail, d'autre part.

Ces deux priorités constituent les deux premiers objectifs de la stratégie éducative. Trois autres objectifs les complètent : iii) Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement public ; iv) Garantir un système éducatif équitable et v) Assurer une meilleure efficience dans l'utilisation des moyens

En matière d'investissements, des actions prioritaires auront lieu dans trois directions : i) Construction, réhabilitation et équipement de locaux pédagogiques (87% des crédits programmés) avec une forte priorité pour les salles de classe dans l'enseignement primaire et dans le secondaire général et technique ; ii) Production et distribution de manuels scolaires et d'autres matériels didactiques (10% des crédits programmés) ; iii) Formation des personnels, majoritairement enseignants (3% des crédits programmés).

Ces actions seront complétées par des appuis ciblés principalement en direction de l'accroissement de la fréquentation scolaire d'enfants de populations défavorisées qui ne sont pas scolarisés ou sont déscolarisés. Ces appuis ne sont pas inclus dans les investissements mentionnés ci-dessus. Ils constituent 17 % de l'ensemble des besoins chiffrés dans le plan d'action prioritaire du secteur éducatif. Les investissements programmés devraient bénéficier à toutes les composantes du système éducatif mais avec des priorités bien claires pour le primaire, suivi par le secondaire technique et formation professionnelle ainsi que le secondaire général. De manière transversale, on soulignera que la qualité des enseignements et des formations dispensés n'est pas négligée puisque la mise à disposition des élèves et des maîtres de matériels didactiques variés et la formation des enseignants représentent 11 % de l'ensemble des dépenses programmées envisagées.

Afin de pouvoir mettre en œuvre l'ambitieux programme de construction prévu au cours des cinq prochaines années – au moins 2000 salles de classe par an dans l'enseignement primaire et 260 en moyenne par an dans le cycle secondaire – le gouvernement s'est doté d'une structure chargée d'initier et de coordonner les travaux de construction des écoles et supervisée par un comité interministériel de pilotage composé des ministres concernés par ces travaux. En septembre 2006, cette structure a lancé la construction de 741 salles de classe par plus de cinquante petites et moyennes entreprises dûment sélectionnées. La durée moyenne de construction d'une école de six classes a été ramenée de 6 mois à 4 mois. Le taux d'exécution des investissements dans la construction de salles de classe pour le primaire a été de 98 % en 2006.

En ce qui concerne la maintenance des locaux et équipements, des comités de parents vont être responsabilisés dans leur rôle préventif. Il est aussi envisagé d'utiliser le canal des dotations de crédits aux écoles (fonds de compensation des frais de scolarité, notamment) pour financer des actions de maintenance des locaux et des équipements.

Les estimations du ministère de l'éducation évaluent les besoins de construction à 3.000 salles de classe par an dans le cycle primaire pendant plusieurs années. A cela s'ajoutent les investissements coûteux pour l'enseignement technique ainsi que les actions urgentes à mener au niveau de l'université de Burundi. Pour consolider la tendance actuelle de construction des écoles et de restructuration du système éducatif, l'effort financier à faire est encore très important.

Le PAP du CSLP pour la période 2007-2010 a retenu 127,1 millions \$ dont 65,7 sont déjà acquis. Les financements à rechercher sont de 61,4 millions \$. Une table ronde sectorielle sur les secteurs sociaux (santé et éducation) pourrait étudier, ultérieurement, la question des politiques sectorielles et leurs plans de financement.

Tableau 13 : Développement du capital humain : Synthèse des actions du secteur éducatif PAP 2007-2010 (en millions \$)

Composantes	Investissements programmés 2007-2010	Financements à rechercher 2007-2010	Total Financements 2007-2010
1. Primaire	40,1	23,5	63,6
2. Secondaire et technique	22,3	31,3	53,6
3. Université	3,3	6,6	9,9
TOTAL	65,7	61,4	127,1

Programme 2 : Jeunesse et sports

L'inexistence des infrastructures sportives ne permet pas aux jeunes de pratiquer diverses activités sportives et de loisirs. L'insuffisance d'infrastructures aux normes internationales ne permet pas au pays d'abriter les compétitions régionales et internationales. Les activités sportives se réalisent néanmoins grâce à quelques infrastructures de faible qualité notamment des stades et des terrains construits par les pouvoirs publics en Mairie de Bujumbura et dans certains centres provinciaux. Les autres problèmes qui entravent le développement du sport sont liés au manque de financement, à la faible capacité d'encadrement des sportifs et à l'inadéquation du cadre réglementaire et législatif du domaine des sports qui ne permet pas l'organisation efficiente des activités sportives.

La jeunesse burundaise représente plus de 60% de la population totale. Une bonne partie de cette jeunesse est scolarisée mais une autre partie est soit déscolarisée soit n'a pas eu la chance de fréquenter l'école. Beaucoup de jeunes ont abandonné l'école pour s'enrôler dans les forces armées et sont actuellement démobilisés. Tous ces jeunes sont sans emploi et représentent une charge pour leur famille et un danger pour la sécurité et la paix étant donné qu'ils pourraient être sollicités pour reprendre le chemin de la guerre. Le Gouvernement a déjà engagé des actions pour encadrer ces jeunes et les intégrer dans le circuit de développement économique et social. Pour intégrer ces jeunes efficacement dans les circuits de production, il est indispensable d'organiser l'apprentissage des métiers, la formation à l'entrepreneuriat et de leur permettre d'accéder aux micro crédits.

Le Gouvernement voudrait promouvoir une politique sportive visant à développer le sport de compétition et le sport de masse, relancer le sport traditionnel et encourager le sport féminin, le sport des personnes handicapées, soutenir les activités sportives dans les milieux scolaires, et mobiliser la population autour des activités physiques et sportives

Le secteur de la jeunesse qui joue un rôle essentiel dans l'affirmation de l'esprit de cohésion sociale et de développement de relations de coexistence pacifique pour les nouvelles générations semble avoir été délaissé. Aussi, pour les prochaines années, les efforts porteront sur certaines infrastructures de sport et de loisirs.

En matière d'intégration des jeunes dans le circuit économique, les actions à mener pour réussir cette politique consistent à : i) élaborer la politique nationale de la Jeunesse ; ii) décentraliser les activités du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; iii) créer un fonds d'Insertion Economique des Jeunes (F.I.J.) ; iv) octroyer des micro-crédits aux associations des jeunes ; v) former les Jeunes dans des métiers diversifiés : menuiserie, soudure, sérigraphie, couture, tricotage, tressage des paniers, etc. ; vi) lancer des projets à haute intensité de main d'œuvre ainsi que des activités génératrices des revenus.

Concernant le renforcement des activités sportives, les principales actions visent à : i) créer des écoles de sport en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture ; ii) organiser des sessions de formation technique et administrative en faveur des acteurs du sport (cadres administratifs, techniques, entraîneurs) ; iii) construire et réhabiliter les infrastructures sportives en collaboration avec le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipeement ; iv) construire et équiper les nouvelles infrastructures de l'IEPS en collaboration avec les Ministères concernés ; v) appuyer l'organisation du sport féminin, traditionnel et du sport des personnes handicapées

Programme 3 : Santé

Le Burundi a connu des progrès importants dans le domaine de la santé de sa population depuis la fin des années 1950 jusqu'en 1993. Ces progrès l'ont été à cause notamment de l'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'habitat, de la généralisation de la vaccination et la couverture progressive du pays en matière de soins aux malades au niveau des centres de santé et hôpitaux.

La guerre qui a éclaté en 1993 a infléchi de façon très nette cette amélioration de l'état sanitaire. L'analyse socio-économique atteste une forte détérioration des conditions de vie des populations depuis 1993. Les conséquences ont été la dislocation du tissu social, la promiscuité, la recrudescence des endémo épidémies, la diminution de la productivité des populations, la paupérisation de plus en plus accrue et le ralentissement significatif des performances du système de soins de santé. La réduction sensible de ces performances a été causée en grande partie par la destructions des infrastructures de santé, le pillage des équipements et produits médicamenteux, les massacres d'une partie du personnel soignant et le départ d'une partie vers l'étranger tandis que ceux qui restaient se concentraient dans des zones de sécurité.

D'une manière générale l'état de santé de la population se caractérise par une charge élevée de la morbidité et de la mortalité liée au paludisme, au VIH/SIDA, aux infections respiratoires aiguës, aux maladies diarrhéiques, à la malnutrition, à la tuberculose, au diabète, aux maladies sexuellement transmissibles et aux traumatismes de guerre. L'accessibilité physique aux structures de soins est satisfaisante du fait que 80 % de la population sont géographiquement installés à une distance inférieure à 5 km d'un centre de santé. Cependant, l'analyse de la couverture nationale en infrastructures de santé dénote d'importantes disparités dans leur répartition selon les milieux (rural et urbain), entre les provinces rurales mais aussi à l'intérieur des provinces. L'offre des services de soins est dans sa globalité insatisfaisante en quantité et en qualité. Le secteur se heurte à un dysfonctionnement grave lié d'une part à l'insuffisance du personnel qualifié et d'autre part à leur répartition inégale sur l'ensemble du territoire.

Avec la crise, les autres indicateurs de santé se sont détériorés. Les femmes et les enfants de moins de 5 ans meurent plus que les autres groupes : le taux de mortalité maternelle est de 855 pour cent mille naissances vivantes et celui de la mortalité néonatale est de 31,9 pour mille et le

taux de mortalité infantile de 129 pour mille. De plus, la fonctionnalité générale du système dénote des déficiences au niveau administratif et institutionnel liées aux manques d'encadrement des structures de soins et l'absence d'un système de référence et contre référence ainsi qu'une mauvaise gestion des ressources disponibles. Il accuse également une pénurie importante de médicaments essentiels qui frappe les formations sanitaires de l'intérieur du pays. Les équipements sont souvent insuffisants et parfois inappropriés par rapport à la qualification du personnel disponible.

Le financement du système de santé connaît également des difficultés qui limitent l'accessibilité financière aux services de santé, lié non seulement à la pauvreté monétaire, mais aussi au manque de mécanismes de solidarité pour le partage du risque financier (assurance ou micro assurance maladie, mutualité communautaire, etc.). Par ailleurs, la gratuité des soins a un coût qui n'est pas pris en compte par le programme national. Il est important que cette dimension soit prise en compte de façon assidue dans le mécanisme d'allocation des fonds PPTE (en moyenne, par an, 5 millions \$). Toutefois, les soins sont gratuits pour les moins de cinq ans et les femmes enceintes.

Le gouvernement a élaboré sa politique sanitaire pour la période 2005-2015 suivie du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2006-2010 sur la base des conclusions du forum national des états généraux de la santé. Cette politique s'articule autour de quatre objectifs qui sont : (i) la réduction du taux de mortalité maternelle et de mortalité néonatale ; (ii) la réduction du taux de mortalité infantile et juvénile ; (iii) la réduction de la prévalence des maladies transmissibles, carentielles et de la malnutrition ; (iv) le renforcement de la performance du secteur de la santé par l'amélioration de l'accès aux services et de la qualité des soins.

La politique en matière de santé s'articule autour des quatre objectifs principaux : i) l'amélioration de la disponibilité des services obstétricaux de qualité au niveau des centres de santé et des hôpitaux ; ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité aux services des soins obstétricaux ; iii) le renforcement du système de prévention et de surveillance épidémiologique (paludisme, TB et VIH/SIDA/IST) ; iv) l'augmentation de la couverture en infrastructures sanitaires et v) l'amélioration de l'accessibilité aux médicaments essentiels.

La mise en œuvre de cette politique sera basée sur les grands axes stratégiques ci-après : i) la décentralisation des structures sanitaires en mettant en place les districts de santé ; ii) la contractualisation sur la base de performances des services de santé dans le cadre du système de budgets-programmes ; iii) l'association des communautés dans la promotion et la gestion des centres de santé ; iv) la réforme hospitalière, avec plus d'autonomie de gestion ; v) la mise en place de mutuelles communautaires de santé.

Le programme 2007-2010 contient un certain nombre d'actions qui devraient permettre de redresser la situation sanitaire et créer des conditions nécessaires pour renforcer le système de santé. Il s'agit notamment de la construction, la réhabilitation et l'équipement de certaines infrastructures sanitaires, le redéploiement du personnel de santé, le renforcement des institutions de formation médicales et paramédicales et le renforcement des programmes et services de santé. Plus précisément, les actions se résument comme suit :

8. Mise en œuvre d'un programme de formation du personnel de santé : Il s'agit de réformer le secteur de formation paramédicale pour améliorer la qualité de la formation de base, augmenter la capacité et la qualité des infrastructures d'accueil dans les écoles paramédicales, INSP et faculté de médecine.

9. Réhabilitation/ construction et l'équipement des structures de Santé : Il s'agit d'élaborer et d'exécuter un plan de construction, réhabilitation et équipements des structures de soins.

10. Renforcement du système de maintenance et de gestion des équipements à tous les niveaux du système nationale de santé.

11. Amélioration de la disponibilité et la gestion des médicaments (seringues, contraceptifs, vaccins, etc.).

12. Renforcement des capacités de planification et de gestion des ressources Financières à tous les niveaux ;

13. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des services et programmes de santé.

14. Appui aux réformes du secteur de la santé : Les réformes du secteur de la santé visent la mise en place progressive des districts sanitaires, la décentralisation de l'organisation et de la gestion des formations sanitaires, l'intégration des communautés dans la gestion des services de santé.

15. Promotion de la recherche opérationnelle en santé.

16. Renforcement du système d'information sanitaire.

17. Mise en place l'approche contractuelle basée sur la performance des services dans le secteur de la santé.

Le secteur présente plusieurs déficits nécessitant des moyens importants. Les financements requis pour rattraper le retard sont de 106,7 millions \$ dont 43,9 millions \$ sont acquis. L'effort financier additionnel pour les actions prioritaires est de 62,8 millions \$ durant la période 2007-2010.

Programme 4 : Accès à l'eau et amélioration du cadre de vie

La politique du Gouvernement dans ce secteur est de fournir aux populations rurales et urbaines la quantité d'eau minimale nécessaire afin d'améliorer les conditions de vie de la population. Il s'agira d'améliorer le taux de desserte et la qualité de l'eau dans le cadre d'une politique de recouvrement des coûts dans les zones urbaines et rurales et de responsabilisation des autorités locales en matière de maintenance des installations d'approvisionnement.

En milieu urbain, la production et la distribution de l'eau potable sont assurées par la REGIDESO dans les centres urbains (Bujumbura, Gitega et 24 autres centres). Le taux de déserte en eau potable avant la crise était de 93%. Aujourd'hui ce taux se situe à 76 %. Pendant la crise, on a assisté à la destruction massive des ouvrages et des équipements de captage et d'alimentation d'eau dans les villes de Bujumbura ainsi que dans les centres de Rumonge, Nyanza-Lac, Cibitoke, Bubanza, Kayanza, Mutaho et dans la plaine de l'Imbo, entraînant des pertes importantes d'approvisionnement en eau. Le retrait des bailleurs de fonds a provoqué l'arrêt de la plupart des projets en cours de préparation à savoir: l'AEP de Gitega phase III, AEP pour 6 Centres (Cibitoke, Rugombo, Muramvya, Bubanza, Kayanza, Bururi et Makamba), AEP dans 5 centres ruraux (Ruyigi, Cankuzo, Karuzi, Buhiga et Mabanda) ainsi que la suspension de 2 projets desservant deux quartiers périphériques de Bujumbura (Sororezo et Mubone).

L'objectif visé actuellement est de couvrir l'entièreté des besoins du secteur urbain en eau potable. Les actions à mener pour y parvenir consistent en : i) la reconstruction et/ou la réhabilitation de toutes les infrastructures détruites ; ii) le renforcement de plusieurs systèmes AEP existants et la construction des nouvelles adductions d'eau potable ; iii) la maîtrise et la

réduction des causes des pertes d'eau ; iv) la maintenance et l'entretien des adductions d'eau potable existantes ; v) le renforcement institutionnel et l'amélioration de l'efficacité financière de la REGIDESO ; et vi) l'augmentation de la capacité de production et de stockage de l'eau potable et l'extension des réseaux de distribution.

Dans le milieu rural, la production et la distribution d'eau en milieu rural relèvent de la DGHER. Avant 1993, le taux brut de desserte était de l'ordre de 56%. Aujourd'hui le taux de desserte fonctionnel est estimé à environ 40%. Ceci est le résultat de la destruction physique des infrastructures hydrauliques, de manque d'entretien, des déplacements des populations fuyant la guerre et la dislocation des Régies Communales de l'Eau. Les impacts des difficultés d'approvisionnement en eau potable nées de la crise sur la santé des populations n'ont pas été évalués. Il est toutefois certain qu'ils sont considérables comme en témoignent les indicateurs d'évolution des maladies "hydriques". Plus de 35% des points de livraison ne sont plus fonctionnels ou ont été abandonnés par les populations. La moitié à peine des RCE est opérationnelle et un quart d'entre elles seulement collectent des redevances (généralement un forfait annuel par ménage) pour financer l'exploitation et l'entretien des ouvrages.

Plusieurs problèmes sont à relever d'une part ceux liés à la diversité des intervenants dans le secteur et de l'inexistence d'une tutelle unique chargée de l'Administration de l'hydraulique et d'autre part ceux relatifs au manque d'éducation de la population dans le domaine de la gestion de l'eau potable contribue à la destruction rapide des adductions d'eau potable en milieu rural.

La Direction Générale de l'Eau et de l'énergie qui assure le rôle de planificateur de ce secteur doit suivre sur le terrain l'exécution des projets et informer la Commission Nationale de l'Energie et de l'Eau sur l'état réel des secteurs de l'eau et de l'assainissement. La Commission Nationale de l'Eau et de l'Energie va être redynamisée pour assurer la coordination globale du secteur eau.

Aussi, la structure de l'habitat dispersé et le relief accidenté constituent un frein au développement des réseaux pour la couverture des besoins en eau des usagers.

Les objectifs, en milieu rural, sont d'assurer une desserte en eau potable à une distance de moins de 500 m pour toute la population, de garantir l'entretien et la pérennisation des ouvrages hydrauliques par une auto-prise en charge à travers des organisations bénéficiaires, et la mise en place des structures d'encadrement et de gestion telles que les régies communales de l'eau. Les stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir sont : i) la reconstruction et/ou la réhabilitation de toutes les infrastructures détruites, ii) le renforcement de plusieurs systèmes AEP existants et iii) la construction des nouvelles adductions d'eau potable pour faire face à des besoins locaux en forte croissance, notamment en raison des mouvements de population.

Le plan d'actions en matière d'alimentation en eau potable dans le milieu rural portera sur quatre points principaux : i) la réhabilitation des réseaux, des ouvrages de stockage et de distribution ; ii) l'extension et la construction de nouvelles adductions d'eau potable grâce à la relance de programmes suspendus tels que les adductions dans les provinces de Bujumbura Rural, Bururi, Kirundo, Muyinga, Ruyigi et Cankuzo ; iii) la redynamisation des structures de maintenance, d'entretien et de gestion et la relance des régies communales de l'eau ; iv) la promotion de l'hygiène et de la santé à travers la sensibilisation, l'éducation et la formation des collectivités bénéficiaires.

En ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement, des efforts seront entrepris au niveau des centres urbains et ruraux afin de promouvoir, avec la participation des communautés organisées et du secteur privé, un programme d'assainissement. Aucune action d'envergure spécifique aux deux secteurs n'avait été financée par l'aide extérieure pendant la crise, à l'exception de quelques

appuis à la la REGIDESO et la DGHER apportés par l'Union européenne et de la Banque Mondiale, respectivement à travers le PREBU et le CRE. Egalement, des fonds spéciaux du PTPCE (Banque Mondiale) ont contribué à financer des ouvrages hydrauliques, essentiellement dans le milieu rural. A cela pourraient s'ajouter les actions d'urgence du CICR et de l'UNICEF.

Programme 5 : Appui aux groupes vulnérables

Les conflits socio politiques qui se sont succédés ont provoqué le déplacement de la population tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. L'accroissement des effectifs des groupes vulnérables comme les orphelins, les enfants de la rue, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes et enfants chefs de ménages, etc. pose de problèmes de prise en charge et de réinsertions socio-économique.

Dans le domaine des sinistrés de guerre, malgré le mouvement intense de leur retour sur leurs collines d'origine, on dénombre actuellement plus de 500 000 réfugiés burundais vivant encore dans les pays d'asile principalement en Tanzanie.

Quant aux déplacés intérieurs, l'enquête organisée par OCHA au mois de juin 2005, permet de dénombrer un chiffre de 116 000 déplacés qui n'ont pas encore regagné leurs collines d'origine, réparties sur 71 sites éparpillés à travers tout le pays.

Pour les personnes handicapées, malgré l'absence d'un recensement général récent, elles sont estimées par l'OMS toutes catégories confondues environ à 70.000 dont 10577 enfants. D'après les statistiques disponibles au Département de l'intégration sociale, les handicapés bénéficiant d'une réhabilitation professionnelle dans les centres spécialisés sont au nombre de 1800 répartis dans 22 centres pour personnes handicapées.

Concernant les personnes âgées, les statistiques du recensement de 1990 situent cette catégorie de personnes dans la tranche d'âge entre 65 ans et plus. Cette tranche représente 5% de la population burundaise soit à peu près 219.420 personnes âgées. Malgré leur intégration dans le tissu familial, les personnes âgées sont touchées par de nombreux problèmes de précarité et de pauvreté ainsi que l'absence de toutes structures spécifiques d'accueil et d'écoute.

Les enfants orphelins et autres enfants vulnérables, Le nombre d'orphelins et autres enfants en difficulté augmente sans cesse à cause de la guerre civile, du VIH/Sida et bien d'autres phénomènes.

Ils sont selon le cas, classés dans les catégories suivantes :

1. Orphelins du sida : 230 000 orphelins du SIDA (selon ONU SIDA) ;
2. Orphelins de guerre : 25 000 orphelins de la guerre ;
3. Enfants de la rue : 5000 selon les estimations de l'UNICEF en 2002 ;
4. Enfants soldats : 14000 mais leur effectif tend à diminuer avec le programme de démobilisation des enfants soldats;
5. Enfants incarcérés : 200 ;
6. Enfants séparés : 7000 ;
7. Enfants déplacés : 194000 selon la politique sectorielle du Gouvernement dans le domaine de l'action sociale ;
8. Enfants réfugiés en Tanzanie : 180 000 selon la politique sectorielle de l'ex-Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme ;
9. Enfants handicapés : 10577 dont environ 50 % sont des handicapés moteurs.

Enfin, la crise burundaise a eu entre autres pour conséquence, la croissance du nombre de femmes veuves et sinistrées de guerre. La configuration matrimoniale a été fortement perturbée. Une étude effectuée sur la situation de la femme sinistrée en 1995 indique par exemple que du fait du veuvage, l'effectif des femmes mariées recensées dans les camps n'était plus que de 37.3% de la population féminine alors qu'au recensement de 1990, la proportion de femmes mariées atteignait 53 %. Ce déséquilibre est dû à une augmentation du pourcentage de veuves qui a plus que doublé selon la même étude, passant à 26% contre 11.8% au recensement de 1990.

Les principaux problèmes liés aux groupes vulnérables peuvent être regroupés comme suit :

1. L'insécurité alimentaire que connaissent presque tout le pays en général et les personnes vulnérables en particulier. Il s'agit des situations de famines observées actuellement dans plusieurs coins du pays suite à la sécheresse, à l'exiguïté des terres, à la perte de fertilité de ces dernières et aux maladies épidémiques qui réduisent considérablement les forces de production ;
2. L'accès difficile des populations vulnérables et nécessiteuses au logement décent suite aux destructions massives pendant la crise de 1993 et au manque de ressources financières pour y remédier ;
3. L'accès limité des populations vulnérables et nécessiteuses aux services sociaux de base (éducation, soins de santé, eau potable) suite à l'insuffisance des infrastructures et des ressources financières y relatives ;
4. La problématique de réinsertion socio-économique durable des populations vulnérables et nécessiteuses afin de leur permettre de participer activement dans la reconstruction du pays comme les autres citoyens.
5. Les violations des droits de l'Homme sous tous leurs aspects. Il s'agit ici du droit à la vie, au non torture morale ou physique, au droit de la liberté et d'expression ainsi que celui lié au développement socio-économique ;
6. La problématique de l'encadrement et de l'assistance des enfants en difficulté (enfants de la rue, enfants orphelins, enfants abandonnés, etc.) ;
7. Les violences sexuelles devenues alarmantes à travers tout le pays ;
8. La Méfiance inter communautaire suite au déchirement du tissu social occasionnant une mauvaise cohabitation des communautés ;
9. La problématique des inégalités sociales liées au genre ;
10. La pandémie du VIH/SIDA dans le milieu des populations vulnérables et sinistrées.

Le gouvernement entend renforcer la protection sociale des groupes vulnérables et la réinsertion des sinistrés dans leurs communautés. La stratégie consistera à renforcer les structures de protection sociale existantes pour offrir de meilleures prestations à leurs usagers et de mettre en place de nouvelles structures pour améliorer la prise en charge effective des populations sinistrées. Il s'agira aussi d'orienter et d'adapter le schéma de protection sociale vers des priorités exprimées par les populations grâce à des relations de proximité instaurées avec les systèmes de protection existants.

Dans ce cadre, le gouvernement mettra en place des mécanismes de financement appropriés, encouragera et soutiendra le développement de mutuelles de santé communautaires et mettra en place un plan d'intégration sociale des rapatriés, des déplacés et des autres groupes vulnérables.

Pour ce faire, les principales actions à mener sont :

Pour la catégorie des réfugiés et déplacés de guerre : i) la réintégration des sinistrés dans le strict respect des droits de l'homme en parfaite harmonie avec l'environnement dans lequel ils seront réinstallés et réinsérés ; ii) L'accès aux services sociaux de base tels que la santé et l'éducation ainsi que l'habitat ; iii) la relance et la promotion de l'activité économique de

base principalement dans le secteur agricole et la promotion des groupements et associations d'auto développement au sens large ;

Pour la catégorie d'enfants nécessitant une protection spéciale : i) assurer la scolarisation (formelle et informelle) et la prise en charge des orphelins, des enfants de la rue, des enfants travailleurs et des enfants soldats démobilisés ; ii) poursuivre et renforcer les activités de recherche et de réunification familiale ; iii) encadrer et appuyer les familles d'accueil par les activités d'auto-promotion ; iv) appuyer les structures d'accueil de ces enfants ; v) créer un fond de solidarité nationale (payer la scolarité des enfants vulnérables, les assurances maladies et subvenir à leurs besoins élémentaires).

Pour la catégorie des personnes handicapées : i) Recenser les handicapés et leurs besoins ; ii) orienter les cas de réhabilitation en privilégiant la réhabilitation à base communautaire ; iii) renforcer les structures d'apprentissage professionnel ; iv) former les handicapés aux métiers suivant leurs capacités pour assurer progressivement leur indépendance ;

Pour le groupe des personnes indigentes : i) instaurer un service d'écoute spéciale et d'orientation ; ii) mener une étude d'évaluation des risques et vulnérabilités au Burundi ; iii) constituer un fonds spécial pour indigents ; iv) former les indigents aux métiers suivant leurs capacités pour assurer progressivement leur indépendance ;

Pour le groupe des personnes âgées : i) créer et appuyer les centres d'accueil des personnes âgées qui n'ont plus de descendance pour assurer leur prise en charge; ii) sensibiliser la communauté nationale sur la prise en charge familiale et communautaire des personnes âgées ; iii) sensibiliser toute la population à préparer leur vieillesse par l'épargne ; iv) mener une réflexion sur les questions de pension vieillesse ; v) créer un fond de soutien aux personnes âgées.

Quant à la promotion de la femme et égalité du genre : i) mettre en oeuvre une politique nationale pour la promotion du genre ; ii) initier la femme à la culture de la paix ; iii) suivi de la santé de la femme ; iv) former et l'éduquer de la femme ; v) améliorer le statut légal de la femme ; vi) réviser les modalités et droits de succession ; vii) régénérer les moyens d'existence des femmes rurales ; viii) faire l'appui légal aux femmes; et ix mettre en œuvre un programme harmonisé de lutte contre les violences basées sur le genre.

Pour la période 2007-2010, les actions prioritaires seront orientées en direction des groupes les plus vulnérables pour mieux assurer leur intégration dans le tissu économique et social. Cela touchera également les actions d'aménagement de certains sites pour fixer les réfugiés. La prise en compte de la question genre sera traduite en activités à tous les niveaux et dans tous les secteurs selon l'acuité de certains problèmes comme la violence sexuelle et le respect des droits économiques de la femme.

AXE 4 : LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Selon le Rapport de synthèse de l'Enquête de surveillance des comportements face aux IST/VIH/SIDA au Burundi, publié par le CEFORMI en septembre 2004, des résultats appréciables ont été enregistrés par les programmes de prévention du PAN 2002-2006, en particulier chez les professionnelles du sexe et les corps en uniformes quant à l'utilisation du préservatif et à l'attitude thérapeutique positive en cas d'IST. Chez les jeunes également, l'utilisation du préservatif en nette progression, alors que 48,2% des déplacés consultent un professionnel de santé en cas d'IST. On note cependant une persistance des comportements à risques liés aux situations de vulnérabilité dans lesquelles vivent encore, et de plus en plus, les populations. Selon l'enquête de 2002, le taux de prévalence de l'infection par le VIH/SIDA a été de 3,2 %. Selon le genre, la prévalence du VIH est de 2,6 % chez l'homme et de 3,8 % chez la femme. Les projections pour les prochaines années prévoient un fléchissement réel à partir de 2011. L'objectif est d'atteindre un taux en dessous de 3 % d'ici 2015.

La prise de risques est souvent liée aux **situations de vulnérabilité** qui prévalent au Burundi et qui ont été exacerbées par les 13 années de crise sociopolitique et de guerre :

- la pauvreté et la précarité qui poussent certaines jeunes filles et femmes à la prostitution ;
- le statut inférieur de la femme burundaise qui lui ôte tout pouvoir de négociation des rapports sexuels en général et du port du préservatif en particulier ;
- les violences sexuelles faites aux femmes en général, le viol en particulier ;
- la perte des valeurs sociales et le gonflement des effectifs d'enfants de la rue (classés parmi les OEV) sont une conséquence de l'écroulement de la structure familiale lors de la crise ;
- ◆ les populations déplacées et regroupées dans des conditions de promiscuité et de précarité ;
- ◆ les tabous liés à la sexualité et leur corollaire qu'est le faible niveau de connaissance des IST/VIH/SIDA dans la population générale dont l'accès à l'information reste limité, surtout en milieu rural ;
- ◆ la drogue et l'alcool surtout chez les jeunes ;

Au regard de la transmission sexuelle, les **groupes de populations les plus vulnérables ou les plus à risques** identifiés au Burundi sont : les femmes en âge de procréer, les jeunes, les travailleuses du sexe, les corps en uniformes, les déplacés, les rapatriés et la population carcérale ainsi que les enfants de la rue, les homosexuels et les personnes handicapées qui n'ont pas été pris en compte dans le PAN 2002-2006.

Les zones les plus sensibles à l'infection par le VIH, sont les provinces du nord. Le milieu rural est de plus en plus gagné par le VIH, en raison de l'accessibilité limitée des médias et de l'analphabétisme qui entraîne la faible connaissance des IST/VIH/SIDA, de la mobilité des populations et de l'exode rural qui créent le célibat géographique et un brassage permanent entre les villes et les campagnes. Il faut également noter la portée encore limitée des messages de prévention véhiculés par les animateurs communautaires. Le taux de séroprévalence chez la femme enceinte dans les sites sentinelles est plus élevé en milieu urbain (Buyenzi à Bujumbura, Gitega et Rumonge) et dans les villes de province (Kayanza et Muramvya).

La transmission du VIH de la mère à l'enfant reste tributaire du taux de séroprévalence du VIH chez les femmes en âge de procréer. Le bulletin épidémiologique 2005 donne la prévalence chez les femmes enceintes de 15-24 ans, elle varie de 0,5% à Ijenda et 15,5% au Centre communautaire de Buyenzi en 2005. Quant à la transmission par voie sanguine toutes modalités confondues, en particulier les accidents en milieu de soins et lors de l'accouchement par les accoucheuses traditionnelles, elle doit également faire l'objet d'une attention soutenue.

De 2002 à 2006, le Burundi a élaboré et mis en œuvre son premier plan stratégique après l'application des Plans à moyen terme. Le Plan Stratégique National de Lutte contre le SIDA 2007-2011 qui est la suite du premier, comporte quatre axes stratégiques et douze domaines d'actions. Les quatre composantes stratégiques sont : i) la réduction de la transmission des IST/VIH ; ii) la promotion du bien-être et de la qualité de vie des personnes infectées et/ou affectées ; iii) la réduction de la pauvreté et des autres déterminants de la vulnérabilité et iv) le renforcement de la gestion et de la coordination de la réponse nationale multisectorielle décentralisée au VIH/SIDA.

Programme 1 : Réduction de la transmission des IST/VIH

Cet axe stratégique est traduit en six actions qui forment un ensemble cohérent dont l'indicateur d'impact est la réduction de la séroprévalence. Il s'agit de :

- *La réduction des comportements sexuels à risque par des actions d'IEC/CCC* : L'objectif est de réduire 80% les comportements à risque d'ici 5 ans par des activités d'Information -Education-Communication (IEC) auprès des groupes vulnérables soit les prostituées, les sinistrés, les prisonniers, les corps en uniforme, les femmes en âge de procréer, les travailleurs géographiquement séparés de leurs familles et les jeunes scolarisés et non scolarisés. A cet effet, la stratégie consistera à : i) renforcer les campagnes d'information et d'éducation en cours ; ii) identifier et former des leaders parmi les groupes cibles afin qu'ils informent et éduquent leurs pairs sur l'infection du VIH ; iii) favoriser le dépistage volontaire, gratuit et confidentiel et le respect des droits et de la dignité des personnes séropositives.
- *En matière de promotion de l'utilisation du préservatif*, les stratégies préconisées sont : i) élaboration d'une politique nationale du préservatif ; ii) mise en place d'un système d'approvisionnement, de contrôle de qualité et de coordination de la gestion du préservatif.
- En ce qui concerne le *dépistage volontaire et anonyme du VIH*, l'objectif est d'augmenter de 50% le dépistage volontaire et confidentiel du VIH à travers un ensemble de stratégies articulées autour **de la** mise en place et renforcement des structures de dépistage volontaire, confidentiel et gratuit et le renforcement des activités d'IEC
- *Concernant le diagnostic précoce et traitement des IST*, les principales actions sont : i) la formation du personnel sur la prise en charge des IST selon l'approche syndromique ; ii) la disponibilité des médicaments essentiels pour le traitement des IST ; iii) le diagnostic précoce et le traitement des IST dans toutes les structures sanitaires.
- *Réduction des risques de transmission par voie sanguine* : l'objectif est, au bout des 5 ans, de réduire de 90% les risques de transmission du VIH par voie sanguine en développant des attitudes et pratiques à moindre risque auprès du personnel de santé, des tradipraticiens et de la population générale afin de réduire les risques liés à la transmission sanguine par l'usage des objets tranchants
- *La réduction des risques de transmission du VIH de la mère à l'enfant* visera, d'ici 5 ans, de réduire de 50% le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant. Plusieurs activités seront initiées surtout le renforcement des structures de dépistage volontaire du VIH chez les femmes enceintes et la prise en charge médico-psychosociale des couples séropositifs ou séro-discordants et des enfants nés de mères séropositives.

Programme 2 : Promotion du bien-être et de la qualité de vie des personnes infectées par le VIH/SIDA

Cette stratégie comporte deux actions principales pour les prochaines années à savoir :

- *Prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH/SIDA* : l'objectif est, d'ici 5 ans que 50% des PVVS bénéficient d'une prise en charge psychosociale de qualité. Les actions à engager se résument au recrutement et la formation des psychologues pour renforcer les équipes de prise en charge psychosociale au niveau de chaque hôpital du pays.
- *Diagnostic et traitement des infections opportunistes (IO)* : l'objectif, d'ici 5 ans, est que 80% des structures de santé seront régulièrement approvisionnées en médicaments contre les infections opportunistes et 70% des personnes malades sont soignées (38.500 sur un total de 54.980). Le système de continuum de soins de l'hôpital au domicile sera opérationnel dans chaque province.

Programme 3 : Réduction de la pauvreté et des autres déterminants de la vulnérabilité

L'essentiel des actions prioritaires pour cet axe consistent en :

- *la promotion des droits humains et protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des autres groupes vulnérables* : Il s'agira principalement de renforcer les actions du plaidoyer pour la promulgation d'une loi et de dispositions non discriminatoires et de mettre en œuvre des stratégies visant à éliminer toute forme de violences contre les femmes ainsi que la mise sur pied d'un observatoire pour veiller au respect des droits et libertés fondamentaux.
- *la prise en charge des orphelins du SIDA* : Environ 10% de la population burundaise est constituée d'OEV de moins de 18 ans. Environ 800.000 OEV sont recensés en juin 2006. Ce problème reste une priorité. Les objectifs visés sont (1) alléger le poids de l'impact social du VIH/SIDA sur les familles et la communauté par la prise en charge des orphelins du VIH/SIDA ; (2) la mise en place d'un système d'information opérationnel sur les besoins des orphelins ; et (3) 70% des orphelins identifiés sont pris en charge dans les centres de transit et dans les familles d'accueil.
- *les activités génératrices de revenus en faveur des PVVS et des personnes économiquement affectées par le VIH/SIDA* : Les objectifs sont : (1) Aider les PVVS à se prendre en charge matériellement et financièrement à travers des AGR ; (2) Les besoins de 50% des PVVS sont assurés dans le cadre de la politique nationale du micro-crédit.

Programme 4 : Renforcement de la gestion et de la coordination

Dans le domaine de la gestion et de la coordination, trois volets sont couverts dont : i) le renforcement des capacités des associations, ii) le renforcement des capacités de coordination/suivi et iii) le système d'information du plan d'action.

- *Renforcement des capacités des Associations et ONG/ASBL nationales, régionales et locales* : ce volet couvre les capacités des Associations et ONG/ASBL nationales, régionales et locales et le renforcement des capacités du secteur privé

- *Renforcement des capacités d'élaboration, de coordination et de suivi/évaluation des plans d'action sectoriels et des plans d'action décentralisés* L'approche multisectorielle et décentralisée sont des options stratégiques fondamentales de la réponse nationale au VIH/SIDA au Burundi. Les objectifs sont multiples en particulier 1) apporter un appui à la décentralisation de l'action nationale de lutte contre le SIDA ; 2) les plans d'action des provinces, des communes, des ministères et des entreprises sont opérationnels. Les résultats escomptés au bout de cinq ans est que tous les ministères se sont dotés de plans d'actions sectoriels de lutte contre le SIDA, ainsi que la Présidence de la République, le Parlement et l'Université du Burundi ainsi que les 17 provinces et toutes les 129 communes.
- *Système d'Information pour la Gestion du Plan d'Action* : il s'agira de rendre le système de collecte de données et de séroprévalence de l'infection du VIH/ SIDA opérationnel

La réponse au VIH/SIDA implique toutes les entités gouvernementales, privées et de la société civile. Elle est décentralisée, incluant les provinces, les communes et les collines qui constituent le niveau local. Cette grande diversité de parties prenantes implique un cadre institutionnel fort pour coordonner la réponse nationale. Globalement, il y a conformité avec les "trois principes" prônés par l'ONUSIDA : *un cadre institutionnel* accepté de toutes les parties prenantes, *un plan d'action* issu du plan stratégique et servant de cadre de référence pour tous les intervenants et *un plan de suivi & évaluation*.

Il s'agira de réaliser le renforcement de la structure nationale de coordination de la stratégie nationale de lutte contre le SIDA. Cette coordination devrait se traduire par un Plan d'action annuel budgétisé qui a été régulièrement produit comme outil de gestion et de coordination de la mise en œuvre du plan national de lutte contre le VIH/SIDA. Elle devrait également permettre un meilleur ciblage des populations et des allocations des ressources plus efficaces.

Tableau 14 : Lutte contre le VIH/SIDA : Synthèse des actions envisagées par programme PAP 2007-2010 (en millions \$)

Composantes	Investissements programmés 2007-2010	Financements à rechercher 2007-2010	Total Financements 2007-2010
1. Réduction de la transmission du VIH/SIDA	14,2	4,5	18,7
2. Promotion du bien être et de la qualité des personnes infestées de VIH/SIDA	13,4	4,5	17,9
3. Réduction de la pauvreté et des autres déterminants de la vulnérabilité	12,4	2,5	14,9
4. Renforcement de la gestion et de la coordination	3,5	1,0	4,5
TOTAL	43,5	12,5	56,0

III. FINANCEMENT DU PROGRAMME

1. Synthèse des arbitrages sectoriels

Les résultats des différentes consultations et sur la base de nouvelles priorités arrêtées en matière de relance des activités agricoles, de modernisation du système judiciaire et du redressement du secteur énergétiques, ont permis d'ajuster les premiers arbitrages opérés en 2006 lors de l'élaboration du CSLP et d'opérer certains équilibres inter sectoriels sur la base des financements affectés dans le cadre des accords de coopération avec les différents partenaires. Les actions déjà programmées (financements acquis) celles dont les financements sont à rechercher totalisent un montant de 1.320 millions \$, soit une moyenne annuelle de 330 millions \$. L'ensemble des actions se répartissent comme suit selon les quatre axes du CSLP et suivant la nature des financements :

Tableau 15 : Synthèse des arbitrages sectoriels par axe du CSLP suivant la nature des financements

Axes	Financements programmés	Financements à rechercher	Total Financements
Axe 1 : amélioration de la gouvernance et de la Sécurité	26 % 39 %	12 % 51 %	21 % 44 %
Axe 2 : Promotion d'une croissance économique durable et équitable	29 %	34 %	31 %
Axe 3 : Développement du capital humain	6 %	3 %	4 %
Axe 4 : Lutte contre la VIH/SIDA	100	100	100

Les investissements programmés sont de 785,5 millions \$ et ceux à rechercher sont de 534,7 millions \$. L'affectation des financements déjà acquis a été marquée par le poids de la sécurité, 26 % du total des financements déjà alloués. Pour les financements à rechercher cette proportion a été ramenée à 12 % au profit des secteurs productifs et des secteurs sociaux (éducation et santé). L'énergie prend plus d'importance en raison de l'urgence de certaines dépenses à court et moyen terme pour créer des meilleures conditions de production et de distribution de l'énergie pour les besoins domestiques et les activités économiques. La justice bénéficie également de cet arbitrage pour les besoins de réhabilitation des tribunaux et de la formation (juges et personnel auxiliaire de la justice).

Tableau 16 : Financements du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP 2007-2010 (en millions \$)

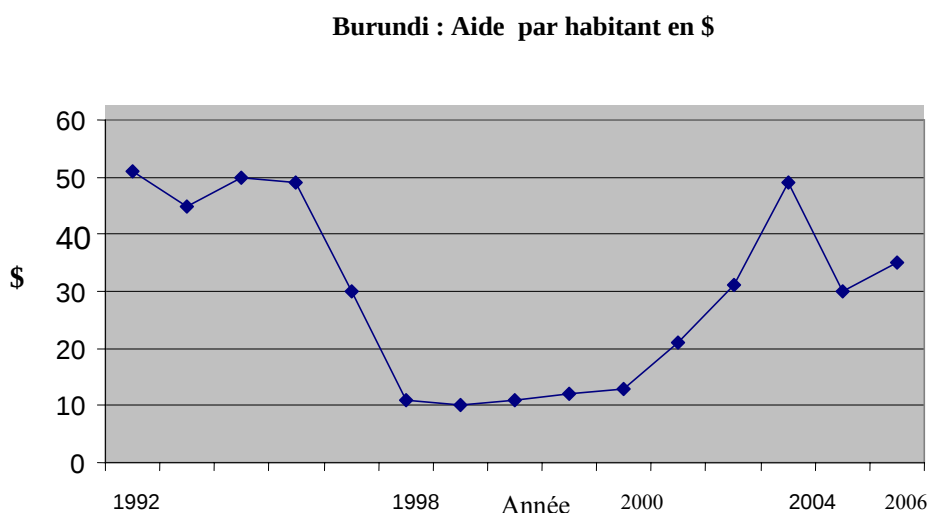
Axes/programmes	Financements programmés					Financements à rechercher		Total Financements
	2007	2008	2009	2010	2007-2010	En millions \$	En %	
<u>Axe 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE</u>	<u>48,2</u>	<u>74</u>	<u>54,8</u>	<u>31</u>	<u>208</u>	<u>65,9</u>	<u>12,3</u>	<u>273,9</u>
<i>Programme 1 : Renforcement de la sécurité</i>	25	47,8	22,8	9,5	105,1	20,5	3,8	125,6
Cessez le feu global	0,4	1	1	0	2,4	2,0	0,4	4,4
Démobilisation	14	28	14,3	4	60,3	0		60,3
Professionnalisation	10,1	18,3	7	5,5	40,9	14,8	2,8	55,7
Désarmement	0,5	0,5	0,5	0	1,5	3,7	0,7	5,2
<i>Programme 2 : Renforcement de l'Etat de droit</i>	6,8	4,5	7,4	5	23,7	17,4	3,3	41,1
<i>Programme 3 : Gestion prudente des contentieux liés au passé et prévention des conflits</i>	1				1	6,0	1,1	7
<i>Programme 4 : Promotion de la bonne gouvernance</i>	15,4	21,7	24,6	16,5	78,2	22,0	4,1	100,2
Gouvernance politique		0,7	1	1,8	3,5	9,2	1,7	12,7
Gouvernance locale et administrative	2,5	4	6,5	5,4	18,4	6,9	1,3	25,3
Gouvernance économique	12,9	17	17,1	9,3	56,3	5,9	1,1	62,2
<u>Axe 2 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE</u>	<u>49,3</u>	<u>86,4</u>	<u>83,9</u>	<u>83,4</u>	<u>303</u>	<u>274,0</u>	<u>51,3</u>	<u>577</u>
<i>Programme 1 : Développement des secteurs porteurs de croissance</i>	23	30,9	39,9	39,4	133,2	98,4	18,4	231,6
Sous-programme 1 : Sécurité alimentaire durable	13,2	12,6	14,1	10,9	50,8	41,7	7,8	92,5
Sous-programme 2 : Gestion durable de l'espace et des RN	8,3	14,3	18,1	21,5	62,2	23,2	4,3	85,6
Sous-programme 3 : Promotion d'une agriculture de marché								
Sous-programme 4 : Appui à la planification, la vulgarisation et la recherche		2	5,7	5	12,7	12,4	2,3	25,1
Commerce et industrie	0,5	1	1	1	3,5	7,3	1,4	10,8
Mines								
Tourisme et artisanat	1	1	1	1	4	5,9	1,1	9,9
<i>Programme 2 : Création d'opportunités d'emplois et de R</i>						4,8	0,9	4,8
Accès au crédit						2,9	0,5	2,9
Activités génératrices de revenus	11,9	17	1,5	0	30,4	15,0	2,8	45,4
<i>Programme 3 : Développement du secteur privé</i>	1,6	2	1,5		5,1	8,0	1,5	13,1
<i>Programme 4 : Développement des infrastructures d'appui à la production</i>	10,3	15			25,3	7,0	1,3	32,3
- Habitat et urbanisation	0,5	1	1	1	3,5	18,0	3,4	21,5
- Routes	13,9	37,5	41,5	43	135,9	142,6	26,7	278,5
- Transports	2	6	6	6	20	26,0	4,9	46
- Postes et Télécommunications	10,4	29	31	35	105,4	49,6	9,3	155
- Information						5,3	1,0	5,3
- Energie						13,3	2,5	13,3
						7,5	1,4	7,5
	1,5	2,5	4,5	2	10,5	40,9	7,6	51,4
<u>Axe 3 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN</u>	<u>56,9</u>	<u>74,8</u>	<u>62,2</u>	<u>37,1</u>	<u>231</u>	<u>182,3</u>	<u>34,1</u>	<u>413,3</u>
<i>Programme 1 : Education</i>	13,1	19,5	15,4	17,7	65,7	61,4	11,5	127,1
<i>Programme 2 : Jeunesse et sports</i>						12,6	2,4	12,6
<i>Programme 3 : Santé</i>	10,9	13,7	12,4	6,9	43,9	62,8	11,7	106,7
<i>Programme 4 : Accès à l'eau et amélioration du cadre vie</i>	13,4	25	19,7	7,7	65,8	13,5	2,5	79,3
<i>Programme 5 : Appui aux groupes vulnérables</i>	19,5	16,6	14,7	4,8	55,6	32,0	6,0	87,6
<u>Axe 4 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA</u>	<u>12,3</u>	<u>13,2</u>	<u>8</u>	<u>10</u>	<u>43,5</u>	<u>12,5</u>	<u>2,3</u>	<u>56</u>
<i>Programme 1 : Réduction de la transmission du VIH/SIDA</i>								18,7
<i>Programme 2 : Promotion du bien être des personnes vivant avec le VIH/SIDA</i>	4,1	4,3	2,4	3,4	14,2	4,5	0,8	
	4	3,9	2,5	3	13,4	4,5	0,8	17,9
<i>Programme 3 : Réduction de la pauvreté des personnes vivant avec VIH/SIDA</i>	3,2	3,5	2,6	3,1	12,4	2,5	0,5	14,9
<i>Programme 4 : Renforcement de la gestion et coordination de la réponse nationale au VIH/SIDA</i>	1	1,5	0,5	0,5	3,5	1	0,2	4,5
TOTAL	166,7	248,4	208,9	161,5	785,5	534,7	100	1.320,2
Financements intérieurs						-141,6		
Financements à rechercher						393,1		
Appuis budgétaires	70,3	50				247,8		
TOTAL FINANCEMENTS A RECHERCHER						640,9		

Tableau 17 : Financements du PAP CSLP 2007-2010 (en %)

	Financements programmés 2007-2010	Financements A rechercher 2007-2010	Total Financements 2007-2010
<u>AXE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE</u>	26,5%	12,3%	20,7%
<u>ET DE LA SECURITE</u>			
1.1 Renforcement de la sécurité	13,4%	3,8%	9,5%
1.2 Renforcement de l'Etat de droit	3,0%	3,2%	3,1%
1.3 Gestion prudente des contentieux lié au passé	0,1%	1,1%	0,5%
Et prévention des conflits			
1.4 Promotion de la bonne gouvernance	10,0%	4,1%	7,6%
<u>Axe 2 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE</u>	38,6%	51,2%	43,7%
<u>ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE</u>			
2.1 Développement des secteurs porteurs de croissance	17%	18,4%	17,5
1. Agriculture, élevage et pêche	16,4%	15,9%	16,2%
2. Commerce et industrie	0,5%	1,1%	1,8%
3. Mines		0,9%	0,3%
4. Tourisme et artisanat		0,5%	0,2%
2.2 Création d'opportunités d'emplois et de revenus	3,9%	2,8%	3,4%
2.3 Développement du secteur privé	0,4%	3,4%	1,6%
2.4 Développement des infrastructures d'appui à la production	17,3%	26,7%	21,1%
<u>Axe 3: DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN</u>	29,4%	34,1%	31,3%
3.1 Education	8,4%	11,5%	9,6%
3.2 Jeunesse et sports		2,4%	1,0%
3.3 Santé	6,6%	11,7%	8,0%
3.4 Accès à l'eau et amélioration du cadre de vie	8,4%	2,5%	6,0%
3,5 Appui aux groupes vulnérables	7,0%	6,0%	6,6%
<u>Axe 4: LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA</u>	5,5%	2,3%	4,2%
4. 1 Réduction de la transmission du VIH/SIDA	1,8%	0,8%	1,4%
4. 2 Promotion du bien être et de la qualité de la vie	1,7%	0,8%	1,3%
4. 3 Réduction de la pauvreté et des autres déterminants	1,6%	0,5%	1,1%
4. 4 Renforcement de la gestion et de la coordination	0,4%	0,2%	0,3%
TOTAL	100	100	100

2. Aide au développement et financement du programme

L'analyse des flux d'aide au développement du Burundi de ces dernières années montre que la tendance est à la reprise mais le niveau d'aide de 1992 n'a pas encore été rétabli. En effet, l'aide au développement par habitant et par an est passée de 51 \$ en 1992 à 10 \$ en 1998. L'année 2001, avec un ratio de 21 \$ marque la reprise de la coopération internationale. En 2006, le niveau d'aide par habitant se situe à 36 \$.



Pour les quatre prochaines années (2007-2010), les flux d'aide déjà acquis s'inscrivent dans cette tendance de stabilisation de l'aide autour de 36 \$ par habitant et par an. Les flux sont encore influencés par les aides humanitaires. Or le Burundi a besoin de plus de moyens pour engager son programme de mise en œuvre du CSLP. L'idéal serait que le ratio de 50 \$ soit pris comme objectif stratégique dans les prochaines années pour permettre au pays d'engager de véritables politiques publiques de redressement de l'économie et de consolidation de la paix. Cet objectif permettrait au Burundi d'espérer un volume de financements extérieurs d'au moins 300 millions par an. Cela impliquera des efforts exceptionnels de la part des partenaires traditionnels (U.E, Banque Mondiale et BAD) mais des apports significatifs seront aussi à rechercher auprès d'autres bailleurs de fonds qui peuvent être sensibles aux problèmes d'énergie, des aménagements hydro-agricoles et au développement du capital humain.

Le volume d'aides programmé au titre de projets de développement par les principaux partenaires pour la période 2007-2010 sont de près de 800 millions \$ dont le plus importants se résument comme suit :

Tableau 18 : Financements programmés par partenaires

Bailleurs	En Millions \$
Union Européenne	207,4
Banque Mondiale	163,0
BAD/FAD	58,7
FIDA	20,2
Allemagne	62,0
Belgique	94,9
France	49,9
DFID	14,7
Suisse	14,7

Les aides budgétaires programmées pour 2007 et 2010 sont de l'ordre de 247,8 millions \$.

Le programme d'urgence de 2006 n'a pas produit les effets escomptés en raison du faible taux de réalisation des engagements. En effet, en 2006 sur un total de 168 millions \$, seulement 39 % ont été honorés soit 66 millions. Les aides ont touché l'assistance aux populations victimes de la sécheresse et de la famine (23 millions \$), les appuis budgétaires (22 millions \$) et les fonds fiduciaires (13,6 millions \$) pour l'achat de fournitures scolaires et de médicaments.

Le programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007-2010 s'inscrit dans une vision de relance de activités productives et de développement du capital humain. Les investissements programmés totalisent 1.320 millions \$ dont 785,5 millions \$ seront financés par les principaux partenaires au développement. Les financements à mobiliser pour les prochaines années sont de 534,7 millions \$ dont 141,6 millions \$ seront assurés par le budget de l'Etat. Les financements additionnels sont orientés vers :

- les secteurs productifs porteurs de croissance économique, 18,4 % soit 98,4 millions \$ en direction des cultures vivrières, des cultures d'exportation et des investissements de restauration des sols et de maîtrise de l'eau pour le développement des cultures ;
- la relance du secteur privé avec 18 millions \$;
- le développement des ressources humaines en mettant en œuvre des politiques sectorielles d'envergure en matière d'éducation et de santé qui n'ont pas bénéficié d'appuis massifs pour permettre aux populations d'accéder aux services de base et de préparer le pays à se rapprocher des Objectifs du Millénaire de Développement ; les investissements supplémentaires requis pour les prochaines années sont de 182,3 millions \$ soit 34,1 % du total des financements à mobiliser ;
- du secteur de l'énergie qui accuse de déficits de capacités de production et d'infrastructures de distribution nécessitant un programme spécifique pour créer de nouvelles conditions d'alimentation en énergie pour les secteurs économiques et les ménages ; 7,6 % des financements additionnels seront alloués aux investissements de mise à niveau techniques et de restructuration de la société Regideso soit 40,9 millions\$.

Le Burundi n'a pas encore rétabli totalement les conditions de développement des activités économiques et de stabilité sociopolitique, malgré certains progrès réalisés depuis les dernières élections démocratiques. Le programme d'actions prioritaires se présente non seulement comme le cadre de référence de mise en œuvre du CSLP qui a été élaboré selon une démarche

participative mais il situe les actions dans une phase exceptionnelle de restauration de l'appareil productif, après tant d'années de destruction des infrastructures du pays. Les investissements et les actions envisagés par ce programme devraient trouver des échos favorables auprès de la communauté internationale pour aider le Burundi à rejoindre les autres pays de la région dans le processus de relance de la croissance économique et de la stabilité politique dans toute la région des Grands Lacs. Le Burundi ne pourra pas être traité comme un pays normal obéissant à certaines contraintes du FMI et la Banque Mondiale en raison du niveau de destruction du pays, des tensions sociales, du fait du retour massif des réfugiés et de la forte pression sur les terres. Au contraire, à situation d'exception, des moyens exceptionnels et des instruments nouveaux devront guider tous les partenaires pour mettre en œuvre un programme de reconstruction ambitieux et réaliste. Le programme d'actions prioritaires s'inscrit dans cet état d'esprit. Il vise à accélérer le processus de changements de mentalités et du mode de fonctionnement de l'économie du pays. Il a pour ambition de créer des opportunités d'emplois et d'espoir pour les populations meurtries par plusieurs années de guerres.

- A ce programme d'actions prioritaires s'ajoute l'urgence d'accompagner pour les prochaines années le gouvernement par des appuis budgétaires pour faire face à certaines échéances pour les salaires et le règlement des problèmes des militaires démobilisés. Le gouvernement comptera sur les contributions annuelles de ses partenaires autour de 90 millions \$. Les besoins réels pour les trois prochaines années (2008-2010) et le bouclage de l'année 2007 seront de 247,8 millions \$.

En résumé les financements additionnels requis pour la mise en œuvre du PAP CSLP et les appuis budgétaires sont résumés comme suit (en millions \$) :

Tableau 19 : Synthèse des financements additionnels pour la mise en œuvre du PAP 2007-2010 (en millions de dollars)

Nature de financements	2007	2008	2009	2010	Total
1. PAP CSLP additionnel (financements extérieurs)	23,1	141,5	184,6	185,5	534,7
2. Financements internes (Budget de l'Etat)	²	- 39,8	- 46,8	- 55	-141,6
3. Financements à rechercher (1-2)	23,1	101,7	137,8	130,5	39 3,1
4. Besoins d'appuis budgétaires	85,5	86,6	96,0	100,0	368,1
5. Appui budgétaire acquis	70,3	50,0			120,3
6. Appuis budgétaires à rechercher (4-5)	15,2	36,6	96	100	247,8
7. Total financements à rechercher (3+6)	38,3	138,3	233,8	230,5	640,9

² La loi de finances de 2007 a prévu 36,8 millions de \$

IV. MECANISMES ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

IV.1 Orientations stratégiques

Le programme prioritaire sera guidé par certains principes d'actions directeurs qui traduisent le souci de traduire rapidement les orientations du CSLP en actions tangibles avec des effets multiplicateurs sur la vie courante des populations déjà établies et celles qui connaissent des conditions de précarité du fait de la guerre. Ces principes sont : le développement des capacités nationales d'absorption, l'efficacité de la politique budgétaire, le développement des techniques MO, l'interaction entre actions humanitaires et actions de développement ainsi que le renforcement des capacités techniques de réalisation de certains types d'investissement.

12. *Développement des capacités nationales d'absorption* : la guerre et les instabilités institutionnelles ont engendré le départ ou la mort de plusieurs techniciens et cadres des administrations publiques et du personnel enseignant. Les défis à relever en matière de reconstruction et de réduction de la pauvreté exigent des capacités humaines critiques pour créer un nouvel élan national de rétablissement de la sécurité et des principales fonctions économiques et financières de l'Etat. Un programme national de renforcement des capacités devrait être rapidement mis en place pour promouvoir une administration moderne efficace et professionnelle. Ce programme devrait également englober le secteur privé et la société civile pour améliorer leurs performances et leur rôle dans la reconstruction du pays. A cela s'ajoutent les efforts exceptionnels à fournir par l'Etat pour trouver des modalités d'incitation et de réinstallation des cadres du pays vivant à l'étranger pour leur permettre de prendre part de façon active au redressement du pays.

13. *Efficacité des instruments de la politique budgétaire* : les effets des politiques publiques en matière de réduction de la pauvreté et de redressement du pays renvoient nécessairement à la pertinence et l'efficacité des politiques budgétaires. Ainsi les choix budgétaires et le mode de gestion des finances publiques sont au cœur de la stratégie de mise en œuvre du CSLP. Pour les trois prochaines années, il s'agira de consolider les actions entreprises en matière d'amélioration des procédures de gestion des ressources publiques à travers l'informatisation des chaînes de dépenses et de recettes. Les prochains défis, dans ce domaine, sont la mise en place du Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) permettant une meilleure adéquation des ressources budgétaires aux objectifs sectoriels à atteindre, une articulation entre le système de programmation des investissements publics et le programme d'actions du CSLP, d'un système de suivi/évaluation des politiques publiques et le relèvement du taux d'exécution des dépenses publiques.

14. *Interaction entre actions humanitaires et actions de développement* : les efforts conjugués du gouvernement, avec l'appui massif des partenaires au développement n'ont pas encore déclenché une dynamique de développement réel, en raison de l'importance des urgences créées par la situation du retour des réfugiés et des sinistrés de la guerre. Pour les prochaines années, il s'agira de privilégier les actions qui sont de nature à offrir plus d'opportunités d'emplois et de revenus. Les actions humanitaires devront être coordonnées avec celles orientées vers la redynamisation des secteurs productifs en vue de mieux harmoniser les approches et les outils d'intervention ainsi que la synergie entre les différents financements alloués.

15. *Recherche de synergie dans la mise en œuvre et la concentration géographique des actions* : Souvent le manque d'efficacité des actions de développement est lié à la dispersion géographique et sectorielle des initiatives sans coordination. La recherche de complémentarité

et de synergies entre les actions des partenaires de développement devra guider la programmation locale des actions de lutte contre la pauvreté. La concentration géographique des actions a une justification économique et sociale dans la mesure où on crée le maximum d'effets d'entraînement dans tous les secteurs d'activités. Cela implique l'élaboration des programmes de micro-projets et des actions chaînées dans le cadre d'une cohérence micro-régionale ou régionale. Des programmes provinciaux ou régionaux peuvent être envisagés pour mieux cibler les domaines et les zones géographiques. Les comités provinciaux et communaux envisagés par le CSLP peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de cette approche décentralisée des axes du CSLP. Cette orientation permettra une meilleure utilisation des ressources pour certains programmes transversaux comme la formation et les stratégies sectorielles.

16. *Adoption des techniques HIMO* : un des leviers d'action possible pour la création directe et indirecte d'emplois dans les milieux urbain et rural est la réalisation d'infrastructures économiques et sociales utilisant de façon intensive la main-d'œuvre non qualifiée locale et les techniques appropriées favorisant l'émergence des petits métiers et d'artisans. Ces techniques seront employées dans le cadre des programmes provinciaux et municipaux pour la réalisation des infrastructures socio-éducatives et les pistes de desserte dans les zones rurales. Il s'agira alors d'identifier systématiquement, outre les programmes spécifiques en Himo, les catégories d'investissements du programme des investissements publics susceptibles d'être exécutés sous forme de travaux Himo. A cela s'ajoute la nécessité de mettre en place un programme de formation en direction des tâcherons, et des micro-entreprises sur les techniques Himo et les modules de gestion comptable.

17. *Renforcement des capacités techniques de réalisation* : les capacités techniques d'exécution des travaux de construction/réhabilitation des infrastructures sociales sont encore très faibles. Les capacités des entreprises nationales sont également insuffisantes et insuffisamment préparées pour faire face à des programmes de reconstruction d'une certaine envergure. Trois options sont possibles pour parer à ce manque de capacités et relever certains défis de la reconstruction afin d'aider les populations à se fixer dans leurs villages. La première consiste à renforcer l'Agence Burundaise des Travaux d'Intérêts Publics (ABUTIP déjà existant) en vue de sa décentralisation au niveau des provinces est une solution pour augmenter les capacités de mise en œuvre des infrastructures socio-économiques en milieu rural. Ce renforcement passerait donc, par la création des antennes provinciales de l'ABUTIP qui dispose déjà d'un statut spécial pour l'exécution des travaux d'intérêts publics en toute transparence et rapidité. La deuxième, complémentaire à la première mais en spécialisation l'ABUTIP en milieu urbain, réside dans la création d'une nouvelle Agence de Développement et de Reconstruction (ADR) pour augmenter les capacités de mise en œuvre des infrastructures socio-économiques en milieu rural pour les investissements dont le coût unitaire ne dépasse pas les 150.000 \$. Cette agence aura un statut spécial permettant souplesse, rapidité et transparence dans la gestion des fonds et de suivi des travaux. Elle aura pour principale mission de faire faire les travaux selon des modalités d'exécution rapide répondant aux normes requises de construction et d'équipement. A ces deux options s'ajoute un troisième axe qui consiste à renforcer les capacités techniques des directions de l'Habitat et de l'Urbanisme ainsi que la direction des transports dans leur rôle de contrôle et de suivi des travaux.

IV.2. Outils et instruments d'intervention

Le programme d'actions prioritaires prévoit la distinction de trois outils et instruments de financement des composantes reflétant les catégories d'investissement et d'appui aux actions de réduction de la pauvreté et d'assistance aux groupes vulnérables. Cette distinction permettra la mobilisation de toutes les ressources internes et externes et leur affectation selon les objectifs nationaux et locaux de réduction de la pauvreté. La transparence des opérations serait garantie par

des mécanismes particuliers qui permettraient de vérifier la destination de chaque contribution afin de bien les répartir selon les priorités du programme. Cette distinction concerne les :

18. *outils de financement des investissements communautaires et locaux* qui répondent à la fois aux besoins directs des populations, notamment en matière d'investissements à usage collectif - par exemple, des aménagements de points d'eau, des magasins de stockage, des infrastructures d'irrigation ou de drainage - et en matière de gestion des ressources naturelles - plans d'aménagement des ressources naturelles, reboisements, etc. aux collectivités locales pour les infrastructures collectives (écoles, pistes, etc.). L'objectif est de mettre à la disposition des communautés villages et des communes une facilité de financement souple type Fonds de Développement Local fonctionnant suivant un système de planification pluriannuelle de type participatif. Ce Fonds de Développement Local aura deux guichets distincts : un guichet de développement communautaire et un guichet de développement communal. Ce Fonds de Développement sera décentralisé au niveau des provinces, avec des mécanismes d'accompagnement pour le renforcement des capacités locales. Cette facilité de financement sera mise en place sur la base de l'existence de programmes provinciaux ou communaux élaborés selon une approche participative.
19. *Outils de financement des investissements publics et des besoins en formation* (routes, services de santé, écoles, aménagements de marchés, systèmes d'assainissement urbains, formation, etc.). Ce sont les financements structurants respectant les procédures du programme des investissements publics. Le Ministère des finances jouera un rôle important dans la canalisation et le déboursement des fonds selon les nouvelles procédures budgétaires et en veillant au respect des règles du code des marchés publics. Des modalités particulières d'exécution de certains investissements décentralisés pourraient voir le jour en vue d'accélérer le processus de décaissement.
20. *Outils de financement des investissements individuels*, généralement financés par le crédit modulé en fonction des besoins spécifiques des populations mais qui pourront aussi bénéficier de certaines contributions incitatives. Le micro-crédit constituera le levier d'action le plus important en raison de la profondeur de la pauvreté et du faible taux de monétarisation de l'économie burundaise.

IV.3. Les stratégies sectorielles

IV.3.1. Bonne gouvernance

La consolidation d'une paix durable, la réconciliation et la sécurité dans ses multiples dimensions (humaine, politique et économique) passent nécessairement par la promotion d'un système de gestion des affaires publiques efficient et transparent respectant les grands principes de l'équité et de la liberté. Cela impliquera le développement des pratiques de bonne gouvernance. A court et moyen termes, la bonne gouvernance au Burundi résultera de la combinaison harmonieuse des actions de promotion de la démocratie, de la reconstitution des capacités administratives affaiblies par la crise et de l'amélioration de la gestion économique.

Quatre stratégies sont proposées :

La promotion d'un système judiciaire efficient et indépendant de toutes formes de pression et intimidations. Cela nécessitera des moyens financiers et humains à la hauteur des défis à relever en matière de respect des droits humains, des droits des prisonniers et de l'accès facile aux services de la justice pour les populations les plus vulnérables.

La modernisation des administrations publiques surtout celles qui sont chargées de la gestion financière pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques et réduire au maximum la corruption et la mauvaise gestion.

la coordination des actions d'appui à la gouvernance démocratique et politique en vue d'accélérer les changements de mentalités par rapport au respect des droits humains, à la liberté de la presse et au recours de la justice en cas de litiges.

Le renforcement des capacités des institutions démocratiques et des organisations de la société civile permettant le développement de la culture démocratique.

IV.3.2. Secteur agricole

La stratégie du développement agricole s'articule autour de la remise à niveau de tous les facteurs de productions endommagés (terre, équipements, infrastructures, etc.) par la crise et la relance des productions agricoles. Les principaux axes de cette stratégie sont :

L'intensification des productions vivrières, animales, industrielles et sylvicoles par la mise au point et la vulgarisation d'un paquet technologique. Elle passerait par la disponibilité des intrants agricoles (engrais, semences, pesticides, animaux, matériel et outillage agricoles, etc.) et les innovations en matière de lutte contre les ennemis des cultures et du bétail tout en prenant des mesures respectueuses de l'environnement. La recherche est appelée à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

La réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricoles en vue de développer les cultures irriguées permettant une meilleure sécurisation alimentaire.

La diversification des activités du monde rural par le développement d'activités de valorisation des produits locaux et post-agricoles ainsi que la promotion d'activités extra-agricoles.

la promotion et la diversification des structures d'appui à la production à travers des appuis techniques et financiers et des réformes institutionnelles des structures étatiques.

Le développement des initiatives privées à travers le système de crédit agricole et la micro-finance tout en accompagnant les futurs promoteurs par des structures d'appui-conseil permettant de leur apporter les expertises requises en matière de gestion et d'organisation.

Le renforcement des capacités par la spécialisation de la formation dans les écoles, les instituts et universités agricoles en tenant compte des besoins et contraintes agricoles du pays. Il s'agira d'alphabétiser les agri-éleveurs et de les former régulièrement sur les thèmes techniques en tenant compte du rôle central joué par la femme dans la production et l'alimentation familiale.

L'engagement de la réforme foncière en vue de sécuriser les petites exploitations agricoles et de fixer définitivement les populations dans leurs terroirs.

IV.3.3. Développement du capital humain

Le développement du capital humain passe inévitablement par un changement qualitatif et quantitatif du système éducatif dans le sens d'une généralisation de l'éducation de base gratuite, le renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ainsi que l'intensification des actions visant l'accès aux services de santé de base et la réduction de la transmission du VIH/SIDA. La problématique du genre sera prise en compte. Enfin, la politique budgétaire accordera une priorité au financement des actions liées à la protection des groupes vulnérables et des sinistrés.

- *Education* : En vue d'améliorer les performances du système éducatif et de généraliser l'enseignement primaire, les stratégies les plus en vue se résument à :

Sensibiliser la population pour que tous les enfants en âge scolaire puissent être scolarisés d'ici 2010 ;

Construire et réhabiliter les écoles avec la participation de la population et des bailleurs de fonds ;

Organiser des recyclages à l'endroit des éducateurs et une formation qualifiante des enseignants non qualifiés pour leur mise à niveau ;

Promouvoir dans les milieux scolaires les valeurs de paix, de droits de l'homme, de tolérances, d'équité sociale et introduire les notions de la prévention contre le VIH/SIDA ;

Consolider le programme de scolarisation des filles.

- *Santé* : la stratégie du secteur de la santé réside dans la promotion d'une approche contractuelle dans la gestion des centres de santé de base et l'autonomie progressive des centres hospitaliers. Il s'agira d'assurer le meilleur exercice possible de la mission du service public par des prestations de services de santé tout en impliquant tous les acteurs du secteur. L'efficacité du système sanitaire devrait, d'ici 2010, contribuer à atteindre les résultats suivants :

- ❖ Réduction de 30% du ratio de mortalité maternelle et du taux de morbi-mortalité infanto juvénile ;
- ❖ Réduction de 25% du taux d'incidence du paludisme ;
- ❖ Inversion de la tendance épidémiologique du VIH/SIDA ;
- ❖ Réduction de 90% de l'incidence des maladies évitables par la vaccination ;
- ❖ Réduction de 25% du taux de prévalence de la malnutrition aiguë globale ;
- ❖ Augmentation de 30% de la disponibilité du personnel de santé en quantité tout en veillant à la qualité de leur formation ;
- ❖ Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des médicaments essentiels, dispositifs médico-chirurgicaux et réactifs de laboratoire dans toutes les formations sanitaires du pays ;
- ❖ adoption et généralisation de l'approche contractuelle à toutes les structures sanitaires.

V. SUIVI ET EVALUATION

V.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi

En tant que document d'opérationnalisation du CSLP, le système de suivi/évaluation du programme d'actions prioritaires devra être cohérent avec celui du CSLP. A cet effet, le dispositif de suivi/évaluation du programme d'actions prioritaires devra s'appuyer sur celui du CSLP. Dans ce sens, le cadre institutionnel de suivi, l'élaboration et la prise en charge des indicateurs de suivi, la consolidation des systèmes d'évaluation, les actions à mener pour la prochaine révision du programme d'actions prioritaires de même que le renforcement dans le domaine du suivi/évaluation du programme d'actions prioritaires seront conformes à ceux définis dans le CSLP. Les rôles et responsabilités des institutions en charge de conception, de planification, de programmation, d'exécution et de suivi des programmes de réduction de la pauvreté doivent être clairement indiqués pour assurer une bonne coordination des activités de différentes structures concernées.

Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du PAP CSLP seront articulés autour de quatre dispositifs complémentaires. Ces mécanismes comprendront :

- ❖ Un cadre d'orientation politique pour la mise en œuvre, suivi et évaluation du CSLP

Site : www.cslpminiplan.bi; e-mail : info@cslpminiplan.bi

- ❖ Un dispositif de suivi de l'exécution du PAP CSLP ;
- ❖ Un dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des indicateurs du CSLP et son programme d'actions ;
- ❖ Un dispositif d'évaluation des performances des réformes économiques, de mise en œuvre et d'actualisation du CSLP.

1. Cadre d'orientation politique

La Deuxième Vice Présidence dans le cadre du Comité Inter Ministériel de Suivi des Réformes Economiques (CIMSRE) sera au centre pour l'orientation politique, l'impulsion et le suivi du CSLP. Elle organisera, chaque année, un forum national sur le CSLP avant la finalisation du Programme des Investissements Publics et l'élaboration de la loi des finances (juin-juillet).

2. Dispositif de suivi de mise en œuvre du PAP CSLP

Le Ministère de la planification du développement et de la reconstruction nationale sera au centre de tout le système de programmation et de suivi des investissements publics mis en œuvre dans le cadre du PAP CSLP. Son expérience et ses outils de programmation et de suivi de l'exécution de tous les projets de développement sur l'ensemble du territoire lui confèrent une situation particulière pour être le point focal pour le suivi de mise en œuvre du programme d'actions prioritaires du CSLP 2007-2010. Il s'appuiera sur un ensemble d'institutions en charge de leurs plans d'actions sectoriels. La mise en cohérence et la coordination s'effectuera dans le cadre du **Comité Technique interministériel de Suivi (CTS)** qui comprend des Groupes de Travail sectoriels et thématiques pour le suivi du CSLP. Le rôle du CTS est de produire régulièrement des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSLP. Ces rapports serviront de référence pour le MPDRN et le REFES pour une appréciation plus globale sur la portée du niveau d'exécution du CSLP. Ce comité sera appuyé par le MPDRN à travers son département chargé du suivi-évaluation des investissements publics, des services de planification macroéconomique dont la mission est d'analyser la flexibilité économique à court et long terme, des services de statistiques chargés d'analyser les questions en rapport avec la pauvreté ainsi que des services chargés d'épauler la planification à la base.

Ce comité, présidé par le Directeur Général des Programmes de Développement et de Reconstruction du MPDRN, se réunira tous les trimestres pour évaluer le niveau d'exécution des plans d'actions sectoriels et adressera des recommandations au MPDRN. Le MPDRN travaillera de façon étroite avec les ministères techniques à travers ses points focaux et les directions de planification. Il s'assura annuellement de la cohérence entre les plans d'actions et le système de programmation budgétaire lors de la préparation de la loi des finances.

Pour l'exécution des projets et programmes de réduction de la pauvreté, les directions techniques des ministères, les différentes structures du secteur privé et les Ong sont directement responsables de la programmation et du suivi des activités. Des modalités d'exécution varieront d'un projet à un autre et selon la spécificité de chaque secteur d'activités. Le Ministère de Finances, dans le cadre du CTS veillera au respect des engagements budgétaires selon les plans d'actions. Le MPDRN adressera un rapport, tous les six mois, au REFES et au CIMSRE. Ce dernier se réunira au moins deux fois par an pour évaluer le niveau d'exécution du PAP CSLP.

Le Secrétariat Permanent du Comité National de Coordination de l'Aide (SP/CNCA), en étroite collaboration avec le MPDRN, aura pour mission de s'assurer de la mobilisation et de la disponibilité des ressources allouées à la mise en œuvre du CSLP.

3. Un dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des indicateurs du CSLP et son programme d'actions

Ce dispositif sera piloté par l'ISTEEBU qui a l'expertise et le mandat de la production et la diffusion des informations statistiques. L'ISTEEBU mettra en place une organisation technique au sein de chaque ministère pour l'organisation des bases des données selon les indicateurs retenus. Il assumera la mission de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des indicateurs de suivi et des enquêtes définies dans le cadre du système de suivi de la pauvreté. Il adressera périodiquement les indicateurs et résultats d'enquêtes au REFES et au MPDRN.

L'ISTEEBU participera à toutes les réunions du CTS et au besoin de certaines enquêtes il pourra s'appuyer sur les groupes de travail sectoriels et thématiques ainsi que les comités provinciaux de lutte contre la pauvreté.

4. Dispositif d'évaluation et d'actualisation du CSLP

Le Secrétariat Permanent du Suivi des Réformes Economiques et Sociales (SP/REFES) qui est Placé sous la Deuxième Vice Présidence de la République, aura pour principale mission d'assurer le suivi des réformes économiques et sociales. Pour le CSLP, son mandat consistera à évaluer le niveau de performances des secteurs dans la mise en œuvre de réformes et des programmes permettant une mise en œuvre plus efficace du CSLP. Il établira les bilans d'exécution du premier programme d'actions prioritaires du CSLP en vue d'apporter et d'actualiser certaines analyses liées aux politiques sectorielles du CSLP. Il participera à toutes les réunions du CTS pour apprécier le niveau de performances des plans d'actions sectorielles.

Pour la coordination des aides extérieures, le gouvernement, dans le cadre d'organisation interne du CNCA, mettra en place un Groupe de Coordination des Partenaires au Développement pour assurer la coordination et le dialogue sur les politiques sectorielles et le suivi de mise en œuvre du programme d'actions du CSLP. Des groupes thématiques seront mis en place pour mieux traiter certaines questions soulevées par les secteurs dans la mise en œuvre de différents programmes.

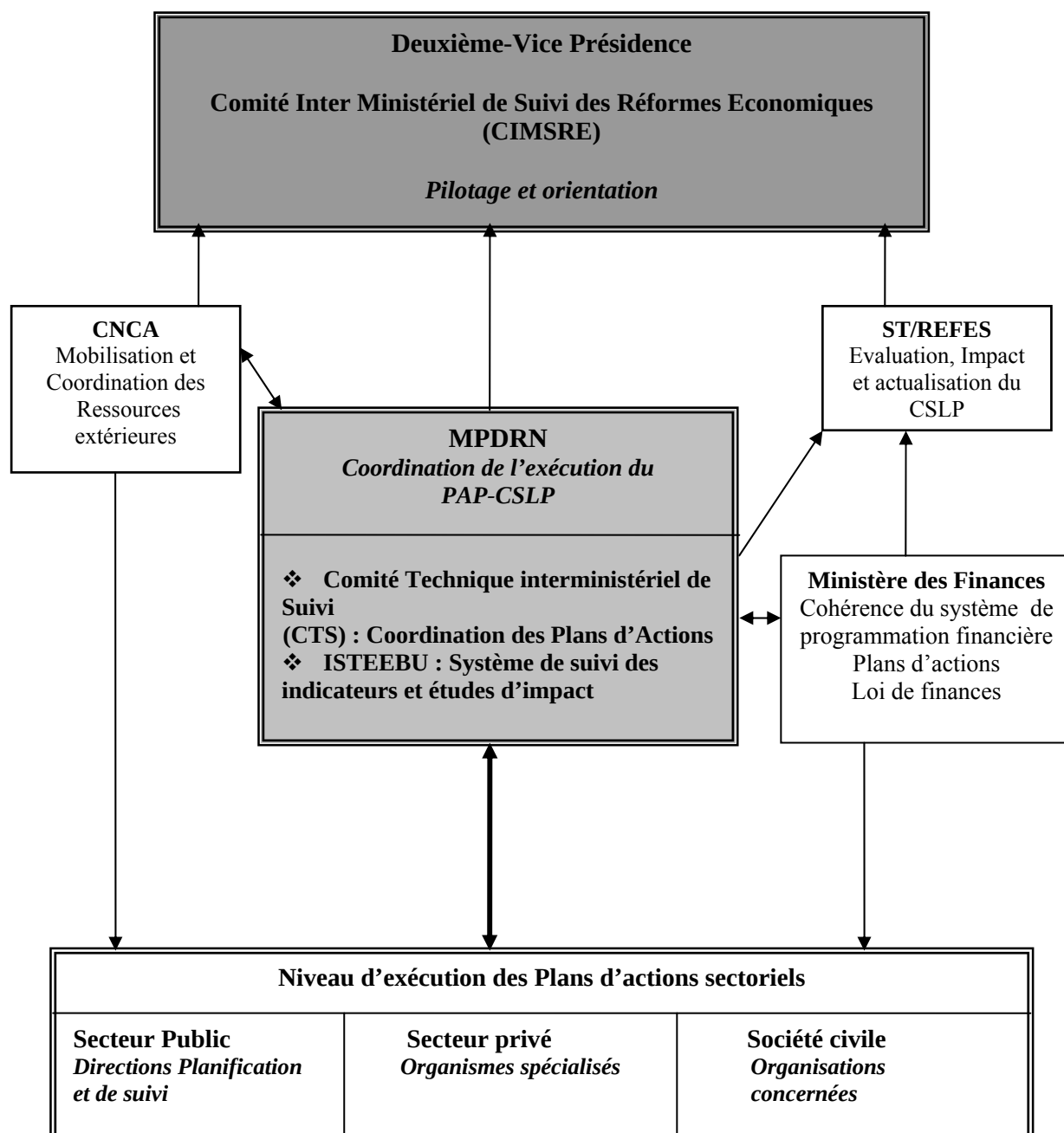
Le Programme d'actions prioritaires aura deux revues :

Revue annuelle d'évaluation de mise en œuvre du PAP CSLP : tous les ans sur la base des rapports de suivi des composantes du programme d'actions élaborés par les ministères techniques, le CTS, le MPDRN en étroite collaboration avec le REFES adresse un rapport complet de l'exécution de l'ensemble du Programme d'actions du CSLP au Gouvernement et aux partenaires techniques et financiers. Ce rapport sera renforcé par celui sur le PIP dont la responsabilité incombe à la direction de la programmation des investissements publics (ministère du Plan).

Revue finale : La dernière revue du programme d'actions se tiendra à la fin de la troisième année de mise en œuvre. Sur la base d'un rapport consolidé, élaboré par le SP/REFES, elle a pour objectif d'analyser le niveau des performances des plans d'actions, la nature des problèmes rencontrés au cours des trois années d'exécution du programme et de faire des propositions pour la mise en place du prochain programme triennal.

Le Comité Inter Ministériel de Suivi des Réformes Economiques (CIMSRE) organisera des réunions de coordination et de mise en commun de trois dispositifs. Un rapport annuel sur la mise en œuvre du CSLP sera examiné par un conseil des ministres spécial avant sa diffusion aux partenaires au développement.

Schéma simplifié du cadre de mise en œuvre et de suivi du PAP-CSLP



V.2. Contenu du système d'information du suivi

L'objectif du système de suivi et d'évaluation du programme des actions prioritaires du CSLP est d'apprécier les résultats et impacts des politiques sur le phénomène de la pauvreté et le redressement du pays. Les objectifs spécifiques visés dans la mise en place de ce système sont les suivants :

- améliorer le système de collecte des données économiques, financières et sociales ;
- assurer l'harmonisation, la cohérence et la coordination des systèmes de collecte, de traitement et d'analyse des données, et de diffusion des résultats à tous les niveaux (régional, sous-régional et national) ;
- mesurer périodiquement les résultats, effets et impacts des interventions ;
- renforcer les capacités des structures nationales en matière de suivi et évaluation ;
- déterminer un noyau d'indicateurs pertinents permettant de mesurer objectivement les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté ;

Les activités du système de suivi de mise en œuvre du CSLP seront centrées sur les domaines suivants :

- suivi des intrants pour évaluer le niveau d'engagement financier, dans le cadre de la loi des finances, pour réaliser les plans d'actions sectoriels ;
- suivi des plans d'actions pour apprécier quantitativement et qualitativement les différentes réalisations ;
- suivi des résultats en termes d'amélioration de l'accès des populations aux services de bases et aux facteurs de production ;
- évaluation de l'impact des programmes et projets en vue d'apprécier les effets des réformes et des investissements réalisés ;
- la coordination des aides pour évaluer la pertinence et l'efficacité des aides au développement.

Les deux tableaux suivants présentent de façon synthétique les activités de suivi du CSLP et des principaux indicateurs qui seront élaborés :

Synthèse des activités de suivi mise en œuvre du CSLP

Type de suivi	Activités	Questions-clés	Sources d'information	Intervenants
Suivi des intrants	Suivi des ressources affectées aux services et programmes qui ont pour objet de réduire la pauvreté dans ses multiples dimensions	Les ressources sont-elles affectées aux programmes prévus et consommés suivant les objectifs ?	Comptes budgétaires et financiers	- Ministères des finances, - Ministères techniques - Cour des Comptes
Suivi des Plans d'actions	Suivi d'exécution des plans d'actions sectoriels (contrôle de réalisation des écoles, pistes, eau potable, etc.) Suivi des programmes macro-économiques Suivi du programme de gouvernance	Les activités de la réduction de la pauvreté se déroulent-elles conformément aux plans ?	Services ministériels de suivi Plans d'opérations	- Ministères de tutelle concernés et le ministère du Plan
Suivi des résultats	Détermination des segments de la population ayant accès aux programmes et projets visant à réduire la pauvreté	Les pauvres ont-ils davantage accès aux services et programmes ? Les programmes répondent-ils aux besoins des pauvres ?	Enquêtes qualitatives sur le bien-être des populations Suivi participatif du CSLP	- ISTEEBU - REFES
Evaluation de l'impact	Evaluation de l'effet global des mesures prises sur le bien-être et les niveaux de pauvreté	y-a-t-il eu des améliorations dans les divers secteurs (éducation, santé, nutrition, etc.) ?	Enquêtes Comptes nationaux Indicateurs de suivi Groupes sectoriels et thématiques Evaluation participative	- ISTEEBU - REFES - Plan - Finances - Comités provinciaux et communaux de lutte contre la pauvreté
Coordination des aides	Organisation des revues périodiques des programmes de coopération	Les aides sont-elles bien utilisées pour réduire la pauvreté ?	Rapports de suivi	- CNCA - Finances - Plan

**Liste des principaux indicateurs du programme d'actions
Prioritaires du CLSP 2007-2009**

Dimension	Libellés des indicateurs
Revenu	Seuil de pauvreté monétaire
	Incidence de l'autosuffisance céréalière des ménages agricoles
	Production céréalière / tête des ménages agricoles
Education	Taux brut de scolarisation au primaire et au secondaire <i>Dont filles</i>
	Taux brut d'admission au primaire <i>Dont filles</i>
	Taux d'achèvement au primaire <i>Dont filles</i>
	Taux d'alphabétisation des adultes
Santé/SIDA	Taux de couverture vaccinale par antigène
	BCG
	DTCP3
	Ridgepole
	Autres
	Taux d'accouchements assistés
	Taux de mortalité infanto-juvénile
Nutrition	Taux de séro-prévalence de l'infection à VIH/SIDA
	Taux de faible poids à la naissance des nouveau-nés
Eau et assainissement	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans
	Taux de couverture en Eau potable en milieu urbain et en milieu rural
Emploi / travail	Pourcentage des ménages ayant accès à des latrines fonctionnelles
	Taux de chômage
Cadre de vie	Pourcentage d'occupés exerçant un travail à la journée ou à la tâche – emploi précaire
	Taux d'électrification
	Pourcentage des ménages utilisant un foyer amélioré
Accès aux actifs productifs	Pourcentage des ménages selon la nature des matériaux du toit et du plancher
	Pourcentage de ménages pratiquant des activités agricoles
	Taux d'équipement agricole des ménages
Accès aux marchés	Taux d'accès au crédit
	Temps d'accès (en minutes) aux infrastructures de marché les plus proches (Production alimentaire, transport public)
Cohésion sociale	% des sinistrés intégrés
	% des enfants orphelins
	% des enfants atteints par le VIH/SIDA
	% des populations réfugiées réintégrées
Macroéconomie et budget	Taux de croissance du PIB réel
	Taux d'inflation annuel moyen
	Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB
Bonne gouvernance	Part des dépenses de l'Etat à la Justice
	% des plaintes relatives à la violation des droits humains, % des populations touchées par les campagnes de sensibilisation sur les valeurs de la bonne gouvernance
	Rapports annuels de la Cour Anti-corruption

VI. RISQUES MAJEURS

Le risque majeur réside dans la mobilisation, la coordination et la saine gestion des ressources internes et externes pour couvrir les besoins de financement du programme. D'autres risques non moins importants existent :

la garantie de la sécurité des personnes et des biens de façon durable contribuera à accélérer la mise en œuvre du PAP CSLP ;

la stabilité des institutions et l'efficacité de coordination des actions du gouvernement ont une influence directe sur le rythme de mise en œuvre des programmes et les effets des politiques publiques sur le niveau de réduction de la pauvreté.

la réduction des dépenses de sécurité et surtout la professionnalisation des forces de sécurité qui doivent respecter les institutions républicaines et les règles démocratiques ont une importance pour la stabilité politique et la consolidation de la reprise économiques.

le respect des règles de la bonne gouvernance économique et politique par les pouvoirs publics conditionnera le niveau d'engagement des partenaires à financer les priorités du pays.

Les difficultés à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de développement ont souvent causé des retards dans la mise à disposition des ressources d'appuis budgétaires, compromettant ainsi l'atteinte des objectifs. La satisfaction des conditions de décaissement des appuis budgétaires devient un risque important puisqu'elle rend incertains les financements annoncés pour boucler le gap budgétaire ;

La gestion transparente des affaires publiques apparaît de plus en plus comme une condition sine qua non de la poursuite des appuis des partenaires au développement.

Les problèmes de capacité d'absorption demeurent des sources de préoccupation dans la mesure où le pays connaît de plus en plus des délais assez longs pour la mise en vigueur des projets.

Annexe 1 : Fonds programmés sur financements extérieurs 2007-2010

(En millions \$)

Union Européenne

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Appui à la police de proximité	2007-2009	0,1	0,3	0,3		0,7
Renforcement de la Justice	2007-2009	0,7	2,5	3	0,3	6,5
Appui ministères B.G, Intérieur, etc.	2007-2009	0,2	0,8	0,6	0,2	1,8
Décentralisation	2007-2009	0,9	2	2,5	0,4	5,8
Recensement Population	2007-2009	0,3	2	1		3,3
Assistance technique B.G	2007-2009	0,6	2,5	3,5	1	7,6
Renforcement capacités ministères des finances	2007-2009	0,6	1,8	2		4,4
Renforcement capacités acteurs non étatiques	2007-2009	0,6	2	1,8	0,2	4,6
Sous-total Bonne Gouvernance		4	13,9	14,7	2,1	34,7
Mise en œuvre PNDS (4 provinces)	2007-2009	0,3	4	5	1	10,3
Sous-total Santé		0,3	4	5	1	10,3
Bitumage RN12	2007-2010	2	13	13	15	43
Réhabilitation voiries urbaines	2007-2010	2	6	6	6	20
Sous-total Infrastructures		4	19	19	21	63
Programme Post conflit Dévelop. Rural	2007-2012	1	4	4	4	13
PPCDR (sécurité alimentaire durable)	2007-2009	0,5	1,5	1,5	0,5	4
Projet sécurité alimentaire (via Ong)	2007-2009	0,3	0,5	0,6		1,4
Sous-total sécurité alimentaire		1,8	6	6,1	4,5	18,4
PPCDR (infrastructures)	2007-2012	1	6	8	10	25
PPCDR (renforcement capacités)	2007-2012	0,5	2	2	6	10,5
Infrastructures rurales (STABEX)	2000-2012	0,5	1,5	2	0,5	4,5
Appui aux filières vivrières (STABEX)	2000-2012	1	2	3	2,8	8,8
Cultures de rente	2007-2012	1	2	4	6	13
Sous-total agriculture		4	13,5	19	25,3	61,8
Eau et assainissement	2007-2010	0,2	0,5	0,5	0,6	1,8
Réinsertion et appui aux sinistrés	2007-2010	2	4	4	5,6	15,6
Déminage	2007-2009	0,2	0,5	0,5	0,6	1,8
Sous-total Réinsertion		2,4	5	5	6,8	19,2
Total Union Européenne		16,5	61,4	68,8	60,7	207,4
APPUI BUDGETAIRE	2007-2008	20	20			40
Total global Union Européenne		36,5	81,4	68,8	60,7	247,4

Banque Mondiale

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
PND Réinsertion Réintégration	2004-2008	3	4	3,3		10,3
PND Réinsertion Réintégration	2004-2007	8	14	5,2		27,2
Projet Appui à la Gestion Economique	2007-2009	5	5	6,8	6	22,8
Sous-total Gouvernance		16	23	15,3	6	60,3
Projet Développement Communautaire	2006-2007	0,5				0,5
Projet Réhabilitation Agricole et G.D Terres	2004-2010	0,5	0,5	1	0,7	2,7
Projet Réhabilitation Agricole et G.D Terres	2004-2010	3	5	7	8	23
Sous-total Agriculture		4	5,5	8	8,7	26,2
Projet Développement .Secteur routier	2004-2009	7,4	10	10	10	37,4
Sous-total Infrastructures		7,4	10	10	10	37,4

Projet d'appui à l'Education	2006-2007	0,2				0,2
Projet Multi-sectoriel SIDA	2002-2008	4	5,6			9,6
Projet Education	2007-2011		2	4	7	13
Sous-secteur secteurs sociaux		4,2	7,6	4	7	22,8
Travaux publics en HIMO	2006-2007	9,7	15			24,7
Travaux publics en HIMO	2001-2007	0,6				0,6
Projet régional commerce	2006-2011	1	1	1	1	4
Sous-total Autres		11,3	16	1	1	29,3
TOTAL Banque Mondiale		42,9	62,1	38,3	32,7	176
APPUI BUDGETAIRE	BM	25	30			55
TOTAL global Banque Mondiale		67,9	92,1	38,3	32,7	231

BAD/FAD

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Appui structure de Gouvernance	2004-2007	2,2				2,2
Renforcement capacité institutionnelle	2006-2008	1,5	0,7			2,2
Développement Butusi	2006-2009	1,2	2,7	2		5,9
Aménagement bassins versants (1)	2007-2010	1,2	2,2	3,7	2	9,1
Réhabilitation infrastruc. Hydraulique (2)	2007-2009	3	8	4,4	0,6	16
Réinsertion économique. sinistrés (3)	2007-2009	7,5	4,5	0,8		12,8
Projet énergie	2007-2010	1,5	2,5	4,5	2	10,5
Sous-total BAD		18,1	20,6	15,4	4,6	58,7
APPUI BUDGETAIRE		10				
Total global BAD		28,1	20,6	15,4	4,6	58,7

FIDA

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
PRDMR Programme de relance et développement du Monde rural (Gitega, Kayanza, Karuzi, Cibitoke)	2000-2007	2	1,4	0,6		4
PTRPC programme transitoire de reconstruction post conflit (Bujumbura-rural- Bururi, Ruyigi)	2006-2011	8	3	3	2,2	16,2
Total FIDA		10	4,4	3,6	2,2	20,2

Allemagne

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Réforme secteur eau	2007-2009	2	3	4,8	0	9,8
Réhabilitation infrastructures AEP	2007-2009	7,5	14	10	6,5	38
Appui à la réintégration volet social	2004-2007	0,5				0,5
Appui à la réintégration agriculture	2004-2007	1,2				1,2
appui à la réintégration infrastructures	2004-2007	1				1
Consolidation et développement commune	2008-2010		0,3	1,5	1,5	3,3
Santé de reproduction	2004-2010	1,5	2	2	2	7,5
Appui Justice (réhabilitation tribunaux)	2004-2007	0,5				0,5
Sida province Rujigi	2004-2007	0,2				0,2
Total		14,4	19,3	18,3	10	62

France						
Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Appui à la professionnalisation de la police	2007-2010	1,8	1,5	1,3	1,2	5,8
Projet d'appui aux finances publiques	2007-2010	1,4	1,3	1,1	1,2	5
appui à la municipalité de Bujumbura	2007	0,5				0,5
Appui au ministère de l'intérieur	2008-2010		0,7	1	0,9	2,6
Formation des cadres (bourses)	2007-2010	0,8	0,8	0,8	0,8	3,2
Sous-total gouvernance		2,7	2,8	2,9	2,9	11,3
Programme d'urgence (RPP)	2007	2				2
Expertise auprès de la RPP	2007	0,2				0,2
Appui Bureau de la planification de l'éducation	2007-2009	0,1	0,3	0,3		0,7
Aide sectorielle éducation	2008-2010		4	5,3	6,7	16
Projet d'appui à l'enseignement supérieur	2007-2010	1,1	1,2	0,6	1,3	4,2
Coopération linguistique éducative et culturelle	2007-2010	1,5	1,3	1,2	1,3	5,3
Sous-total Développement humain		4,9	6,8	7,4	9,3	28,4
Fonds social de développement	2007-2010	1	1,3	1,3	0,7	4,3
APPUI Budgétaire France	2007	2,7				2,7
TOTAL France		13,1	12,4	12,9	14,1	52,5

Belgique

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Deuxième Edition codes et lois Burundi	2007-2008	0,4	1,7			2,1
Appui administrations centrales	2007-2010	0,8	1,3	1,2	1,3	4,6
Formation Police Nationale	2006-2009	1	1,5	1,7		4,2
Fonds d'études	2007-2010	0,4	0,4	0,5	0,5	1,8
Appui à la BNDE	2007-2010		1	1	1	3
Appui Justice (appareil J. et Pénitentiaire	2008-2010		2,2	2,2	2,1	6,5
Appui au système judiciaire	2009-2011			1,3	1,3	2,6
Appui aux communes	2010-2012				1,8	1,8
Sous-total Gouvernance		2,6	8,1	7,9	8	26,6
Appui Enseignement T. et professionnel	2007-2010	2,9	3,6	1,9	2,6	11
Appui Education (programme d'Urgence)	2006	3,5	2,3			5,8
Appui aux Centres d'Enseignement Métiers CEM	2008-2011		0,6	2	2	4,6
Fonds politique secteur éducation	2008-2010			2,2	2,1	4,3
Appui province sanitaire Kiundo	2007-2010	1,8	1,8	1,8	1	6,4
Réhabilitation Hôpital Prince R. Charles	2007-2008	1,9	2			3,9
Formation para médicaux	2009-2011			0,9	0,9	1,8
Sous-total secteurs sociaux		10,1	10,3	8,8	8,6	37,8
Appui à la relance de la production agricole dans la province de Kirundo	2008-2010		1,5	1,5	1,5	4,5
Appui et Relance du Secteur Semencier au Burundi	2008-2010		1,3	1,3	1,3	3,9
Appui à l'ISABU	2008-2011		0,1	1,3	1,3	2,7
Appui institutionnel Ministère Agriculture	2007-2009			0,7	0,6	1,3
Programme d'Appui aux populations vulnérables de la Province de Ruyigi	2007-2010	0,5	2,6	3,9	0,8	7,8
Sous-total agriculture		0,5	5,5	8,7	5,5	20,2
Réserve non affectée - à spécifier	2007-2009		3,2	3,2	3,9	10,3
Total Belgique		13,2	27,1	28,6	26	94,9
APPUI BUDGETAIRE		2,6				2,6

DFID

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Projet d'appui Dialogue politique	2003-2007	0,2				0,2
Projet formation dirigeants	2005-2007	1	0,9			1,9
Appui ministères Finances et Commerces	2005-2007	0,2				0,2
Appui REFES	2006-2008		0,1			0,1
Sous-Total Gouvernance		1,4	1	0	0	2,4
Assistance Orphelins et enfants vulnérables	2006-2009	2	3	4		9
Gratuite soins	2006-2007	1,5				1,5
Ouverture centre cas gynéco-obtétriques	2007-2009	0,5	0,6	0,7		1,8
Sous-Total secteurs sociaux		4	3,6	4,7	0	12,3
Total DFID		5,4	4,6	4,7	0	14,7

JAPON

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Maintenance et gestion équipement Hôpital Prince R. Charles	2007	0,3				0,3
Formation anit-corruption en justice criminelle	2007	2,5				2,5
Formation d'irrigation			0,2			0,2
Projet de réintégration	2007	1				1
Total Japon		1	0,2			1,2

USAID

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Formation aux métiers et appui aux associa.	2006-2008	0,5				0,5
Résolutions conflits fonciers et mécanismes	2006-2008	0,5				0,5
Mise en place politique foncière	2006-2007	0,1				0,1
Assistance victimes de la torture	2005-2007	0,4				0,4
Appui à la sécurité alimentaire	2004-2007	1,4				1,4
Lutte contre le VIH/SIDA	2005-2007	1,3				1,3
Appui mécanismes C. soins de base	2004-2007	0,7				0,7
Renforcement Capacités institutions	2005-2007	1,9				1,9
Appui victimes violences basées genre	2006-2007	0,3				0,3
Appui aux rapatriés	2006-2007	0,3				0,3
Appui aux maladies agriculture		0,2				0,2
Total USAID		7,6			0	7,6

Coopération Suisse

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Projet d'appui S. Santé province Ngozi	2006-2010	1	2	2	2	7
Appui à la décentralisation	2007-2010		1	2	1,5	4,5
Programme sécurisation foncière	2007-2010		0,5	0,5	0,5	1,5
Programme Femmes et enfants victimes de violences	2006-2009	0,1	0,1	0,1		0,3
Formation brigade Croix R Burundi	2007	0,2				0,2
Programme appui réinsertion enfants rue	2007-2009	0,2	0,4	0,6		1,2
Total coopération Suisse		1,5	4	5,2	4	14,7

Pays-Bas

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Appui secteur micro-finance	2007-2009	1	2	1,5		4,5
APPUI BUDGETAIRE	2007	10				10
Total global Pays-Bas		11	2	1,5	0	14,5

Norvège

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
APPUI Budgétaire	10					10

FNUAP

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Offre accrue services de la Reproduction	2005-2008	0,6	0,6			1,2
Prévention VIH/SIDA	2005-2008	0,6	0,6			1,2
Total FNUAP		1,2	1,2	0	0	2,4

PNUD

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Développement local		0,3				0,3
Consolidation de la paix	2007	0,4				0,4
Appui au programme de gouvernance	2007	0,8				0,8
Education civique électorale	2007	0,2				0,2
Lutte contre les armes légères	2007	0,2				0,2
Réintégration	2007	0,9				0,9
Justice et droits de l'homme	2007	0,8				0,8
Action contre les mines	2007	0,2				0,2
Sous-total Gouvernance		3,8	0	0	0	3,8
Micro-finance	2007	0,6				0,6
Appui au secteur privé	2007	0,5				0,5
Sous-total développement secteur privé		1,1				1,1
Total PNUD		4,9	0	0	0	4,9

PBF

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Bonne gouvernance	2007-2010	2	5	8	0	15
Renforcement Etat de droit	2007-2010	2	5	5	0,8	12,8
Renforcement Justice	2007-2010	1	2	0,7		3,7
Appui question foncière	2007-2010	1	1	0,7		2,7
Total PBF		6	13	14,4	0,8	34,2

ACBF

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Renforcement des capacités	2007-2009	0,3	0,5	0,2		1

UNICEF

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Education	2007-2008	1,3	3,0	1		5,3
Santé et nutrition	2007-2008	1,2	1,7			2,9
VIH/SIDA	2007-2008	0,8	0,6			1,4
Protection des enfants	2007-2008	0,7	0,9			1,6
Eau et environnement sanitaire	2007-2008	0,7	0,5			1,2
Total UNICEF		4,7	5,7	0	0	12,4

Fonds Mondial

Projets et actions	Période	2007	2008	2009	2010	2007-2010
Appui au programme VIH/SIDA	2006-2010	6	7	8	10	31

Contributions globales Bailleurs de fonds

Bailleurs de fonds		2007	2008	2009	2010	2007-2010
Union Européenne		16,5	61,4	68,8	60,7	207,4
Banque Mondiale		42,9	60,1	34,3	25,7	163
BAD		18,1	20,6	15,4	4,6	58,7
FIDA		10	4,4	3,5	2,3	20,2
Allemagne		14,4	19,3	18,3	10	62
France		10,5	12,4	12,9	14,1	49,9
Belgique		13,2	27,1	28,6	26	94,9
DFID		5,4	4,6	4,7		14,7
Japon		1	0,2			1,2
USAID		7,6				7,6
Suisse		1,5	4	5,2	4	14,7
Pays-Bas		1	2	1,5		4,5
FNUAP		1,2	1,2			2,4
PNUD		4,9				4,9
PBF		5	20	10		35
ACBF		0,3	0,5	0,2		1
UNICEF		4,7	6,7	1		12,4
Fonds Mondial		6	7	8	10	31
TOTAL		164,2	251,5	212,4	157,4	785,5
APPUI BUDGETAIRE		70,3	50			120,3
TOTAL GENERAL		234,5	301,5	212,4	157,4	905,8

Annexe 2. : Synthèse des financements du PAP-CSLP 2007-201 (en millions \$)

Axes et programmes	Financements programmés					Financements à rechercher					Total Financements				
	2007	2008	2009	2010	2007-2010		2008	2009	2010	2007-2010	2007	2008	2009	2010	2007-2010
AXE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE	48,2	74	54,8	31	208	5,5	17,1	22	21,3	65,9	53,7	91,1	76,8	52,3	273,9
1.1 Renforcement de la sécurité	25	47,8	22,8	9,5	105,1	1	6,5	7	6	20,5	26	54,3	29,8	15,5	125,6
1.2 Renforcement de l'Etat de droit	6,8	4,5	7,4	5	23,7	1,4	5	6	5	17,4	8,2	9,5	13,4	10	41,1
1.3 Gestion prudente des contentieux lié au passé et prévention des conflits	1				1	0,6	1,2	1,8	2,4	6	1,6	1,2	1,8	2,4	7
1.4 Promotion de la bonne gouvernance	15,4	21,7	24,6	16,5	78,2	2,5	4,4	7,2	7,9	22	17,9	26,1	31,8	24,4	100,2
1. Gouvernance politique		0,7	1	1,8	3,5	1,5	1,3	3	3,4	9,2	1,5	2	4	5,2	12,7
2. Gouvernance administrative et locale	2,5	4	6,5	5,4	18,4	0,4	1,5	2,5	2,5	6,9	2,9	5,5	9	7,9	25,3
3. Gouvernance économique	12,9	17	17,1	9,3	56,3	0,6	1,6	1,7	2	5,9	13,5	18,6	18,8	11,3	62,2
Axe 2: PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE	49,3	86,4	83,9	83,4	303	10,6	76,6	91,4	95,4	274	59,9	163	175,3	178,8	577
2.1 Développement des secteurs porteurs de croissance	23	30,9	39,9	39,4	133,2	2,8	26,7	32,5	36,4	98,4	25,8	57,6	72,4	75,8	231,6
1. Agriculture, élevage et pêche	22	29,9	38,9	38,4	129,2	2,8	22,1	27,2	32,7	84,8	24,8	52	66,1	71,1	214
1.1 Sécurité alimentaire durable	13,2	12,6	14,1	10,9	50,8	2	11,1	13	15,6	41,7	15,2	23,7	27,1	26,5	92,5
1.2 Gestion durable ressources naturelles	8,3	14,3	18,1	21,5	62,2	0,8	4,3	7,7	10,6	23,4	9,1	18,6	25,8	32,1	85,6
1.3. Promotion agriculture de marché		2	5,7	5	12,7	0	5,4	3,5	3,5	12,4	0	7,4	9,2	8,5	25,1
1.4 Appui à la Planification, Vulgarisation et Recherche	0,5	1	1	1	3,5	0	1,3	3	3	7,3	0,5	2,3	4	4	10,8
2. Commerce et industrie	1	1	1	1	4	0	0,9	2	3	5,9	1	1,9	3	4	9,9
3. Mines					0	0	3,1	1,7	0	4,8	0	3,1	1,7	0	4,8
4. Tourisme et artisanat					0	0	0,6	1,6	0,7	2,9	0	0,6	1,6	0,7	2,9
2.2 Création d'opportunités d'emplois et de revenus	11,9	17	1,5	0	30,4	0	3	6	6	15	11,9	20	7,5	6	45,4
1 .Accès au crédit	1,6	2	1,5		5,1		2	3	3	8	1,6	4	4,5	3	13,1
2 .Activités génératrices de revenus	10,3	15			25,3		1	3	3	7	10,3	16	3	3	32,3
2.3:Développement du secteur privé	0,5	1	1	1	3,5	2,5	3,5	5,5	6,5	18	3	4,5	6,5	7,5	21,5
2.4 Développement des infrastructures d'appui à la production	13,9	37,5	41,5	43	135,9	5,3	43,4	47,4	46,5	142,6	19,2	80,9	88,9	89,5	278,5

1. Habitat et urbanisation	2	6	6	6	20	2,8	5,7	8	9,5	26	4,8	11,7	14	15,5	46
2. Routes	10,4	29	31	35	105,4	2	12,4	15,5	19,7	49,6	12,4	41,4	46,5	54,7	155
3. Transport					0	0	3,8	1,5	0	5,3	0	3,8	1,5	0	5,3
4. Postes et Télécommunications					0	0	3,5	7	2,8	13,3	0	3,5	7	2,8	13,3
5. Information					0	0	3,5	2,5	1,5	7,5	0	3,5	2,5	1,5	7,5
6. Energie	1,5	2,5	4,5	2	10,5	0,5	14,5	12,9	13	40,9	2	17	17,4	15	51,4
Axe 3: DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	56,9	74,8	62,2	37,1	231	7	45,3	66,2	63,8	182,3	63,9	120,1	128,4	100,9	413,3
3.1 Education	13,1	19,5	15,4	17,7	65,7	7	14,3	19,5	20,6	61,4	20,1	33,8	34,9	38,3	127,1
<i>1. Education primaire</i>	10	12,3	8,7	9,1	40,1	5	6,5	6,5	5,5	23,5	15	18,8	15,2	14,6	63,6
<i>2. Education secondaire</i>	2,9	6,2	5,6	7,6	22,3	2	5,8	11	12,5	31,3	4,9	12	16,6	20,1	53,6
<i>3. Education supérieure</i>	0,2	1	1,1	1	3,3		2	2	2,6	6,6	0,2	3	3,1	3,6	9,9
3.2 Jeunesse et sports					0	0	2,5	5,5	4,6	12,6	0	2,5	5,5	4,6	12,6
3.3 Santé	10,9	13,7	12,4	6,9	43,9	0	16	24,7	22,1	62,8	10,9	29,7	37,1	29	106,7
3.4 Accès à l'eau et amélioration du cadre de vie	13,4	25	19,7	7,7	65,8	0	4	5	4,5	13,5	13,4	29	24,7	12,2	79,3
3.5 Appui aux groupes vulnérables	19,5	16,6	14,7	4,8	55,6	0	8,5	11,5	12	32	19,5	25,1	26,2	16,8	87,6
Axe 4: LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	12,3	13,2	8	10	43,5	0	2,5	5	5	12,5	12,3	15,7	13	15	56
4. 1 Réduction de la transmission du VIH/SIDA	4,1	4,3	2,4	3,4	14,2		1	1,5	2	4,5	4,1	5,3	3,9	5,4	18,7
4. 2 Promotion du bien être et de la qualité de la vie	4	3,9	2,5	3	13,4		0,5	2	2	4,5	4	4,4	4,5	5	17,9
4. 3 Réduction de la pauvreté et des autres déterminants	3,2	3,5	2,6	3,1	12,4		0,5	1	1	2,5	3,2	4	3,6	4,1	14,9
4. 4 Renforcement de la gestion et de la coordination	1	1,5	0,5	0,5	3,5		0,5	0,5	0	1	1	2	1	0,5	4,5
TOTAL	166,7	248,4	208,9	161,5	785,5	23,1	141,5	184,6	185,5	534,7	189,8	389,9	393,5	347	1320,2

Annexe 3 : Détail du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP 2007-2010 (en millions \$)

Projets/actions	Financements programmés					Financements à rechercher					Total financements				
	2007	2008	2009	2010	Total	2007	2008	2009	2010	Total	2007	2008	2009	2010	Total
					2007-2010					2007-2010					2007-2010
AXE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE	48,2	74	54,8	31	208	5,5	17,1	22	21,3	65,9	53,7	91,1	76,8	52,3	273,9
ET DE LA SECURITE											0	0	0	0	0
1.1 Renforcement de la sécurité	25	47,8	22,8	9,5	105,1	1	6,5	7	6	20,5	26	54,3	29,8	15,5	125,6
1. Mise en œuvre intégrale du cessez le feu global et permanent	0,4	1	1	0	2,4	0	1,5	0,5	0	2	0,4	2,5	1,5	0	4,4
1. Cantonnement des combattants FNL					0		1			1	0	1	0	0	1
2. Mise en place Cadres concertation partenaires nationaux	0,4	1	1		2,4					0	0,4	1	1	0	2,4
3. Leadership national appropriation réconciliation					0		0,5	0,5		1	0	0,5	0,5	0	1
2 Programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration des ex-combattants	14	28	14,3	4	60,3	0	0	0	0	0	14	28	14,3	4	60,3
1. Poursuite du programme de démobilisation	2	8	4	4	18					0	2	8	4	4	18
2. P.N Démobilisation, Réintégration et Réinsertion	12	20	10,3		42,3					0	12	20	10,3	0	42,3
3. Professionnalisation des corps de défense et de sécurité	10,1	18,3	7	5,5	40,9	0,8	4	5	5	14,8	10,9	22,3	12	10,5	55,7
1. Exécution Programme Formation et Professionnalisation armée	1	2	1		4					0	1	2	1	0	4
2. Centre d'hébergement, équipement et formation Police Nationale		4			4		1	1	1	3	0	5	1	1	7
3. Renforcement des capacités du MINITER	0,4	1	0,6		2					0	0,4	1	0,6	0	2
4. Construction et équipement casernes FDN	2	3			5			1	1	2	2	3	1	1	7
5 Appui à l'Institut National de la Police		0,3			0,3	0,8	0,5	0,5		1,8	0,8	0,8	0,5	0	2,1
6 Programme national de protection civile					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
7 Equipement Génie militaire					0		1	1		2	0	1	1	0	2
8 Appui aux victimes de guerre					0					0	0	0	0	0	0
9 Renforcement capacités FDN					0		0,5	0,5	1	2	0	0,5	0,5	1	2
10. Encadrement PNB	6,7	7	5,4	5,5	24,6					0	6,7	7	5,4	5,5	24,6
11. Appui à la professionnalisation services de renseignement		1			1				1	1	0	1	0	1	2
4. Désarmement des populations civiles	0,5	0,5	0,5	0	1,5	0,2	1	1,5	1	3,7	0,7	1,5	2	1	5,2

1. Lutte contre la prolifération des armes légères et petits calibres					0			0,5	1	1,5	0	0	0,5	1	1,5
2. Armes contre Développement					0	0,2	1	1		2,2	0,2	1	1	0	2,2
3. Programme National de déminage	0,5	0,5	0,5		1,5					0	0,5	0,5	0,5	0	1,5
1.2 Renforcement de l'Etat de droit	6,8	4,5	7,4	5	23,7	1,4	5	6	5	17,4	8,2	9,5	13,4	10	41,1
2. Réhabilitation des tribunaux	1,1	1	0,4	0,6	3,1		2	2	2	6	1,1	3	2,4	2,6	9,1
3. Mise à jour des codes et lois	0,4	1,6			2		0,5	0,5		1	0,4	2,1	0,5	0	3
4. Formation des magistrats et auxiliaires de la justice					0		1	2	2	5	0	1	2	2	5
					0					0	0	0	0	0	0
5. Cour anti-corruption					0		0,5	0,5	0,5	1,5	0	0,5	0,5	0,5	1,5
6. Programme d'exécution des jugements					0	0,5	0,5	0,5		1,5	0,5	0,5	0,5	0	1,5
7. Renforcement des capacités du ministère de la Justice	1,5	1	2		4,5	0,5	0,5			1	2	1,5	2	0	5,5
8. Centre de documentation juridique					0			0,5	0,5	1	0	0	0,5	0,5	1
9. Réhabilitation infrastructures pénitentiaires	0,8	0,9	3	2	6,7					0	0,8	0,9	3	2	6,7
10. Mise en place Commission N Droits de l'Homme					0	0,4				0,4	0,4	0	0	0	0,4
11. Appui aux institutions de la République	3		2	2,4	7,4					0	3	0	2	2,4	7,4
1.3 Gestion prudente des contentieux lié au passé et prévention des conflits	1	0	0	0	1	0,6	1,2	1,8	2,4	6	1,6	1,2	1,8	2,4	7
1. Appui à la commission Vérité et Réconciliation	0,5				0,5	0,5	0,5	1	1	3	1	0,5	1	1	3,5
2. Assistance juridique aux plus démunis					0		0,5	0,5	1	2	0	0,5	0,5	1	2
3. Appui à la Commission Nationale des Terres	0,5				0,5	0,1	0,2	0,3	0,4	1	0,6	0,2	0,3	0,4	1,5
1.4 Promotion d'une bonne gouvernance	15,4	21,7	24,6	16,5	78,2	2,5	4,4	7,2	7,9	22	17,9	26,1	31,8	24,4	100,2
1. Gouvernance politique	0	0,7	1	1,8	3,5	1,5	1,3	3	3,4	9,2	1,5	2	4	5,2	12,7
1. Renforcéme nt des capacités de l'administration parlementaire		0,7	1	1,8	3,5	0,2	0,2	0,3	0,3	1	0,2	0,9	1,3	2,1	4,5
2. Construction siège du Parlement					0			1	1	2	0	0	1	1	2
3. Cadre légal ASBL					0	0,3				0,3	0,3	0	0	0	0,3
4. Appui aux comités locaux de bonne gouvernance					0	0,2	0,5	0,5	1	2,2	0,2	0,5	0,5	1	2,2
5. Cadre de concertation Gvt/société civile/S.privé					0	0,1	0,2	0,2		0,5	0,1	0,2	0,2	0	0,5
6. Sensibilisation Bonne gouvernance					0	0,1	0,2	0,4	0,3	1	0,1	0,2	0,4	0,3	1
7. Renforcement des capacités des services rattachés à la Présidence					0	0,4	0,2	0,6	0,8	2	0,4	0,2	0,6	0,8	2
8. Etat généraux de la décentralisation					0	0,2				0,2	0,2	0	0	0	0,2
2. Gouvernance administrative et locale	2,5	4	6,5	5,4	18,4	0,4	1,5	2,5	2,5	6,9	2,9	5,5	9	7,9	25,3

1. Cadre légal de la décentralisation					0	0,4	0,5	0,5		1,4	0,4	0,5	0,5	0	1,4
2. Renforcement des capacités des acteurs locaux de la décentralisation	1	1,3	3,5	3,5	9,3					0	1	1,3	3,5	3,5	9,3
3. Projet de développement communautaire	0,5				0,5					0	0,5	0	0	0	0,5
4. Fonds de Développement Local					0		1	1	2	4	0	1	1	2	4
4. Recensement général de la population	1	2	2	1	6					0	1	2	2	1	6
Appui au ministère de l'intérieur		0,7	1	0,9	2,6										
5. Construction des complexes administratifs Mwaro et Bururi					0			1	0,5	1,5	0	0	1	0,5	1,5
3. Gouvernance économique	12,9	17	17,1	9,3	56,3	0,6	1,6	1,7	2	5,9	13,5	18,6	18,8	11,3	62,2
1. Renforcement de l'Inspection générale de l'Etat					0	0,3	0,3	0,4		1	0,3	0,3	0,4	0	1
3. Renforcement brigades anti-corruption					0	0,1	0,1	0,1		0,3	0,1	0,1	0,1	0	0,3
4. Renforcement capacités ministères Bonne gouvernance					0	0,2	0,2	0,2		0,6	0,2	0,2	0,2	0	0,6
5 Projet d'appui à la gestion économique (PAGE)	8,5	5	5		18,5					0	8,5	5	5	0	18,5
6 Projet d'appui aux réformes économiques et de la gouvernance(PAREG)	1	3	2		6					0	1	3	2	0	6
7 Appui à l'Ordonnateur du FED, aux études et audits et divers(CELON)	1,3	1,5	1,8		4,6					0	1,3	1,5	1,8	0	4,6
8 Appui au système de suivi-évaluation MINIF	0,5	0,5	0,8	0,6	2,4					0	0,5	0,5	0,8	0,6	2,4
9 Programme national de renforcement des capacités	0,2	1,3	1,1	0,2	2,8		1	1	2	4	0,2	2,3	2,1	2,2	6,8
10 Formation MINF		0,4			0,4					0	0	0,4	0	0	0,4
11. Appui à l'Isabu			1,3	1,3	2,6					0	0	0	1,3	1,3	2,6
12. Projet d'appui aux finances publiques (France)	1,4	1,3	1,1	1,2	5								1,1	1,2	
13. Gouvernance et droits de l'Homme (U.E)		4	4	6	14					0	0	4	4	6	14
Axe 2: PROMOTION D'UNE CROISSANCE					0						0	0	0	0	0
ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE	49,3	86,4	83,9	83,4	303	10,6	76,6	91,4	95,4	274	59,9	163	175,3	178,8	577
1.1 Développement des secteurs porteurs de croissance	23	30,9	39,9	39,4	133,2	2,8	26,7	32,5	36,4	98,4	25,8	57,6	72,4	75,8	231,6
A.Sous-Programme 1 :Sécurité alimentaire durable	13,2	12,6	14,1	10,9	50,8	2	11,1	13	15,6	41,7	15,2	23,7	27,1	26,5	92,5
1. Appui à la sécurité alimentaire et aux organisations de producteurs					0	0,2	0,5	0,5	0,5	1,7	0,2	0,5	0,5	0,5	1,7
2. Projet de relance production agricole de NGOZI					0		0,2	1	1	2,2	0	0,2	1	1	2,2
3. Projet de relance production (Buja-Rural- Bururi, Ruyigi)					0	0,2	1,3	1,5	2	5	0,2	1,3	1,5	2	5
4.Projet de relance production agricole de CANKUZO					0		0,5	1	2	3,5	0	0,5	1	2	3,5
5.Projet de Relance de la production agricole de BUBANZA					0	1	1	1	2	5	1	1	1	2	5

6. Projet de relance production agricole de MWARO					0	0,1	0,5	0,5	1	2,1	0,1	0,5	0,5	1	2,1
7. Projet de relance production agricole RUTANA					0		1	1	0,6	2,6	0	1	1	0,6	2,6
8. Projet relance production agricole de MAKAMBA					0		0,5	1	1	2,5	0	0,5	1	1	2,5
9. Relance des cultures vivrières (haricot, etc.)					0	0,3	0,3	0,3		0,9	0,3	0,3	0,3	0	0,9
10. Appui au CNTA et au secteur privé pour le post récolte					0		0,5	0,5	0,5	1,5	0	0,5	0,5	0,5	1,5
11. Appui province Kindo	0	1,7	1,5	1,5	4,7					0	0	1,7	1,5	1,5	4,7
12. Projet d'appui au secteur d'élevage		1,8	3	2	6,8					0	0	1,8	3	2	6,8
13. Repeuplement du Cheptel National					0	0,2	1	1	2	4,2	0,2	1	1	2	4,2
14. Appui aux acteurs de santé et privatisation de la profession vétérinaire					0		0,4	0,5	1	1,9	0	0,4	0,5	1	1,9
15. Réhabilitation du centre avicole de Gitega					0		0,5			0,5	0	0,5	0	0	0,5
16. Technologie postcapture du poisson					0		0,5			0,5	0	0,5	0	0	0,5
18. Implantation de 5 fermes piscicoles intensives					0		0,3	0,5	0,5	1,3	0	0,3	0,5	0,5	1,3
19. Programme Réhabilitation filière riz					0			0,5	0,5	1	0	0	0,5	0,5	1
20. PRDMR (Fida)	2	1,4	0,6	1	5					0	2	1,4	0,6	1	5
21. PTRPC (FIDA)	8	3	3	2,3	16,3					0	8	3	3	2,3	16,3
22. Projet d'appui à la production vivrière	2	2	2	1	7		2,1	2,2	1	5,3	2	4,1	4,2	2	12,3
23. Développement Butusi (BAD)	1,2	2,7	2	0,1	6					0	1,2	2,7	2	0,1	6
24. Projet d'appui au secteur de l'élevage			1	2									1	2	
25. PTRPC (OPEP)			1	1									1	1	
B.Sous-Programme 2 : Gestion durable de l'espace et des R.N	8,3	14,3	18,1	21,5	62,2	0,8	4,3	7,7	10,6	23,4	9,1	18,6	25,8	32,1	85,6
1. Aménagement des exploitations et des bassins versants					0	0,3				0,3	0,3	0	0	0	0,3
2. Aménagement bassins versants (BAD)	0,8	2,8	3,1	3	9,7					0	0,8	2,8	3,1	3	9,7
4. Aménagement 100 ha RUKARAMA					0			0,5	0,5	1	0	0	0,5	0,5	1
5. Réhabilitation plusieurs réseaux hydrauliques					0		0,5			0,5	0	0,5	0	0	0,5
6. Chaulages des terres					0			2	2	4	0	0	2	2	4
7. Projet Développement rural (U.E)	4	6	6	8,8	24,8					0	4	6	6	8,8	24,8
8. Appui au secteur semencier (Belgique)			1	1	2					0	0	0	1	1	2
9. Projet Réhabilitation agricole Terres et gestion durable (B.M)	3,5	5,5	8	8,7	25,7					0	3,5	5,5	8	8,7	25,7
10. Appui au programme de reboisement					0		0,2	0,5	0,5	1,2	0	0,2	0,5	0,5	1,2
11. Aménagement littoral lac Tanganika					0		1	1	2	4	0	1	1	2	4
12 Plan d'action de lutte contre la dégradation des sols					0	0,5	1	1	2,2	4,7	0,5	1	1	2,2	4,7

13. Appui à la maîtrise de l'eau pour l'irrigation					0		1	1	2	4	0	1	1	2	4
14 SIG environnement					0		0,2	0,1		0,3	0	0,2	0,1	0	0,3
15. Renforcement réseau hydrologique et météo					0		0,2	0,2		0,4	0	0,2	0,2	0	0,4
16. Elaboration Schéma national d'AT					0		0,2	0,4	0,4	1	0	0,2	0,4	0,4	1
16. Collecte et traitement des déchets ménagers					0			1	1	2	0	0	1	1	2
C.Sous-Programme 3: Promotion d'une agriculture de marché	0	2	5,7	5	12,7	0	5,4	3,5	3,5	12,4	0	7,4	9,2	8,5	25,1
1. Appui à la promotion des offices des filières du Burundi					0		0,5			0,5	0	0,5	0	0	0,5
2. Réhabilitation du réseau hydraulique Mugerero					0		0,5	0,5	0,5	1,5	0	0,5	0,5	0,5	1,5
3. Diversification dans et alentours des caféier					0		0,6			0,6	0	0,6	0	0	0,6
5. Etude de faisabilité unité d'extraction d'huile					0		0,4			0,4	0	0,4	0	0	0,4
6. Programme réhabilitation & reconversion caféière		1	2,7	4	7,7		1	1	1	3	0	2	3,7	5	10,7
7. Programme Réhabilitation Filière Coton					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
8. Programme Réhabilitation filière Thé					0		0,5	1	1	2,5	0	0,5	1	1	2,5
9. Projet d'appui institutionnel au secteur agricole burundais (promotion filière MACADAMIA et cultures de rente)		1	3	1	5					0	0	1	3	1	5
10. Réhabilitation des Bureaux et hangars de stockage					0		0,5			0,5	0	0,5	0	0	0,5
11. Relance des cultures d'exportation (huiles essentielles)					0		0,4			0,4	0	0,4	0	0	0,4
D.Sous-P 4 : Appui Planification, Vulgarisation et Recherche	0,5	1	1	1	3,5	0	1,3	3	3	7,3	0,5	2,3	4	4	10,8
1. Réhabilitation SARGIA (Système d'alerte rapide et de gestion de l'information agricole)					0		0,6	1	1	2,6	0	0,6	1	1	2,6
2. Projets de recherche					0			1	1	2	0	0	1	1	2
3. Renforcement des capacités du ministère de l'agriculture	0,5	1	1	1	3,5		0,5			0,5	0,5	1,5	1	1	4
4. Recensement agricole					0		0,2	0,5	0,5	1,2	0	0,2	0,5	0,5	1,2
5. Réhabilitation et équipement laboratoires contrôle de qualité					0			0,5	0,5	1	0	0	0,5	0,5	1
E.Sous-programme Commerce et industrie	1	1	1	1	4	0	0,9	2	3	5,9	1	1,9	3	4	9,9
1. Construction terminal frigorifique aéroport de Bujumbura					0		0,4	0,5	0,5	1,4	0	0,4	0,5	0,5	1,4
2. Appui au Bureau de Normalisation et Contrôle de qualité					0		0,5	0,5	0,5	1,5	0	0,5	0,5	0,5	1,5
3. Programme Intégré pour le redressement et la relance industrie					0			1	2	3	0	0	1	2	3
4. Projet régional commerce (B.M)	1	1	1	1	4					0	1	1	1	1	4
F.Sous-programme Mines	0	0	0	0	0	0	3,1	1,7	0	4,8	0	3,1	1,7	0	4,8
1. Projet Terres rares et Minéraux lourds					0		0,3			0,3	0	0,3	0	0	0,3
2. Renforcement des capacités du secteur minier					0		0,4			0,4	0	0,4	0	0	0,4

3. Etude d'impacts sur l'environnement des exploitations des mines					0		0,4			0,4	0	0,4	0	0	0,4
4. Equipements du laboratoire du Ministère des mines					0		1	1		2	0	1	1	0	2
5. Appui aux exploitations artisanales					0		0,5	0,5		1	0	0,5	0,5	0	1
6. Révision du code linier et pétrolier					0		0,3			0,3	0	0,3	0	0	0,3
7. Mise en place d'une banque de données					0		0,2	0,2		0,4	0	0,2	0,2	0	0,4
G. Sous-programme Tourisme et artisanat+A194	0	0	0	0	0	0	0,6	1,6	0,7	2,9	0	0,6	1,6	0,7	2,9
1. Elaboration du schéma directeur du tourisme					0		0,2	0,3		0,5	0	0,2	0,3	0	0,5
2. Réhabilitation et aménagement des sites touristiques					0			0,3		0,3	0	0	0,3	0	0,3
3. Appui à l'Office du Tourisme					0		0,2	0,2	0,1	0,5	0	0,2	0,2	0,1	0,5
4. Appui au centre de promotion artisanale de Kamenge					0			0,1	0,1	0,2	0	0	0,1	0,1	0,2
5. Centre artisanal de Kayanza					0			0,2	0,1	0,3	0	0	0,2	0,1	0,3
6. Centre de formation artisanale de Gitega					0			0,2	0,2	0,4	0	0	0,2	0,2	0,4
7. Renforcement 'encadrement/coordination des activités artisanales					0		0,2	0,3	0,2	0,7	0	0,2	0,3	0,2	0,7
1.2: Création d'opportunités d'emplois et de revenus	11,9	17	1,5	0	30,4	0	3	6	6	15	11,9	20	7,5	6	45,4
1 Sous-programme :.Accès au crédit	1,6	2	1,5	0	5,1	0	2	3	3	8	1,6	4	4,5	3	13,1
1. Promotion micro-finance	1,6	2	1,5		5,1					0	1,6	2	1,5	0	5,1
2. Développement micro-finance					0		1	2	2	5	0	1	2	2	5
3. Formation des petits promoteurs					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
2. Sous-programme : Activités génératrices de revenus	10,3	15	0	0	25,3	0	1	3	3	7	10,3	16	3	3	32,3
1. PTCE Secrétariat technique					0					0	0	0	0	0	0
2. PTCE Infrastructures	9,7	15			24,7					0	9,7	15	0	0	24,7
3. Appui ONEF(PRCI- BAD)	0,3				0,3					0	0,3	0	0	0	0,3
4. Renforcement des capacités CPF	0,3				0,3					0	0,3	0	0	0	0,3
5. Soutien aux organisations communautaires					0					0	0	0	0	0	0
6. Extension travaux Himo					0		1	3	3	7	0	1	3	3	7
					0					0	0	0	0	0	0
1.3:Développement du secteur privé	0,5	1	1	1	3,5	2,5	3,5	5,5	6,5	18	3	4,5	6,5	7,5	21,5
1. Création Agence Promotion des investissements et des exportations					0			1	1,5	2,5	0	0	1	1,5	2,5
2. Cadre légal du secteur privé					0	0,5				0,5	0,5	0	0	0	0,5
3. Renforcement des capacités du secteur privé	0,5	1	1	1	3,5	1	1	1	1	4	1,5	2	2	2	7,5

4. Appui à la CCIB					0		0,5	0,5		1	0	0,5	0,5	0	1
6. Création Centre d'arbitrage					0			1	1	2	0	0	1	1	2
7. Fonds de reconstruction et de dévelop. Secteur privé					0	1	2	2	3	8	1	2	2	3	8
1.4 Développement des infrastructures d'appui à la production	13,9	37,5	41,5	43	135,9	5,3	43,4	47,4	46,5	142,6	19,2	80,9	88,9	89,5	278,5
1. Sous-programme : Habitat et urbanisation	0,2	0	0	0	0,2	2,8	5,7	8	9,5	26	3	5,7	8	9,5	26,2
1. Aménagement villages ruraux					0	1	1	1	2	5	1	1	1	2	5
2. Aménagement rivières et ravins					0	1	1	1	1	4	1	1	1	1	4
3. Outils de planification et de gestion urbaine (SDAU, PLA, PPA, POS et autres textes d'application)					0	0,5	0,5	0,5	0,5	2	0,5	0,5	0,5	0,5	2
4. Etude pour la création Banque d'Habitat					0	0,3	0,2			0,5	0,3	0,2	0	0	0,5
5. Elaboration politique d'Habitat et d'urbanisme	0,2				0,2					0	0,2	0	0	0	0,2
6 Assainissement ville Bujumbura					0		1	2	2	5	0	1	2	2	5
7. Promotion de matériaux de construction					0			0,5	0,5	1	0	0	0,5	0,5	1
8. Aménagement périmètres urbains pauvres dans les centres secondaire					0		1	2	2,5	5,5	0	1	2	2,5	5,5
9. Aménagement des quartiers péri-urbains					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
2. Sous-programme : Routes	12,2	35	37	41	125,2	2	12,4	15,5	19,7	49,6	14,2	47,4	52,5	60,7	174,8
1. Réhabilitation Bugarama-Gitega (65)	0,5	2,5	2,6	4	9,6			2	2	4	0,5	2,5	4,6	6	13,6
2. Réhabilitation Bjm-Kayanza-Akanyaru (115)					0					0	0	0	0	0	0
3. Entretien routes					0			1	2	3	0	0	1	2	3
4. Construction Gitega-Karuzi-Muyinga					0					0	0	0	0	0	0
5. Construction Kirundo-Gasenye					0	1	1	1	3	6	1	1	1	3	6
6. Construction RN18-Mwaro-Gitega					0		2	1,5	5	8,5	0	2	1,5	5	8,5
7. RN 13 Rujiji-Caukazo (50km)					0	1	2	2	3	8	1	2	2	3	8
8. RN 3 (projet sous-régional tronçon Burundi) 22 km					0		1	1	1,2	3,2	0	1	1	1,2	3,2
9. Etude d'actualisation RN 15 Gitega-Frontière Rwanda					0		0,4			0,4	0	0,4	0	0	0,4
10. Pistes rurales	0,3	3,5	5,4	6	15,2		1	2	2	5	0,3	4,5	7,4	8	20,2
11. Réhabilitation port Bujumbura					0		2	2		4	0	2	2	0	4
12. Réhabilitation routes provinciales et communales					0		2	2	1	5	0	2	2	1	5
13. Construction des ponts sur Rumpungwe et Maragarazi					0		1	1	0,5	2,5	0	1	1	0,5	2,5
14. Réhabilitation RN12	2	13	13	15	43					0	2	13	13	15	43
15. Voirie Bujumbura	2	6	6	6	20					0	2	6	6	6	20

16. Projet de développement secteur routier (B.M)	7,4	10	10	10	37,4					0	7,4	10	10	10	37,4
3. Sous-programme : Transport	0	0	0	0	0	0	3,8	1,5	0	5,3	0	3,8	1,5	0	5,3
1. Dragage port de Bujumbura					0		1	0,5		1,5	0	1	0,5	0	1,5
2. Clôture Aéroport international Bujumbura					0		1	0,5		1,5	0	1	0,5	0	1,5
3. Construction Gare routière Bujumbura					0		1	0,5		1,5	0	1	0,5	0	1,5
4. Etude bretelle chemin de fer Rousomu-Muyinga-Bujumbura					0		0,3			0,3	0	0,3	0	0	0,3
5. Etude faisabilité Aéroport à Bugendana					0		0,5			0,5	0	0,5	0	0	0,5
4. Sous-programme : Télécommunications	0	0	0	0	0	0	3,5	7	2,8	13,3	0	3,5	7	2,8	13,3
Postes	0	0	0	0	0		1	1	0,8	2,8	0	1	1	0,8	2,8
1. Réhabilitation de 10 bureaux de poste					0		0,3			0,3	0	0,3	0	0	0,3
2. Construction de 15 bureaux de poste					0		0,5	0,5	0,5	1,5	0	0,5	0,5	0,5	1,5
3. informatisation des 25 bureaux de poste					0		0,5	0,5		1	0	0,5	0,5	0	1
Télécommunications	0	0	0	0	0	0	2,5	6	2	10,5	0	2,5	6	2	10,5
1. Construction d'une Station Terrienne INTELSAT					0			2	1	3	0	0	2	1	3
2. Projet régional Eassy					0			1	1	2	0	0	1	1	2
3. Extension du réseau câbles filaires et extension des centraux					0		1	2		3	0	1	2	0	3
4. Extension des ateliers d'énergie des centres d'émetteur de plusieurs villes					0		1	1		2	0	1	1	0	2
5. Cadre juridique des NTIC					0		0,5			0,5	0	0,5	0	0	0,5
5. Sous-programme : Information	0	0	0	0	0	0	3,5	2,5	1,5	7,5	0	3,5	2,5	1,5	7,5
1. Appui à la Radio et TV Burundaise					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
2. Appui à la Presse écrite					0		1	0,5	0,5	2	0	1	0,5	0,5	2
3. Achat de groupes électrogènes					0		1	1		2	0	1	1	0	2
4. Appui à la création d'un département de journalisme					0		0,5			0,5	0	0,5	0	0	0,5
à l'université de Bujumbura					0					0	0	0	0	0	0
6. Sous-programme : Energie	1,5	2,5	4,5	2	10,5	0,5	14,5	12,9	13	40,9	2	17	17,4	15	51,4
1. Exploitation de la centrale thermique (5MW) existante à Bujumbura					0		1			1	0	1	0	0	1
2. Nouvelle centrale Thermique 10 MW	1,5	2,5	4,5	2	10,5					0	1,5	2,5	4,5	2	10,5
3. Réhabilitation des réseaux existants					0		1	1,7	2	4,7	0	1	1,7	2	4,7
4. Doublement des centrales hydroélectriques de Nyemanga et de Buhiga	0				0		2	0,7		2,7	0	2	0,7	0	2,7
5. Extension des réseaux					0		1	1		2	0	1	1	0	2

6. Etudes de faisabilité et d'exécution de Kabu16, Kabu 23, de Ruzizi III et de Mule 34					0		2	2	2	6	0	2	2	2	6
7. Développement de l'électrification rurale (6 micro-centrales)					0		3	3	5	11	0	3	3	5	11
8. Audit Regideso					0		0,5	0,5		1	0	0,5	0,5	0	1
9. Nouvelles énergies (solaire, éolienne, etc.)					0		2	2	3	7	0	2	2	3	7
10. Réduction des pertes et installation de compteurs pré-payés					0		2	2	1	5	0	2	2	1	5
11. Promotion et diffusion foyers améliorés					0	0,5				0,5	0,5	0	0	0	0,5
Axe 3: DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	56,9	74,8	62,2	37,1	231	7	45,3	66,2	63,8	182,3	63,9	120,1	128,4	100,9	413,3
1.1 Education	13,1	19,5	15,4	17,7	65,7	7	14,3	19,5	20,6	61,4	20,1	33,8	34,9	38,3	127,1
1. Construction et équipement des Ecoles Primaires	2,6	4	4	3	13,6	2	2	2	2	8	4,6	6	6	5	21,6
2. Réhabilitat/Extension des Ecoles primaires	1,5	1,5	2	2	7	1	1	2	2	6	2,5	2,5	4	4	13
3. Réhabilitat/Extension des Ecoles Secondaires Générales.		3,3	3	3,7	10	1	1	1	2,5	5,5	1	4,3	4	6,2	15,5
4. Construction Home pour Enseignants des collèges et lycées					0		0,2	1	2	3,2	0	0,2	1	2	3,2
5. Equipement mobilier et matériel didactiques des collèges et lycées	1	1,7			2,7		0,7	1	1	2,7	1	2,4	1	1	5,4
6. Appui à l'enseignement secondaire technique	4	3	2	1,7	10,7					0	4	3	2	1,7	10,7
7. Construction et équipement de l'ENS					0		0,7	1	1	2,7	0	0,7	1	1	2,7
8. Construction & Equip. des Auditorios à l'Université du Burundi					0		1	1	1,4	3,4	0	1	1	1,4	3,4
9. Assainissement des campus universitaire					0		1	1	1,2	3,2	0	1	1	1,2	3,2
10. Production manuels scolaires	1	1,5			2,5		2	1		3	1	3,5	1	0	5,5
11. Constr./ Equipement du Centre National de Formation des formateurs					0	1	1	2	0,5	4,5	1	1	2	0,5	4,5
12. Construction, Réhab. et équipement des services décentralisés du Ministère de l'Education.					0	1	1			2	1	1	0	0	2
13. Formation enseignants du primaire					0		0,5	0,5		1	0	0,5	0,5	0	1
14. Appui Institutionnel du Ministère de l'Education					0		0,6	0,5	0,5	1,6	0	0,6	0,5	0,5	1,6
15. Electrification des collèges et lycées communaux					0		0,6	0,5	0,5	1,6	0	0,6	0,5	0,5	1,6
16. Construction et équipements de nouveaux CFPP (Gitega, Ngozi, Rumonge, Rugombo, Rutovu, Buja-Rural, Kabavu et Mugamba)					0	1	1	2	2	6	1	1	2	2	6
17. Construction Collèges et Lycées	0,5	0,8	0,8	0	2,1			3	4	7	0,5	0,8	3,8	4	9,1
18. Réhabilitation et équipements de l'université et des instituts universitaires du Burundi	1,5	2,7	2,6	3,3	10,1					0	1,5	2,7	2,6	3,3	10,1
					0					0	0	0	0	0	0

19. Projet d'appui à la réhabilitation de l'Education Burundi	1	1	1	4	7					0	1	1	1	4	7
1.2 Jeunesse et sports	0	0	0	0	0	0	2,5	5,5	4,6	12,6	0	2,5	5,5	4,6	12,6
1. Construction stades omnisports					0		1	2	2	5	0	1	2	2	5
2. Construction d'un centre sportif pour handicapés					0		1	2	2	5	0	1	2	2	5
3. Renforcement capacités Ministères jeunesse et sport					0		0,5	0,5		1	0	0,5	0,5	0	1
4. Construction et réhabilitation Spectacles et loisirs					0			1	0,6	1,6	0	0	1	0,6	1,6
1.3 Santé	10,9	13,7	12,4	6,9	43,9	0	16	24,7	22,1	62,8	10,9	29,7	37,1	29	106,7
1. Réhabilitation et équipements hôpitaux de districts	2	0,7			2,7		1	2	2	5	2	1,7	2	2	7,7
2. Réhabilitation centres de santé		1	1	1	3		1	2	2	5	0	2	3	3	8
3. Construction et équipement de 2 hôpitaux	1				1		1	1		2	1	1	1	0	3
4. Equipement centres de santé	2,5	2,5	2,4	1,4	8,8		1	1		2	2,5	3,5	3,4	1,4	10,8
5. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles (services et postes de santé)		1	1	1	3		1	1	2	4	0	2	2	3	7
6. Equipement laboratoire INSP					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
7. Construction centre de documentation					0			1		1	0	0	1	0	1
8. Construction 17 dépôts médicaments provinciaux					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
9. Renforcement du système de maintenance	0,5	1	1	0,5	3					0	0,5	1	1	0,5	3
10. Réhabilitation bâtiments (2 ^{ème} phase Ministère) et construction bâtiments PNL/PEV/PNLT	0,4				0,4		1	1,7		2,7	0,4	1	1,7	0	3,1
11. Alimentation eau potable centres de santé					0		1	1	1,1	3,1	0	1	1	1,1	3,1
12. Appui au système d'approvisionnement et de gestion de médicaments	3	3	3		9		1	1	1	3	3	4	4	1	12
13. Renforcement système d'information sanitaire					0		1	1	2,5	4,5	0	1	1	2,5	4,5
14. Renforcement des structures hospitalières					0		1	2	2	5	0	1	2	2	5
15. Prévention contre les maladies transmissibles et non transmissibles					0		1	2	2	5	0	1	2	2	5
16. Recherche santé					0		0,5	0,5		1	0	0,5	0,5	0	1
17. Electrification centres de santé					0		1	3	3,5	7,5	0	1	3	3,5	7,5
18. Appui au système de référence et contre référence (ambulances et S. Communication)		1,5	1		2,5		0,5	0,5		1	0	2	1,5	0	3,5
19. Appui aux institutions de formation médicale et para-médicale					0		1	2	2	5	0	1	2	2	5
20. Santé de reproduction (GTZ)	1,5	2	2	2											
21. Appui aux réformes du système de santé		1	1	1	3					0	0	1	1	1	3

1.4 Accès à l'eau et amélioration du cadre de vie	13,4	25	19,7	7,7	65,8	0	4	5	4,5	13,5	13,4	29	24,7	12,2	79,3
1. Programme de réduction des pertes					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
2. Réhabilitation installations de production					0			1	1	2	0	0	1	1	2
3. Réhabilitation de réseaux de distribution					0		1	1		2	0	1	1	0	2
4. Extension de réseaux de distribution quartiers Nord de Bujumbura					0			1	1,5	2,5	0	0	1	1,5	2,5
5. Études de réhabilitation et d'extension centres urbains					0		0,5			0,5	0	0,5	0	0	0,5
6. Réhabilitation/extension eau 4 provinces (BAD)	3	8	4,4	0,6	16					0	3	8	4,4	0,6	16
7. AEP milieu rural (KFW)	7,5	14	10	6,5	38					0	7,5	14	10	6,5	38
8. AEP (Banque Mondiale)					0					0	0	0	0	0	0
9. Renforcement des capacités techniques et de gestion des réseaux					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
10. Hydraulique Villageoise (Kirundo, Ruyogi et Ratana) Belgique	0,9		0,5	0,6	2					0	0,9	0	0,5	0,6	2
11. Appui à la restructuration du secteur eau	2	3	4,8		9,8		0,5			0,5	2	3,5	4,8	0	10,3
1,5 Appui aux groupes vulnérables	19,5	16,6	14,7	4,8	55,6	0	8,5	11,5	12	32	19,5	25,1	26,2	16,8	87,6
1. Appui à la prise en charge des indigents et des groupes vulnérables	2,7	3	4	0,8	10,5		1	1	1	3	2,7	4	5	1,8	13,5
2. Renforcement de la solidarité et de la participation communautaire					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
3. Reconstruction et réhabilitation de l'habitat	0,2	1	3	3	7,2		1	1		2	0,2	2	4	3	9,2
Pour les rapatriés/déplacés					0					0	0	0	0	0	0
4. Intégration des sinistrés	0,4	1	2		3,4					0	0,4	1	2	0	3,4
5. Réinsertion socio-économique des sinistrés	11,7	6,3	2,2		20,2		1	1	2	4	11,7	7,3	3,2	2	24,2
6. Renforcement du rôle de la femme et du genre	0,5	1	1	1	3,5		0,5	0,5	0,5	1,5	0,5	1,5	1,5	1,5	5
7. Renforcement des mécanismes de protection des droits humains					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
de la femme					0					0	0	0	0	0	0
8. Appui au rapatriement des réfugiés Burundais	3	3	1,2		7,2					0	3	3	1,2	0	7,2
9. Identification et aménagement des sites de réinstallation	1	1,3	1,3		3,6		1	2	2	5	1	2,3	3,3	2	8,6
des sinistrés					0					0	0	0	0	0	0
10. Formation et sensibilisation aux Droits de l'Homme, à la coexistence pacifique et à la Réconciliation Nationale					0		1	1	1	3	0	1	1	1	3
11. Appui au ministère de la solidarité sociale					0			0,5	0,5	1	0	0	0,5	0,5	1
12. Lutte contre les violences sur le Genre					0			0,5	0,5	1	0	0	0,5	0,5	1

13. Création d'opportunités socio-économiques pour les jeunes					0		1	2	2,5	5,5	0	1	2	2,5	5,5
14. Appui populations vulnérables province Ruyigi	0,5	2,6	3,5	1	7,6					0	0,5	2,6	3,5	1	7,6
Axe 4: LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	12,3	13,2	8	10	43,5	0	2,5	5	5	12,5	12,3	15,7	13	15	56
Programme 1 : Réduction de la transmission du VIH/SIDA					0					0	0	0	0	0	0
1. Réduction de la transmission sexuelle du VIH et des autres IST	2	2	1,5	2,6	8,1		0,5	0,5	0,5	1,5	2	2,5	2	3,1	9,6
2. Réduction de la transmission sexuelle du VIH par voie sanguine	1,1	1,5	0,4		3		0,5	0,5	1	2	1,1	2	0,9	1	5
3 Réduction de la transmission de la mère à l'enfant	1	0,8	0,5	0,8	3,1			0,5	0,5	1	1	0,8	1	1,3	4,1
Budget programme 2 : Promotion du bien être et de la qualité des personnes infectés de VIH/SIDA	4	3,9	2,5	3	13,4	0	0,5	2	2	4,5	4	4,4	4,5	5	17,9
4. Prophylaxie, Diagnostic et Traitement des infections opportunistes et continues des soins	1	1,2	1,5	2	5,7		0,5	1	1	2,5	1	1,7	2,5	3	8,2
5. Amélioration de l'accès aux antirétroviraux et promotion de l'adhésion à la démarche de soins	2	2	0,5	0,5	5			1	1	2	2	2	1,5	1,5	7
6. Prise en charge psychologique et nutritionnelle des PVV	1	0,7	0,5	0,5	2,7					0	1	0,7	0,5	0,5	2,7
Programme 3 : Réduction de la pauvreté et des autres déterminants de la vulnérabilité	3,2	3,5	2,6	3,1	12,4	0	0,5	1	1	2,5	3,2	4	3,6	4,1	14,9
7. Amélioration de la situation socio-économique des PVVIH et des personnes affectées	1	1	0,6	1,3	3,9					0	1	1	0,6	1,3	3,9
8. Prise en charge des Orphelins et autres Enfants Vulnérables (O.E.V.)	1,2	1,6	1,5	1,5	5,8			0,5	1	1,5	1,2	1,6	2	2,5	7,3
9. Promotion des droits des PVVIH et des autres groupes vulnérables	1	0,9	0,5	0,3	2,7		0,5	0,5		1	1	1,4	1	0,3	3,7
Programme 4 : Renforcement de la gestion et de la coordination	1	1,5	0,5	0,5	3,5	0	0,5	0,5	0	1	1	2	1	0,5	4,5
10. Accroître les performances du SI pour la Gestion de la réponse nationale	0,5	0,5	0,5	0,5	2		0,5	0,5		1	0,5	1	1	0,5	3
11. Coordination de la réponse multisectorielle et décentralisée	0,5	1			1,5					0	0,5	1	0	0	1,5
12 Mobilisation et gestion des ressources financières					0						0	0	0	0	0
TOTAL	166,7	248,4	208,9	161,5	785,5	23,1	141,5	184,6	185,5	534,7	189,8	389,9	393,5	347	1320,2

Annexe 4 : Cadre logique du programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP pour la période

2007-2009

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
Objectif de développement : Réduire l'incidence de la pauvreté de 2 % par an entre 2007 et 2009	Programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP	Incidence de la pauvreté : Incidence de la pauvreté urbaine : - 2%/an Incidence de la pauvreté rurale : - 2 %/an	Enquêtes sur les conditions de vie des ménages Bilan d'exécution du programme d'actions du CSLP	*Adoption du programme d'actions prioritaires du CSLP *Accords avec les Partenaires techniques financiers *Tenue de la Table ronde
AXE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE				
Consolider la paix et affermir l'Etat de droit	Programme 1 : Renforcement de la sécurité • Cessez le feu global	Nombre de combattants du FNL intégrés dans la FDN et la PNB Ex-FNL organisé en parti politique Cadres de dialogue permanent entre les forces politiques du pays	Accords de cessez le feu Rapports des cadres de dialogue national	Respect des engagements du FNL et gouvernement Intégration effective des combattants FLN dans le FDN et la PNB
	• Démobilisation	Nombre de démobilisés bénéficiant des programmes d'appui Nombre de démobilisés bénéficiant de formation dans l'armée et la police Nombre de démobilisés intégrés dans le circuit économique	Programmes de démobilisation FDN et PNB	Programme spécifique de démobilisation Guichets de financements adaptés aux besoins de démobilisés Existence de programmation de formation d'accompagnement Suivi des accords d'Arusha
	• Professionnalisation	Stratégies élaborées Nombre de cartes matricules et/ou badges d'identification remis Nombre des manuels de procédures de recrutement et de gestion des carrières Equipements disponibles et fournis	Documents de politique nationale de FDN et de la PNB Statuts de forces armées et de la police nationale	Moyens budgétaires pour le parachèvement de la professionnalisation Intégration réussie de tous les anciens combattants
	• Désarmement	Textes de loi promulgués CNDPC opérationnelle Nombre d'armes légères et de petit calibre collectés Nombre d'engins explosifs neutralisés	lois promulguées et appliquées Rapports des Nations Unies constatant la neutralisation des armes	Stabilité politique Intégration réussie des démobilisés Efficacité des instruments d'incitation au désarmement

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
	Programme 2 : Renforcement de l'Etat de droit	Nombre de textes traduits ; Codes distribués Nombre de sessions de formation à l'intention des médias Cadre légal d'assistance juridique et judiciaire mis en place et opérationnel Codes révisés Nombre de codes distribués Parution régulière du Bulletin Officiel du Burundi (BOB) ; Nombre de copies disponibles et diffusées Nombre de magistrats formés par l'Ecole de la Magistrature Nombre de magistrats formés Pourcentage de cours et tribunaux informatisés Cours anti-corruption opérationnelle Pourcentage des agents de la police pénitentiaire formés (par rapport au nombre total d'agents à former) Nombre de réunions de la Commission Vérité et Conciliation Instruments de ratification des protocoles reçus par l'ONU Nombre des ASBL appuyées Nombre de journalistes formés	Projet de modernisation de la Justice Tribunaux et Cour Anti-corruption en place Ecole de formation des Magistrats fonctionnelle Textes et lois actualisés et publiés Jugements publiés Conventions ONU Jugements de tribunaux Contestations des organisations des Droits de l'Homme	Moyens budgétaires conséquents pour la Justice Indépendance des tribunaux Services de justice accessibles aux plus démunis Renforcement des capacités des services judiciaires Indépendance de la Presse écrite et audio-visuelle
	Programme 3 : Gestion prudente des contentieux liés au passé et prévention des conflits	Lois sur les terres promulguées Emissions de radio et de télévision de sensibilisation, Nombre d'animations ou ateliers dans les communes Mécanismes de gestion de conflits introduits, diffusés et observés sur l'ensemble du territoire	Lois et textes d'application Enquêtes d'opinions	

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
	<i>Programme 4 : Promotion de la bonne gouvernance</i> Gouvernance politique	Nombre de sessions parlementaires Nombre de sessions des commissions parlementaires Nombre de questions posées par les départements au Gouvernement Formations assurées en direction des parlementaires, des partis politiques et des organisations de la société civile Charte de bonne conduite démocratique	Rapports des commissions parlementaires Rapports d'évaluation des formations Rapport annuel de bonne gouvernance	Respect de la notion de séparation des trois pouvoirs Moyens humains et financiers pour le travail parlementaire
	Gouvernance locale et administrative	Étude sur la décentralisation validée, Document de politique adopté par le gouvernement, Nombre de textes d'application sur la décentralisation Nombre des élus locaux formés Nombre de chefs de collines formés Statuts de la fonction revus et adoptés Plan de modernisation pour les administrations publiques Nombre de formations spécialisées pour les administrations	Document cadre de mise en place de la décentralisation Lois et textes d'application adoptés Elus locaux formés Déconcentration des services de l'Etat	Volonté politique de décentralisation Transferts de moyens aux collectivités locales Revalorisation des salaires des fonctionnaires

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
	Gouvernance économique	Organigrammes des ministères approuvés Lois de promotion du secteur privé adoptées et mises en application Agence de promotion des investissements privés opérationnelle Manuels de procédures budgétaires appliquées Manuels de procédures de programmation des investissements publics élaborés et mis en application Brigades anti-corruption opérationnelles Nombre de jugements de la Cour de Comptes Lois de finances adoptées dans le temps imparti Procédures de passation revues et appliquées TOFE produit Délai d'élaboration du CDMT Degré de fonctionnalité du CNCA Nombre de caisses d'épargne et de crédit (micro-crédit) Nombre d'entreprises publiques privatisées Montants de financements mobilisés et sécurisés	Lois et textes Organisations des ministères Evaluation des formations des administrations Chambre de Commerce et de l'Industrie Agence de promotion des investissements privés Rapports sur les réformes structurelles Système de suivi des engagements de la table ronde Rapports CNCA	Coordination des administrations économiques et financières par la Deuxième-Vice Présidence Implication du secteur financier
AXE 2 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE				
	<i>Programme 1 : Développement des secteurs porteurs de croissance</i> Cultures vivrières	Rendements par culture améliorés % d'accroissement des productions vivrières Superficies mises en valeur Nombre de nouvelles variétés culturales introduites Nombre d'exploitants agricoles formés Nombre d'exploitants ayant bénéficié de micro-crédit	Recensement agricole Statistiques agricoles Centres de formation agricole	Investissements de modernisation de l'agriculture Renforcement des capacités de formation Renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
Relancer la croissance économique et contribuer à la création de revenus et d'emplois pour les pauvres	Cultures d'exportation	Rendements par cultures d'exportation Quantités exportées Nombre d'exploitants formés	Recensement agricole Statistiques agricoles Commerce extérieur	Réformes de la filière café et thé Investissements de modernisation de l'agriculture Renforcement des capacités de formation Renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture
	Elevage	Nombre de villages ayant bénéficiant du programme de repeuplement Nombre d'exploitations agricoles pratiquant l'élevage intensif Nombre d'exploitations valorisation les produits de l'élevage Taux de prévalence des maladies	Statistiques agricoles Campagnes de vaccination	Renouvellement du cheptel Renforcement des capacités des agro-éleveurs
	Pêche	Part de la pêche artisanale dans les prises de poisson Nombre de pêcheurs formés et appuyés par des micro-crédits Nombre de groupements de pêcheurs fonctionnels	Statistiques agricoles Institutions de micro-crédit	Renforcement des capacités des pêcheurs Réformes du secteur de la pêche
	Recherche et appui institutionnel	Nombre de recherches concluantes Conventions de recherche conclues Nombre d'exploitations agricoles touchées par la recherche	Conventions de recherche Accords de financement	Réforme des centres de recherche Implication du secteur agricole
	Environnement	Politique et réformes engagées Plans de conservation des sols Nombre de Ha protégés Superficies boisées Nombre de ravins protégés Nombre de groupements appuyés Superficies touchées par le phénomène d'érosion Nombre de plans provinciaux financés	Politiques sectorielles Orientations en matière d'utilisation durables des terres adoptée par le gouvernement Code forestier	Adoption de la stratégie nationale d'utilisation des terres Réformes des code foncier et forestier Plans d'aménagement des bassins versants élaborés et respectés dans la mise en œuvre

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
	Commerce et industrie	Nombre de promoteurs passés par le Guichet unique Nombre de jours pour la création d'une entreprise Nombre de formations assurées par la CCIB Nombre de licences de production Nombre d'entreprises publiques privatisées	Code des investissements Rapports annuels de la CCIB	Adhésion du Burundi à l'union douanière de la COMESA Réforme de la CCIB Guichet unique opérationnel
	Mines	Nombre de permis de recherche accordés Nombre de gisements et carrières mis en exploitation Etudes d'impacts sur l'environnement naturel et social Montant des ventes à l'exportation Ressources revenant au budget de l'Etat Nombre d'artisans travaillant dans le secteur Nombre d'anomalies géophysiques vérifiées	Code minier Politique sectorielle Conventions de prospection et d'exploitation	Réformes structurelles du secteur Transparence dans la gestion du secteur
	Tourisme et artisanat	Nombre de sites touristiques aménagés Nombre de guides formés Nombre de micro-entreprises créées Nombre d'artisans formés Nombre de touristes Montant devises	Politique de développement touristique Rapports de l'Office du tourisme	Stabilité politique et sécurité intérieure Plan de développement du secteur touristique
	Programme 2 : Création d'opportunités d'emplois et de revenus Accès au crédit	Réformes engagées Nombre de caisses d'épargne et crédit implantées Nombre de bénéficiaires de micro-crédit Nombre de promoteurs formés	Politique sectorielle Conventions de financement	Réformes du secteur financier Programme d'accompagnement
	Activités génératrices de revenus	Nombre d'emplois temporaires créés Nombre de micro-entreprises créées Nombre de groupements de femmes appuyés Micro-crédits octroyés Nombre de personnes formées	Enquêtes Emploi Institutions de micro-crédit Institutions de formation	Programme spécifique d'activités génératrices de revenus Financement des institutions de formation

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
	Programme 3 : Développement du secteur privé	Nombre de lois et décrets mis en application Nombre d'entreprises soutenues Nombre de jours pour la création d'une entreprise Nombre d'entreprises d'exportation	Rapports du Guichet unique SIG	Révision des lois Création du Guichet Unique Simplification des formalités douanières Reforme du secteur bancaire et financier
	Programme 4 : Développement des infrastructures d'appui à la production Habitat et urbanisation	Nombre de plans de villes mis à jour Nombre de permis à construire respectant les normes Nombre de quartiers réhabilités Nombre de villages ruraux construits	Rapports annuels de la Direction d'Urbanisme	Politique de l'Habitat et d'Urbanisme adoptée Code d'urbanisme mis à jours Financements disponibles pour les villages ruraux
	Routes	Nombre de Km de routes réhabilités Nombre de ponts construits Nombre km piste réhabilités Nombre de villages enclavés	Rapports annuels Rapports d'évaluation et de suivi du secteur	Disponibilité de financements Capacité d'exécution et de suivi renforcées
	Transports	Nombre d'aéroports fonctionnels Nombre d'entreprises de transport agréées Nombre d'accidents de la route Nombre d'infrastructures mises à la disposition des opérateurs économiques Nombre de gares routières construites Nombre de techniciens formés	Rapports des directions techniques Réformes du secteur Transports	Disponibilité de financements Réformes du secteur engagées
	Postes et Télécommunications	Nombre de bureaux de poste réhabilités Nombre de bureaux de poste construits Nombre de bureaux de poste informatisés Nombre d'agents de la poste formés Nombre d'abonnés au téléphone fixe Nombre d'abonnés au téléphone portable Nombre de points d'internet Coût unitaire de communication téléphonique Coût d'abonnement au téléphone fixe	Rapports annuels Enquêtes	Disponibilité des financements Réformes institutionnelles réalisées Formations assurées

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
	Information	Nombre de radios et TV Nombre de titres de journaux libres Nombre d'infraction à la liberté de la presse Nombre de journalistes formés Nombre de campagnes de sensibilisation Financements d'appui aux journaux	Rapports annuels Enquêtes d'opinion	Liberté de la presse respectée et renforcée Indépendance de la presse Financements d'appui aux journaux
	Energie	Nombre de centrales électriques réhabilitées Capacités de production installées Taux d'électrification Niveau de perte d'énergie et de l'eau Nombre de villages ruraux électrifiés Nombre de ménages utilisant les nouvelles sources d'énergie	Rapports annuels Statistiques de la Regideso	Réformes du secteur Audit technique et financier de la Regideso Financements acquis pour la modernisation du réseau électrique et l'alimentation en eau
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN				
Objectif	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
Améliorer l'accès aux services sociaux de base et de protection sociale	Programme 1 : Education	Taux d'admission au cycle primaire Taux de scolarisation primaire Taux de scolarisation au secondaire Taux de déperdition au primaire Taux de déperdition au secondaire % budget du secteur éducation/ budget de l'Etat Nombre de salles de classe construites Nombre de villages ne disposant pas d'écoles Rapports Filles/garçons dans l'enseignement Taux d'alphabétisation % du budget du secteur éducation / budget de l'Etat % du budget du secteur éducation alloué au primaire Taux d'admission dans le cycle primaire Taux brut de scolarisation dans le primaire Taux de redoublement dans le primaire Taux de déperdition dans le primaire Taux d'achèvement du primaire Nombre de salles de classe primaires construites par an Nombre de villages ne disposant pas d'école Rapport moyen filles / garçons dans le primaire Taux brut de scolarisation dans le secondaire général et technique Taux de redoublement dans le secondaire général (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles) Taux de déperdition dans le secondaire général (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles) Taux d'achèvement du premier et du deuxième cycles du secondaire général Rapport moyen filles / garçons dans le secondaire général (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles) Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)	Rapports annuels du Ministère de l'Education Enquêtes	Disponibilité de financements pour la reconstruction des écoles

Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de Vérification	Conditions critiques
	Programme 2 : Jeunesse et sports	Nombre d'infrastructures socio-sportives réhabilitées Nombre de clubs sportifs fonctionnels Nombre de stade construits Nombre d'infrastructures adaptées aux personnes handicapées	Rapports annuels Enquêtes	- Disponibilité de financements - recrutement des encadreurs et animateurs
	Programme 3 : Santé	Taux de couverture vaccinale par antigène (rougeole, DTC3, polio, BCG) Taux de mortalité infantile Taux de mortalité maternelle Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé Taux d'utilisation de la contraception % d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale Nombre de centres de santé réhabilités/construits Nombre d'hôpitaux réhabilités % des populations fréquentant les centres de santé	Rapports annuels Enquêtes Rapports de campagnes de vaccination	PNDS mis en oeuvre Disponibilité des médicaments Personnel formé Disponibilité de financements pour la reconstruction et les médicaments Implication des populations dans la gestion des infrastructures sanitaires
	Programme 4 : Accès à l'eau et amélioration du cadre de vie	Taux de desserte en eau potable Taux de ménages branchés à un système d'assainissement Nombre de stations d'épuration des eaux usées en fonction % des populations ayant accès à un logement décent	Statistiques sociales Enquêtes	Réforme du secteur eau Disponibilité de financements
	Programme 5 : Appui aux groupes vulnérables	Nombre de personnes handicapées Nombre de rapatriés Nombre de personnes âgées sans assistance Nombre de structures d'appuis aux personnes vulnérables Nombre d'enfants orphelins	Rapports HCR Rapports des institutions spécialisées Enquêtes	Politique nationale de protection sociale définie et adoptée Infrastructures adéquates Financements disponibles

AXE 4 : LUTTE CONTRE LE VIH /SIDA				
Objectifs	Programmes	Indicateurs de performance	Moyens de vérification	Conditions critiques
	Programme 1 : Réduction de la transmission du VIH/SIDA	% de jeunes, adultes, professionnels de sexe utilisant le préservatif lors des rapports sexuels avec un partenaire occasionnel Age médian pour le premier rapport sexuel Taux de séroprévalence du VIH chez les donneurs de sang au CNTS et dans les CRTS Nombre et % de structures de soins disposant du matériel de sécurisation et de protection Nombre de tradipraticiens formés sur les précautions à prendre lors de la manipulation des produits sanguins et d'autres liquides % de nouveaux nés de mères séropositives ayant reçu un traitement prophylactique et ceux contaminés par VIH avant l'âge de 15 mois Nombre et % de femmes et de nouveaux nés bénéficiant d'un accompagnement psycho-social et d'un soutien nutritionnel dans le cadre du programme PTME	Rapports du programme SIDA Evaluation des performances du programme SIDA	Disponibilité de financements Personnel formé
	2. Promotion du bien être des personnes vivant avec le VIH/SIDA	% de PVVIH bénéficiant d'une prophylaxie des IO et des soins à domiciles et palliatifs Taux d'adhérence au traitement ARV Taux d'échecs thérapeutiques Nombre de PVVIH et de soignants bénéficiant d'une prise en charge psychologique	Rapports du programme SIDA Evaluation des performances du programme SIDA	Disponibilité de financements Personnel formé

	Programme 3 : Réduction de la pauvreté des personnes vivant avec VIH/SIDA	Nombre de PVVIH démunies et de personnes affectées bénéficiant d'une prise en charge sociale ou d'un soutien économique Nombre de PVVIH insérées et/ou réinsérées dans les activités socio-professionnelles Nombre d'OEV scolarisés et bénéficiant d'une prise en charge médicale et psychologique Nombre de PVVIH et de personnes affectées ayant bénéficié d'une assistance juridique	Rapports du programme SIDA Evaluation des performances du programme SIDA	Disponibilité de financements Personnel formé
	Programme 4 : Renforcement de la gestion et la coordination de la réponse nationale au VIH/SIDA	Nombre de communes produisant des rapports d'analyse de la réponse pour des fins de planification à leur niveau ; Nombre de bases de données sectorielles fonctionnelles et à jour Existence d'un système de surveillance des résistances cliniques et biologiques du VIH aux différentes thérapies Nombre de réunions du CNLS par rapport au nombre statutaire % des ressources financières mobilisées par rapport aux besoins du PAN 2007-2011 Montant des fonds nationaux déboursés par le gouvernement Taux de décaissement par rapport aux plans d'actions soumis pour financement	Rapports du programme SIDA Evaluation des performances du programme SIDA Rapports CNCA	Disponibilité de financements Personnel formé

Annexe 5 : Matrice des réformes

PROGRAMME DE REFORMES 2007-2009 EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES

	Objectif	Mesure	Activité	Origine des recommandations	AT CT	AT LT	Calendrier	Avancement
RECETTES								
DOUANES								
	Améliorer le rendement et l'efficacité de l'administration douanière	Renforcement du suivi et contrôle de la SGS	Mise en vigueur	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI / France	France	2006-2007	
	Renforcement de	Actualisation et mise en œuvre du plan d'action	Mise en vigueur	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI	France	Novembre 2006	réalisé
	la Douane							
	Libération du circuit vert	Utilisation des messages de risques déterminés par le système d'inspection du contrôle	30% second semestre 2006 50% en 2007	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI		2006 2007	En cours
	Sélectivité des contrôles	Utilisation des critères déterminés par le système d'inspection du contrôle	Mise en vigueur	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI		2006	En cours
	Contrôle à posteriori	Renforcement des contrôles a posteriori	Mise en vigueur	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI		2006	En cours
	Mise en application du TEC	Simulation des effets de l'application du TEC (EAC)	Etude d'impact EAC	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI / France	FMI / France	Mars 2007	
	Retrait de la base taxable des coûts de transport	Simulation des effets de cette mesure	Etude d'impact	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI / France	FMI / France	Mars 2007	
	Libéralisation complète des échanges intra zone	Simulation des effets	Etude d'impact	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI /	FMI /	Mars 207	

				2006)	France	France		
	Formation continue permanente: Comptabilité d'entreprise, anglais, contrôle à posteriori	Accroissement des capacités	Formation	FMI (rapport AT sept 2006)	France		2007-2009	
	Réhabilitation des Locaux et électrification des bureaux de Douanes de Kanyaru et Kobero	Renforcement du suivi et contrôle	Constructio:Rehabilitation, Equipement mobilier et groupe ectrogène				mars-07	
	Informatisation des bureaux de Kanyaru et Kobero	Renforcement du suivi et contrôle	Liaison SYDONIA++	FMI (rapport AT sept 2006)	France		2007	
	Impression vulgarisation du Nouveau Code des Douanes	Accroissement des capacités	Formation Vulgarisation		France		2007-2009	
IMPOTS								
	Renforcement de l'administration des impôts	Actualisation & mise en œuvre du plan d'action	Mise en vigueur	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI/ France	FMI / France	Novembre 2006	En cours
	Clarification de la fiscalité	Refonte des textes législatifs	Etude	FMI (rapport AT sept 2006)	BM (PAGE) France (PARAFE)	FMI / France	Octobre 2006	réalisé
	Modernisation de l'administration fiscale pour améliorer sa productivité	Mise en place d'un système informatique moderne et sécurisé	Etude des besoins, lancement d'un appel d'offres en vue de l'acquisition et de la mise en place d'une application informatique	FMI (rapport AT sept 2006)	FMI/ France	FMI / France	2007	

	Renforcement des droits des contribuables	Elaboration et mise en vigueur du Livre des procédures fiscales et de la Charte du contribuable	Mise à plat et refonte des procédures fiscales en vigueur et rédaction du Livre des procédures fiscales et d'une Charte des droits du contribuable			France	2007-2008	
	Révision du Code des Impôts et taxes	Refonte des textes législatifs	Etudes, compilation, harmonisation, modernisation, mise en place de procédures de mise à jour, d'archivage et d'information	FMI	France	France	2007-2008	En cours
	Création de ressorts fiscaux dans chaque entité administrative	Amélioration du Recouvrement	Etude d'opportunité et de faisabilité de création d'hôtels des Impôts déconcentrés		UE		2007	
	Mobilité	Amélioration du contrôle	Etude création de brigades mobiles et d'un système intégré de surveillance et de sécurité du transit				2007-2009	
	Etude et mise en place de la TVA	Renforcement des capacités	Etude d'impact, Formation et information	FMI	PARAFE		2007-2008	En cours
	Elargissement de l'Assiette fiscale	Amélioration du rendement	Etude approfondie de l'assiette fiscale, formation et information	FMI	PARAFE		2006-2007	En cours
	Informatisation des Impôts	Renforcement des capacités	Etude et réalisation, développement/acquisition d'un logiciel intégré de gestion des impôts, manuels des procédures des impôts & Formation	FMI			2007-2008	

Réformes de la fiscalité indirecte et des exonérations fiscales								
	Elimination des exonérations de droits indirects	Budgétisation et plafonnement des exonérations	Système de suivi des exonérations (SYDONIA++)	FMI			2006	En cours (budget 2007)
	Respect des clauses d'extinction des exonérations au titre du Code des Investissements		Système de suivi des exonérations (SYDONIA ++)	FMI			2006	En cours (budget 2007)
	Rationalisation de la fiscalité	Suppression de la taxe de transaction de 7% sur les mutations immobilières	Mise en vigueur	FMI				En cours (budget 2007)
		Abaissement de la taxe de mutation sur les valeurs mobilières de 6 à 2 %	Mise en vigueur					En cours

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PERSONNEL DE L'ETAT

Maîtrise de l'enveloppe salariale

	Limiter les dépenses de personnel	Recrutement	Recrutement maximum de 3000 enseignants dans le primaire	FMI			2007	
		Recrutement	Recrutement maximum de 1200 enseignants dans le secondaire	FMI			2007	
		Démobilisation	Programme de démobilisation	FMI			2006-2007	
		Eliminer les indemnités en nature	Mise en vigueur	FMI			Loi de finances 2007	En cours

Gestion du personnel de l'Etat

	Recensement physique des effectifs de la FOP, de l'Armée et de la Police	Vérification des données de la base établie à la FOP, maintenue par la saisie des mouvements	Préparation, Exécution	FMI,UE			1er semestre 2007	
	Contrôler & maîtriser les dépenses de personnel	Reprise du contrôle de la gestion de la solde au	Rapatriement de la Solde et mise en place d'un système	FMI,UE			janvier 2007	En cours

		Ministère des Finances	informatisé: livraison et installation d'un logiciel intégré de gestion des ressources humaines					
	Reprise du contrôle de gestion de la Solde	Intégration de la Solde dans le SIGEFI	Décret confiant la gestion de la Solde aux Finances	FMI,UE			décembre 2006	En cours
	Renforcement de la gestion de la Fonction publique	Mise en place d'un fichier central unique des personnels et agents de l'Etat	Acquisition d'un logiciel intégré de gestion du personnel de l'Etat, formation	FMI,UE			1er semestre 2007	
	Carte d'identité sécurisée	Réimmatriculation	Au cours du recensement	FMI,UE			1er semestre 2007	
	Audit institutionnel des Ministères prioritaires	Reflexion sur la gestion du personnel de l'Etat (Carrières, Postes)	Etudes Cadres Organiques, réflexion sur la structure et la gestion de la FOP	RDP,BM,FMI,UE			2007	mai-07
	Caisse de Retraite des Fonctionnaires et Magistrats	Réorganisation du système de protection sociale	Etude & mise en place de l'ONPR				2007	En cours
	Renforcement des capacités du Ministère de la Fonction Publique	Restructuration & Formation	Etude, Formation aux applications de la gestion de la paie et de la carrière				2007-2009	
Gestion financière de l'Etat								
	Mise à jour du Cadre Légal et Institutionnel de la gestion des Finances Publiques Cadre Juridique et Réglementaire	Cadre Juridique et Réglementaire, Construction d'un immeuble multifonctionnel du Ministère des Finances pour une meilleure coordination de l'ensemble des réformes	Etudes sur l'actualisation de la Loi Organique des Finances et du Règlement Général de la Comptabilité Publique	RDP,BM,FMI,UE			2007-2009	En cours

	Elaboration des manuels des procédures de la chaîne de la dépense y compris les protocoles	Rédaction des manuels des procédures	Assistance technique et mise à disposition d'un manuel des procédures budgétaires et comptables suivant la nouvelle LOF	RDP,BM,FMI,UE			2008	
	Unicité du compte du Trésor à la BRB	Clôture des comptes ministériels	Inventaire, rationalisation des comptes de l'Etat	FMI		FMI	2006-2007	En cours
	Renforcement du	Renforcement de	Plan d'Action					
	Contrôle Financier des entreprises publiques	la Direction des recettes Administratives et du Portefeuille de l'Etat	Directives aux membres des Conseils d'Administration	FMI			2006-2007	
	Gestion de la dette et arriérés	Dettes croisées Secteur Pétrolier	Plan d'apurement	FMI			Janvier 2007	
	Suivi de l'exécution du budget et du programme FRPC avec le FMI	Production d'un TOFE trimestriel	Publication du TOFE trimestriel	FMI			Septembre 2006	En cours
	Préparation et programmation du Budget	Création d'un service de prévision	Etudes		UE			
	Préparation et programmation du Budget	Prévision/CDMT/Calendrier	Etude & Réalisation, Assistance technique au Département du Budget et aux ministères techniques en matière de préparation et de programmation budgétaire	FMI			2007-2008	
	Intégration comptable des Recettes dans SIGEFI	Réseau Comptable (ACCT)	Etude, Equipement Informatique	FMI	PARAFE	FMI	2007-2008	
	Amélioration de la présentation et de la lisibilité du budget de l'Etat	Révision des nomenclatures budgétaires	Etude	RDP,BM,FMI,UE			2007	

	Amélioration de la présentation et de la lisibilité du budget de l'Etat	Intégration de la Solde dans le SIGEFI	Réalisation	RDP,BM,FMI,UE			janv-07	En cours
	Amélioration de l'exhaustivité du budget de l'Etat	Intégration des budgets de fonctionnement et d'investissement des ministères	Présentation de budgets unifiés (BO + BE) pour chaque ministère & Révision de la nomenclature et leur intégration dans le budget unifié	FMI (mission des experts sur la chaîne de la dépense et l'informatisation du ministère des Finances)	France		Loi de finances pour 2008	
	Améliorer l'intégration dans le budget de l'Etat des dépenses effectuées sur fonds d'aide extérieure, même celles qui ne peuvent suivre le circuit budgétaire et comptable de l'Etat	Rassembler les informations sur les dépenses financées par les bailleurs de fonds; les intégrer, au niveau des prévisions et des réalisations, dans les tableaux de synthèse du budget et dans les crédits de chaque ministère	Intégration, dans le budget de chaque ministère, des dépenses financées au profit de ce ministère par les bailleurs de fonds, et suivi du niveau d'exécution de ces dépenses.	FMI (mission des experts sur la chaîne de la dépense et l'informatisation du ministère des Finances)		France	2007 et 2008	
	Améliorer les procédures d'exécution des dépenses et limiter le recours à des procédures dérogatoires	Rédaction d'un manuel des procédures budgétaires et comptables	Mise à disposition d'un manuel des procédures budgétaires	FMI (mission des experts sur la chaîne de la dépense et l'informatisation du ministère des Finances)		AT France (conseiller de la Ministre)	2007	
	Suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté	Intégration dans SIGEFI des dépenses de lutte contre la pauvreté financées sur fond PPTE	Edition régulière ou à la demande d'états synthétiques sur l'exécution des dépenses de lutte contre la pauvreté, en particulier celles financées sur ressources PPTE	FMI (mission des experts sur la chaîne de la dépense et l'informatisation du ministère des Finances)		AT France (conseiller de la Ministre)	2007	
	Amélioration, dans le contenu et la forme, du rapport d'exécution de la loi de finances présenté au Parlement après la clôture de l'exercice	Rédaction et présentation au Gouvernement et au Parlement d'un rapport d'exécution de la loi de finances, appuyé par des tableaux de synthèse tirés de SIGEFI	Analyse des conditions d'exécution de la loi de finances 2006, en dépenses et en recettes. Rédaction d'un rapport d'analyse sur l'exécution de ce budget.	FMI (mission des experts sur la chaîne de la dépense et l'informatisation du ministère des Finances)		AT France (conseiller de la Ministre)	Années 2007 à 2008	

	Elaboration d'un plan de trésorerie à court (semaine, mois à venir) et moyen terme (trimestre à venir, année)	Elaboration d'un cadre d'analyse des évolutions passées (effectives) et des évolutions futures (prévisibles) de la trésorerie de l'Etat.	Rassembler les données sur les évolutions effectives de la trésorerie en 2006, les analyser, les formaliser dans un cadre d'analyse et en tirer des enseignements opérationnels pour des prévisions de trésorerie à court et moyen terme (semaine, mois, trimestre et année à venir).	FMI (mission des experts sur la chaîne de la dépense et l'informatisation du ministère des Finances)		AT France (conseiller de la Ministre)	2007	
	Informatisation							
	Création d'une cellule informatique au Ministère des Finances	Service Informatique, Schéma Directeur, Normes et procédures, Administration des données; Dictionnaire de données; manuels et formation	Ordonnance créant une Cellule informatique rattachée au Cabinet du Ministre. Recrutement ou affectation d'un ou de plusieurs informaticiens. Désignation des responsables du ministère chargés de représenter les utilisateurs du système informatique.	FMI (mission des experts sur la chaîne de la dépense et l'informatisation du ministère des Finances)		UE	2007	
	Audit du SIGEFI	Normalisation documentation	audit technique du SIGEFI établissement de normes et procédures d'évaluation	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)	UE		2007	
	Stabilisation et optimisation de SIGEFI, pour une meilleure exploitation de ses résultats	Production régulière, pour le Gouvernement, la Ministre des Finances, les cadres du ministère, les bailleurs de fonds, de tableaux synthétiques d'exécution de la loi de finances	Analyse des compléments à apporter à SIGEFI pour en tirer des documents pertinents, lisibles, exhaustifs, précis, sur l'exécution de la loi de Finances de l'année. Mise en place des fonctionnalités ou modules complémentaires qui seraient nécessaires.	FMI (mission des experts sur la chaîne de la dépense et l'informatisation du ministère des Finances)		AT France (conseiller de la Ministre)	2007	

	Gestion de la Paie dans SIGEFI	Automatisation du contrôle et de la liquidation de la Paie	Etudes et développement des applications	FMI & BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007	
FORMATION et Renforcement des Capacités								
	Réhabilitation de la formation	Impôts, Douanes, Recettes Administratives, Budget, Trésor, Comptabilité, Cabinet	Etude et réalisation (Ecole des Régies Financières)		PARAFE		2007-2009	
ARCHIVAGE								
	Réhabilitation de l'archivage	système informatisé	Etude et réalisation			UE	2007-2009	
Gestion des réformes								
	Programmation, coordination et suivi des réformes	Création au Cabinet d'un service dédié au suivi des réformes	Décret	FMI		UE	janvier 2007	Réalisé
REFORMES DES SYSTEMES DES MARCHES PUBLICS								
	Réformes des marchés Publics	Mise en place et adoption d'un nouveau Code et d'un nouveau cadre institutionnel des marchés publics et les entités autonomes	Soumission au Parlement	FMI			Décembre 2006	En cours

	Etablissement de la situation de référence concernant les indicateurs de performance des marchés publics	Production des indicateurs de performance	Etudes & formation	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007	
	Mise en place des outils pour les nouveaux organes	Opérationnalisation des nouveaux organes de gestion des marchés publics	Assistance technique à la mise en place des outils pour les nouveaux organes	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007	
	Mise en place de l'ARMP	Adoption du nouveau Code des marchés publics	Décret, formation, appui logistique	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007	
	Audit des marchés publics	marchés Publics 2005-2006	Etude diagnostique, observateurs indépendants et audits externes des marchés publics	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)	UE		2007	
	Renforcement des capacités des nouvelles structures chargées de la gestion des marchés publics	Mise en œuvre d'un plan de formation pour tous les intervenants	Formation sur des modules spécifiques	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007-2009	
	Harmonisation des documents	Vulgarisation des documents types et manuels des procédures de passation des marchés	Etudes, ateliers de validation, vulgarisation des documents types et manuels des procédures	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007	
	Appui logistique aux nouvelles structures de gestion des marchés publics	Opérationnalisation des nouvelles structures de gestion des marchés publics	Equipement et outils modernes d'information et d'échanges	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007	

BONNE GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE CONTROLES ECONOMIQUES								
	Appui institutionnel à la structure chargée de la Bonne Gouvernance	Mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption	Enquêtes, Etude diagnostique, renforcement des capacités	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007	
	Renforcement des contrôles internes et externes	Opérationnalisation de l'Inspection générale d'Etat; création d'une structure d'audit interne au ministère des Finances ; meilleure exploitation des observations formulées par la Cour des comptes dans ses rapports.	Appui à la mise en place de l'IGE: Recruter, former les membres de l'IGE et équipement. Créer une cellule d'audit interne au ministère des Finances. Lire et exploiter les rapports de la Cour des comptes.	FMI (mission des experts sur la chaîne de la dépense et l'informatisation du ministère des Finances)		AT France (conseiller de la Ministre)	Années 2007 à 2008	
	Elaboration des manuels des procédures et définition d'un dossier permanent	Production des manuels des procédures portant sur le contrôle externe	Assistance Technique, Equipement & Formation	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007	
	Audit des comptes 2006	Adoption de la loi de règlement portant sur la gestion budgétaire 2006	Assistance technique à l'examen du Compte général de l'Etat, certification des comptes & déclaration de conformité	FMI & BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007	
	Renforcement des capacités de la commission Finances du Parlement	Opérationnalisation de la commission Finances, des affaires économiques et planification du parlement pour une meilleure analyse du budget de l'Etat	Formation sur l'élaboration, analyse et exécution budgétaire	BM (Mission de revue à mis parcours du projet PAGE)			2007-2008	